La question du développement social

Communications présentées au Salon du Développement Social de Bamako (27-29 octobre 1998)

Les cahiers de l'ADS
Avril 1999

I.
INTRODUCTION

J'éprouve un plaisir particulier à préfacer les actes du premier Salon de Bamako sur le Développement durable, organisé par l'Agence pour le Développement Social en octobre 1998. L'événement est à saluer pour trois raisons.

La première, c'est qu'il cherche à capitaliser l'extraordinaire vitalité de notre pays en matière d'économie sociale, matérialisée aujourd'hui par plusieurs centaines d'ONG nationales, un tissu d'associations communautaires très actives et la présence encourageante d'agences de financement qui sont venues de loin nous signifier qu'elles sont parties prenantes du contrat social contre la pauvreté de l'homme tout court.

La seconde raison est que le Salon de Bamako a donné de la visibilité au génie créateur d'un peuple qui ne sait pas baisser les bras. Qu'il s'agisse de l'industrie du recyclage, de la mise au point des technologies adaptées et du partenariat pour renforcer les capacités institutionnelles des groupements ruraux, nous avons eu plaisir à nous attarder devant ce qu'on peut véritablement qualifier de vitrine de l'ingéniosité malienne.

La troisième raison enfin, c'est que l'événement a permis des échanges fort instructifs entre participants de profils et d'horizons divers mais qui, comme le gouvernement malien, croient tous et s'appliquent à démontrer que la pauvreté n'est pas une fatalité.

Le combat pour le développement est certes aussi vieux que le monde, car de tout temps, l'Homme s'est battu pour améliorer sa condition. Mais force est de reconnaître que le paysage du développement est devenu, au fil des ans, plus dense et plus complexe, de tous les nouveaux concepts et de tous les nouveaux enjeux qui se créent. C'est un monde qui ne fait plus de cadeau et dans lequel il faut mériter sa place.

Le nouveau millénium verra peut-être se renforcer, au niveau planétaire, la bataille pour des ressources qui se réduisent. C'est pourquoi il nous faudra, au Mali et en Afrique, mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté en gérant au mieux nos modestes revenus pour accroître l'investissement dans les infrastructures sociales de base. Notre pays ne se laisse pas distraire, de ce point de vue, fortuné qu'il est d'avoir à sa tête le Président Konaré qui, de Copenhague à Tokyo, méprisant des servitudes du voyage quand il peut leur préférer le confort domestique, plaide partout la chaîne de solidarité et un nouvel ordre du Partage.

Enfin, le gouvernement est conscient du rôle décisif que jouent l'Agence pour le Développement Social, les partenaires au développement, tout comme les ONG et les associations communautaires dans la lutte contre la pauvreté au Mali. Qu'ils en soient tous remerciés et qu'ils trouvent ici une oreille attentive à leur cause.

Ibrahim Boubacar Keita
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

TERMES DE REFERENCE DU SALON INTERNATIONAL DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DE BAMAKO

1. Contexte

A la suite du Salon sur le Développement Durable tenu à Bamako en octobre 1998, et en raison de l'engouement suscité par cet événement, le gouvernement de la République du Mali a donné son accord pour l'institutionnalisation d'un forum permettant de capitaliser l'impressionnante richesse du Mali en matière d'économie sociale.

Les résultats et contraintes de plusieurs centaines d'ONG, de projets de développement, de Groupements d'Intérêt Economique et d'associations de base quadrillant le pays permettent en effet de tirer les leçons de quelques décennies d'intervention.

Un fort potentiel existe donc pour guider la stratégie de lutte contre la pauvreté dont le gouvernement malien fait sa priorité. C'est sous cet éclairage qu'est prévu le Salon International du Développement Social de Bamako (Sidesba), qui se tiendra les 26, 27 et 28 octobre 1999 à Bamako, comme élément des activités commémoratives du mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, et avec une participation internationale de qualité.

2. Objectifs.

Le but ultime du Salon est de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté et ceci, via un échange d'expériences et une mise à niveau qui permettront de méditer les succès et les échecs enregistrés en matière de développement social.

Les objectifs spécifiques de l'Edition 1999 du salon sont les suivants :

- améliorer les pratiques et pensées courantes dans les domaines spécifiques de la santé reproductive, du micro-crédit, de l'éducation, de la viabilisation économique des communes ainsi que de l'entreprenariat jeunesse ;
- renforcer l'axe Sud-Sud en matière de recherche pour le développement ;
- familiariser les participants avec les notions et concepts récents en matière de développement : capital social, mesures de l'équité, dimensions genre, etc.

3. Activités du salon

3.1. Communications, causeries-débats

Une vingtaine de communications écrites seront présentées sur le lieu de l'événement. En outre, profitant de la présence de plusieurs experts internationaux, l'ADS, en collaboration avec l'université, organisera des causeries-débats sur des aspects précis du développement.

3.2. Animation de stands

Les participants tant nationaux qu'internationaux (ONG, GIE, associations diverses) seront encouragés à exposer leurs produits ou à présenter leurs institutions dans la cinquantaine de stands préparés à cet effet.

3.3. Le prix du leadership

Comme en 1998, trois prix de leadership (prix ONG, prix Association communautaire, prix thématique) seront décernés par le Premier ministre à l'issue d'un concours devant être lancé courant juin 1999.

3.4. Les visites de projet

Les participants désireux de s'imprégner des réalités du terrain pourront rendre visite à quelques projets, aussi bien dans le district de Bamako que dans les régions plus éloignées (Tombouctou, Mopti, etc.). L'ADS facilitera ces visites guidées.

4. Thématique

L'édition 1999 du Sidesba se préoccupera autant de discuter de questions pratiques liées à des types précis de projets qu'au débat conceptuel et à la prospective sociale.

Dans son aspect analyse du vécu, le salon abordera les thèmes suivants :

- santé reproductive : quelles leçons pour l'Après-Caire et que reste-t-il à faire ?
- Micro-crédit : est-ce que l'approche marche vraiment ?
- Expériences actuelles dans la promotion d'une jeunesse entrepreneuriale. Cas de l'Ile Maurice, de l'Asie du Sud-Est et de l'Amérique Centrale.

Pour ce qui est du débat conceptuel, le salon s'intéressera aux questions ci-dessous :

- La prospective en matière de développement social : l'axe Sud-Sud.
- Le concept du capital social : jusqu'où est-il opérationnel pour les projets de développement ?
- Dimension famille et stratégies de développement.
- Décentralisation : du communautaire au communal ?

5. Participants

Environ deux cents participants sont attendus dont la majorité vient des services de l'Etat et de la société civile du Mali. En outre, les consortiums d'ONG africaines et des universitaires africains spécialistes de questions de développement social seront invités. A ceux-ci s'ajouteront une vingtaine de spécialistes internationaux de développement, avec une préférence marquée pour les praticiens du Sud (Asie, Amérique Latine).

DISCOURS D'OUVERTURE DU CHEF DE L'ADS A L'OCCASION DU SALON DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Excellence, Monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement;
Mesdames, Messieurs les Ministres;
Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations internationales. de la coopération bilatérale et multilatérale;
Mesdames, Messieurs les Représentants des ONG et des Associations communautaires;
Mesdames, Messieurs, chers invités,

C'est l'usage, en de pareilles occasions, que l'hôte adresse solennellement ses remerciements à ses invités. Nous ressentons votre présence comme un honneur et nous nous réjouissons d'avance de la franchise, de l'expertise mais aussi de la complicité qu'exigeront de nous tous les réflexions profondes et décisives en vue de renforcer les capacités d'écoute et de réponse de l'ADS.

Nous saluerons, en tout premier lieu, les agences spécialisées des Nations-Unies, en particulier le PNUD, dont la compréhension et l'appui technique nous ont inspiré, de la naissance du projet à son aboutissement aujourd'hui. Il y a également cette formidable réponse à laquelle nous sommes très sensible de la société civile, à travers les ONG et les groupements communautaires, qui, sans formalité, sont venus parmi nous et avec nous partager leur expérience, une expérience de plusieurs décennies.

Bien entendu, nous saluons chaleureusement nos invités du Niger, du Sénégal et du Burkina Faso, dont la participation rehaussera particulièrement nos échanges durant ces trois prochains jours. A tous, nous disons merci et réitérons la disponibilité de l'ADS pour un partenariat franc et fécond.

Mais, on comprendra que c'est tout naturellement vers vous que nous nous tournions, Monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement, pour vous dire merci et à travers vous aux différents correspondants de l'ADS, tant dans les services de la Primature qu'au niveau des départements ministériels.

Vous auriez pu dire, Monsieur le Premier ministre : "attention : la compétence distinctive de l'ADS n'est pas de provoquer ou de prolonger le débat sur le développement, mais exclusivement de voler au secours des couches les plus vulnérables de notre société". Et nous nous serions arrêtés. Mais, vous ne l'avez pas fait. Au contraire, nous avons été encouragés à concrétiser le projet.

Pour nous, ce n'est pas de surprise. Car, les charges lourdes qui sont les vôtres aujourd'hui ne vous ont pas donné le complexe d'occulter votre passage dans le monde du développement. Toute une génération de cadres d'ONG, d'agences bi et multi-latérales peut en porter témoignage. Au contraire, non seulement vous ne vous en cachez pas, mais vous éprouvez de la fierté à vous réclamer de ce monde unique de l'économie sociale, qui a eu sa part de désenchantement et de jargons, mais qui a su maintenir au temps des égoïsmes, et de tous les égoïsmes, le discours et la pratique de la solidarité envers ceux et celles qui souffrent, non pas du déficit des ressources mais de la réticence au partage. Et c'est d'ailleurs cette fine conscience, au niveau national, de la géo-politique du bien-être qui explique, dès au lendemain de l'ajustement monétaire survenu en 1994, la célérité avec laquelle cette agence a vu le jour, sous la guidance de la primature.

Ces temps étaient des temps de fortes turbulences sur les fronts politique et social. Mais c'est pourtant au milieu de cette turbulence que l'ADS est née, en tant que réponse originale et opportune aux retombées d'une dévaluation dont on redoutait les effets directs sur la subsistance quotidienne de larges couches de population ainsi que les perturbations dont le choc menaçait notre politique de développement social, notamment en matière d'éducation et de santé. Nous en portons témoignage mais nous en concevons également de la fierté. Car dans sa structure et dans sa vision, l'ADS est un exemple unique dans la sous-région. Et ailleurs, ses sosies ne sont pas légion. C'est dire combien. au départ, elle était bien conçue et pourquoi, à l'arrivée, elle ne doit pas décevoir.

En effet, l'ADS a pris en charge, conformément à ses missions, une grande part des besoins non seulement des couches vulnérables mais du financement de la politique socio-éducative de notre pays. Nous ne procéderons pas ici à une énumération fastidieuse de ce que l'ADS a accompli de sa mise en place en 1994 à nos jours. D'abord parce que l'humilité doit nous en défendre mais surtout parce que l'ADS est partie intégrante de l'action gouvernementale. Toutefois, au pernicieux procès d'opacité qui est fait à l'agence, nous avons voulu répondre et nous avons répondu sous la forme d'un rapport qui ne cache rien et qui récapitule secteur par secteur l'intervention de l'ADS dans l'économie sociale.

Force est cependant de reconnaître qu'aujourd'hui, l'ADS est à la croisée des chemins. Elle a surtout eu, et cela se comprend, à tempérer les effets de la dévaluation. Or, aujourd'hui, ceci ne peut être une raison d'être, d'autant que le décret gouvernemental qui l'a fait naître donne à l'ADS le mandat plus large d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables du pays. Parce qu'il lui faut mériter sa place, l'ADS s'est engagée depuis quelques mois dans le débat sur son avenir. Pour nous, il ne s'agit pas de doubler les structures et les dispositifs existants en matière de développement social ou de lutte contre la pauvreté, mais de renforcer ceux-ci en identifiant les pistes qui projetteraient l'agence dans l'avenir. Les débats que vous autoriserez tout à l'heure, Monsieur le Premier ministre, ainsi que les études ultérieures sur le renforcement institutionnel de l'ADS, baliseront incontestablement cette voie. Ainsi, avec une perception claire de son avantage relatif, pourrions-nous :

1. mieux faire ce que nous faisons en ce moment ;
2. faire ce que nous pouvions et devions faire mais que nous n'avons fait jusque là ;
3. nous inspirer de l'appréciable paquet d'expériences disponibles sur le développement ici et ailleurs ;
4. et enfin, par une fine politique de communication, informer le public et nos partenaires sur l'œuvre capitale de développement social du gouvernement, en dépit et surtout en raison d'une évolution mondiale sur laquelle les pays pris individuellement ont très peu de prise, mais dont l'impact sur les couches les plus démunies doit être pris en compte.

C'est un peu le sens de ce Salon du développement social que nous organisons pour la première fois. Avec l'ambition de susciter un dialogue triangulaire bénéficiaires-agences d'exécution et agences de financement. Nous nous en instruirons, anticipant déjà de débats riches et substantiels, pour positionner l'ADS contre les nouveaux défis des temps. Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE DU CHEF DE L'ADS A L'OCCASION DU SALON DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Excellence, Monsieur le Premier ministre, Chef du gouvernement;
Mesdames, Messieurs les Membres du gouvernement;
Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations internationales, bilatérales et multilatérales;
Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations de la société civile, notamment les ONG et les associations communautaires;
Honorables invités,

Nous voici arrivés après trois jours de communion à la fin de nos travaux, des travaux dont nous saluons la richesse et qui, grâce à vous tous et à vous toutes, seront une grande source d'inspiration pour l'Agence pour le Développement Social. Nous ne reviendrons pas - puisque synthèse vient de vous en être faite - sur tous les acquis que nous estimons avoir engrangés au sortir de ce dialogue, qui ne s'est pas seulement contenté du traditionnel diagnostic, mais qui a aussi proposé des solutions concrètes à la plupart des problèmes identifiés.

Qu'il me suffise donc, une fois encore, mais vraiment du fond du cœur, de vous remercier pour votre participation : ceux qui nous ont donné l'appui financier qui a permis l'organisation de ce Salon, ceux qui nous ont donné les précieuses idées qui ont conféré à l'événement une part de son originalité, tous ceux et toutes celles qui, laissant leurs occupations pendant soixante-douze heures, sont venus partager avec nous leur expérience, sans autre calcul que de contribuer à vulgariser la masse d'expériences que ce pays a accumulées en matière de développement social, ces dernières décennies.

Nous l'avons constaté, ce pays, toutes ces décennies, a fait et appris des choses et il est évident que le combat pour le développement n'est pas un combat nouveau.

La génération actuelle n'a donc pas l'apanage de la solidarité envers les couches nécessiteuses. Mais force est de reconnaître que la compétition est devenue plus grande autour de l'assistance publique au développement depuis la fin de la guerre froide, et que la professionnalisation est amorcée d'une filière qui fut surtout la réponse de ce qu'on a appelé le "peuple de gauche" à un ordre international reconnu injuste pour les pays du Sud. Dès lors, il est compréhensible que le champ du social soit mieux structuré en 1998 qu'il ne l'a été jusque là.

Les besoins sont connus, les populations bénéficiaires ne sont plus seulement des receveuses de développement mais elles sont surtout porteuses de développement. Les stratégies sont cernées, comme le sont également les indicateurs qui nous permettent de mesurer les progrès et les impacts. Nous n'avons donc plus d'excuses pour faillir et comme nous l'avions souligné à son inauguration, notre seul désir en organisant ce salon était d'améliorer notre compréhension du phénomène de la pauvreté ainsi que des réponses à apporter à ce fléau qui touche 70% de nos compatriotes.

Excellence, Monsieur le Premier ministre et Chef du gouvernement,

Je puis dire ici et de la manière la plus solennelle que, partie prenante de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'ADS œuvrera à l'amélioration de la condition de vie des populations maliennes, ainsi que vous en avez donné mandat, et que nous le ferons sans arrière pensée et sans faillir. Nous avions conscience de notre rôle stratégique dans l'élimination de la pauvreté avant ce salon, mais l'engouement suscité par l'événement et l'intérêt personnel que vous y avez porté, visitant trois heures durant les stands, nous y pousseront davantage. Nous aimerions une fois de plus vous rappeler que nous sommes comblés.

Mesdames, Messieurs les partenaires de l'ADS,

Les discussions sur les perspectives de l'ADS qui nous sont d'une utilité cruciale témoignent de l'intérêt que vous nous portez. Il est évident qu'après ce salon, nous aimerions pour notre part poursuivre le dialogue, car notre ambition est de faire de cette agence un instrument incontournable dans la lutte contre la pauvreté dans notre pays. Pour cela, il nous faut non seulement nous reposer sur le maximum de parties prenantes à la question du développement, notamment les ONG et les associations communautaires. Mais il nous faut aussi et surtout dès à présent trouver les stratégies les mieux indiquées pour accroître les ressources et diversifier l'origine de ces ressources pour que l'agence soit elle-même une entreprise durable. Je vous remercie et aimerais vous dire "à l'an prochain, même date, même esprit, mais meilleures conditions d'organisation".

RAPPORT DE SYNTHESE DES TRAVAUX DU SALON DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Du 27 au 29 octobre, le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration et l'Agence de Développement Social ont organisé dans les locaux du CRES le premier salon du développement social, inauguré et clôturé par Son Excellence Ibrahim Boubacar Keita, Premier ministre, Chef du gouvernement.

Ce forum a réuni environ trois cents participants venant des départements ministériels, de la société civile nationale, des organisations bilatérales, multilatérales et internationales. Les participants se sont félicités de la présence à leurs travaux de délégués venus du Sénégal et du Niger.

En favorisant un dialogue entre agences d'exécution, agences de financement et communautés bénéficiaires, le but recherché à travers ce forum était de mieux appréhender la problématique de la pauvreté ainsi que les solutions que celle-ci appelle.

Le salon du développement social reposait sur trois activités connexes : les ateliers de communication, les stands, la sélection des lauréats du prix du développement social et la remise de ces prix.

1. Les ateliers de communication :

22 communications écrites ont été présentées et débattues en dix-huit heures, secrétant une centaine de questions et de suggestions qui interrogent et/ou corrigent les concepts, les mesures de la pauvreté de même que les activités de terrain menées par les organisations invitées au forum.

Nous avons entendu des communications sur la pauvreté : ce que c'est, comment on la mesure, qui elle affecte dans la société, qui la mesure, à quel rythme il faut la mesurer. Et les débats qui en ont résulté ont permis de mieux éclairer les participants sur les indicateurs utilisés dans notre pays. Comparant les perspectives des leaders communautaires à celles des animateurs de l'ODHD, nous aurons surtout remarqué que la pauvreté est qualifiée de la même façon, c'est-à-dire en termes prosaïques : manque de nourriture, de logement, de vêtement, de santé et d'éducation. Au niveau quantitatif, la pauvreté a été également évaluée dans notre pays. Elle toucherait 71% de la population et affecterait bien plus la population rurale, aussi bien dans son amplitude (donc l'étendue) que dans son ampleur (donc le degré). A ce niveau, quelques suggestions peuvent être faites :

- 1) harmoniser les instruments de mesure du bien-être social dans notre pays, par souci de cohérence, ne serait-ce qu'au plan de la communication gouvernementale ;

- 2) les données de l'ODHD sur l'étendue de la pauvreté comparée au PIB per capita du Mali (280 dollars US) ouvrent la piste des recherches futures : elles indiquent en effet que les richesses du pays sont aux mains de moins de 30% de nos compatriotes. Tout en s'intéressant à l'étude de la pauvreté, il serait également utile pour mieux capter l'évolution de notre société de se pencher également sur l'anthropologie de la richesse dans notre pays;

- 3) la pauvreté étant une cible mobile, tout projet devrait d'abord la mesurer avant et après son intervention dans une communauté donnée;

- 4) les femmes restent plus vulnérables à la pauvreté et ceci explique qu'en leur direction des activités de génération de revenus soient multipliées, notamment en matière de micro-finance.

S'agissant des actions de lutte contre la pauvreté, le salon a permis d'entendre dans ses deuxième et troisième journées des communications qui révèlent la maîtrise croissante de leur domaine par les différents acteurs de développement et surtout une plus grande responsabilisation des communautés bénéficiaires. Qu'il s'agisse des partenaires au niveau communautaire de l'ACODEP, du PAIB, du projet forestier de Kita, du Programme Micro-réalisation, du projet FAO de Kayes, on note une véritable émergence de la voix des bénéficiaires pour renforcer ou souvent contredire les affirmations de l'agence d'exécution ou de financement.

On note également de la part des agences d'exécution, qu'il s'agisse du GAD, de Guamina, de ACORD, de l'AREN, APROFEM, des agences de micro-crédit, un plus grand souci d'éviter de proposer aux communautés ce qu'elles n'ont point demandé. Il faut également souligner le souci des intervenants de faciliter l'appropriation par les communautés des projets de développement et ceci dans l'espoir de proposer un partenariat authentique. Les efforts de l'ACODEP et du PAIB en vue de promouvoir le professionnalisme dans le secteur ONG nationales ont particulièrement retenu l'attention. Enfin, la question de l'impact et de l'évaluation a été examinée, et l'exemple d'organisations qui ont décidé de se doter d'un dispositif permanent d'auto-évaluation est à encourager.

Au plan macro, les enjeux de la micro-finance par rapport à la macro-politique ont été cernés, tout comme l'ont été le processus de décentralisation et les changements que ce processus pourrait induire dans le style de travail des organisations de développement. En fait, le micro-crédit ne paraît d'aucune nuisance pour la macro-politique d'autant que les appréciables taux de remboursement qu'il connaît évitent de grever la dette intérieure. On note également que si les nouvelles communes viennent renforcer la chaîne des acteurs du développement, le processus de décentralisation n'incite pas,

comme on le craint, à bouder les communautés pour les communes.

Toujours au plan macro, l'exposé du CONGAD sur l'état d'implication des ONG sénégalaises dans l'orientation des politiques socio-économiques permet de mesurer les progrès de la société civile malienne, surtout depuis l'atelier de Ségou, qui a été présenté par le PAIB et le CCA-ONG comme l'aboutissement d'un dialogue entre l'état, les ONG maliennes et la Banque Mondiale.

Concernant la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'ADS a livré quelques résultats à mi-parcours de la réflexion dans laquelle elle est présentement engagée sur son avenir. Son exposé a mis en relief la complexité de la question des intervenants. Elle continuera le dialogue avec les parties prenantes afin de se positionner dans le dispositif national de lutte contre la pauvreté. Elle s'oriente vers la production d'un cadre logique et la réalisation d'une étude pour la renforcer en tant qu'institution. En attendant, le CCA-ONG, dans son intervention, a émis l'idée que l'ADS soit la plateforme autour de laquelle s'organiseront pour les ONG et la restitution et la coordination pour l'après Genève.

2. Stands et prix

Le salon, c'était également les stands et les prix. Les récipiendaires de ces prix ont été choisis par un jury neutre comprenant les départements ministériels et les consortiums d'ONG. Le temps pour l'organiser a été juste. Mais l'ADS promet de faire beaucoup mieux la prochaine fois pour que, de Kidal à Kayes, tous les acteurs de développement aient la chance de concourir. Toutefois, le jury, cette année, a fait consciencieusement son travail et nous ne pouvons que féliciter les lauréats.

Les stands ont été un moment fort de ce salon et vont certainement faire partie de son identité désormais. C'est toute la richesse de l'économie sociale qui est exposée dans ces stands et il est certain que si les contraintes de cette année ne nous ont guère laissé le choix du lieu, l'année prochaine, nous ferons l'effort d'être moins excentrés pour faciliter les visites de masse.

Si tu n'existais guère,
N'y aurait-il pas des volontés pour que tu sois ?

Pauvre Pauvreté !
Tu es partout ;
Même au domicile de ceux qui croient encore qu'ils ont tout ou doivent tout avoir ...

Certes,
sont pauvres ceux
Qui ne mangent ni ne boivent à leur faim ;
Qui ne s'habillent ni ne s'expriment comme ils le souhaitent;
Qui ne créent ni ne font des dons ...
Mais sont pauvres également,
ceux qui ne savent pas que
Les hommes dans leur existence,
La société dans sa mobilité,
Et la nature dans toute sa dimension, attendent d'eux...

Sont pauvres,
Ceux qui sont impassibles
Aux cris d'un enfant affamé ou exploité ;
Aux plaintes d'une femme battue ou meurtrie ;
Aux douleurs d'un vieil homme démuni ou affaibli ;
Aux souffrances d'un déflaté et ou d'un jeune diplômé sans emploi
Aux sacrifices d'un peuple ou d'un pays en guerre
Aux douleurs d'un malade ou d'un réfugié...
Sont pauvres,
ceux qui ne retrouvent leur bonheur que dans le malheur des autres...

Car,
Il y a deux sortes de pauvres :
ceux qui sont économiquement démunis
Et ceux qui sont moralement desservis.

Cependant,
N'y a-t-il pas une solution humaine à l'absolue pauvreté ?

Braves gens!
Vous qui gardez encore le sens de la dignité humaine,
PARTEZ !

SEKOU OUMAR KOUYATE

II.
COMMUNICATIONS

CHAPITRE I

“La pauvreté : concepts, approches et cadre macro-politique”

LE CONCEPT DE PAUVRETE AU MALI

par l'Observatoire du Développement Humain Durable du Mali

Le caractère multidimensionnel du concept de pauvreté fait qu'il existe plusieurs approches de définition du phénomène et donc du concept de pauvreté.

D'après l'approche "absolutiste", une personne est pauvre (pauvreté absolue) si, et seulement si, son niveau de revenu est inférieur à un seuil de pauvreté déterminé.

Ce seuil est souvent défini comme le niveau de revenu en deçà duquel il n'est pas possible de se procurer une quantité de nourriture donnée et d'accéder à un certain nombre de biens et de services sociaux minimums.

Autrement dit, la pauvreté absolue renvoie à un seuil de pauvreté exprimé en valeur absolue correspondant à la possibilité de satisfaire des besoins minimaux.

L'approche "absolutiste", bien qu'elle ait de nombreux adeptes, ne va pas sans problèmes conceptuels. Mais sa base économique et physiologique étroite, son objectivité apparente et sa facilité de calcul en font l'approche la plus fréquemment utilisée.

L'approche "relativiste" définit la pauvreté (pauvreté relative) comme le fait d'être privé des moyens matériels permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins, notamment alimentaires. Ce concept de privation, ou de dénuement, va bien au-delà d'une insuffisance de revenu individuel : il comprend également le besoin de prestations élémentaires de santé et d'une éducation de base, ainsi que de services essentiels qui doivent être fournis par la communauté afin d'empêcher les individus de sombrer dans la pauvreté. Ici, les besoins sont définis non en fonction de la seule subsistance, mais aussi de la vie complète des gens, en tant que membres d'une communauté sociale.

L'approche "relativiste" est donc socioculturelle plutôt qu'étroitement physiologique. Puisqu'elle va au-delà des produits ainsi que des caractéristiques et des pratiques de la consommation, elle demande davantage de données.

Le PNUD définit la pauvreté dans la perspective du développement humain: "la pauvreté est la négation des opportunités et des possibilités de choix les plus essentielles au développement humain".

L'idée fondamentale qui se dégage de cette définition est que la pauvreté implique aussi l'absence d'opportunités qui permettraient de bénéficier d'une existence tolérable. Parmi les opportunités et perspectives fondamentales dont il est question dans la définition (en termes de négation), on peut citer, entre autres, la chance de vivre une vie longue, saine, constructive, le fait de jouir d'un niveau de vie décent, la liberté, la dignité, le respect de soi et d'autrui.

1. Définitions selon les Perceptions de la pauvreté au Mali

Au Mali, l'étude sur l'analyse qualitative de la pauvreté publiée en mai 1997 (Equipe de consultants nationaux /PNUD) a permis de cerner les perceptions et les opinions de la population sur le phénomène de la pauvreté.

Les populations perçoivent la pauvreté comme non seulement la non-satisfaction des besoins jugés essentiels pour vivre décemment (alimentation, santé, habillement, logement), mais aussi l'absence d'intégration sociale (manque de soutien) et les conditions économiques défavorables (manque d'équipement et manque d'emploi). La population perçoit donc la pauvreté sous l'angle du manque dans sept domaines classés par ordre décroissant comme indiqué dans le tableau suivant:

Perceptions	Ensemble	Féminin (%)	Masculin (%)
1 - Manque de nourriture	61	59,2	62,2
2 - Mauvaise santé	26,3	21,6	29,2
3 - Manque d'habillement	21,3	20,8	21,6
4 - Manque de soutien	16,6	24,9	11,5
5 - Manque de logement	16,2	17,1	14,0
6 - Manque d'équipement	9,8	0,6	12,0
7 - Manque d'emploi	7,2	6,5	7,6

Le manque de nourriture peut se manifester par l'incapacité de manger journellement plus d'un repas ou en se nourrissant d'aliments peu calorifiques.

Tout comme le manque de nourriture, on observe que les hommes définissent la pauvreté par la mauvaise santé plus que les femmes.

Cependant, le manque de soutien et de solidarité est plus évoqué par les femmes que par les hommes pour définir la pauvreté. Les handicaps causés aux femmes par les contraintes liées aux maternités et aux tâches domestiques pressantes et pénibles pourraient largement expliquer qu'elles ont beaucoup plus besoin de soutien que les hommes. De même, l'absence ou les mauvaises conditions de logement semblent peser beaucoup plus sur les femmes que sur les hommes au Mali.

2. Les catégories de pauvres selon les populations au Mali

Plusieurs catégories de pauvres non hiérarchisées ont été définies par les populations comme suit :

- Les démunis sont ceux qui connaissent une insuffisance chronique et structurelle de ressources pour leur consommation alimentaire régulière, qui ne possèdent pas les moyens matériels (terres productives, équipements) de créer des ressources et qui ont le plus souvent une densité de consommateurs élevée. Cette catégorie est considérée comme pauvre par 53,3% des hommes et par 54,7% des femmes.

- Les indigents, cités par 52,6% des répondants comme une catégorie de pauvres, désignent essentiellement des personnes sans ressources, affaiblies par l'âge et qui ont donc beaucoup perdu de leur capacité physique à se procurer convenablement des biens de subsistance.

- Les malades et les handicapés sont deux catégories de pauvres vivant chroniquement une situation d'handicap qui les empêche d'exercer toute activité d'autosubsistance ; ils sont respectivement reconnus comme tels par 52,6% et 38,3% des personnes interrogées.

- Les sans-soutien sont indiqués par 42% des interviewés comme des pauvres à cause de leur isolement social. Non seulement les personnes de cette catégorie sont déficitaires en ressources de subsistance, mais aussi, elles n'ont aucun recours, ni familial, ni public.

- Les sans-emploi considérés comme pauvres à 36,9% sont incapables d'assurer leur subsistance parce qu'ils n'exercent aucune activité productive.

3. Les causes de la pauvreté

Selon les populations, plusieurs causes sont à l'origine de la pauvreté; les fréquences de citation de certaines causes sont les suivantes :

Les calamités naturelles sont citées par 43,7% des enquêtés comme cause de la pauvreté, étant donné que depuis 1972, le Mali a connu de graves sécheresses qui ont été renforcées par la diminution continuelle de la pluviométrie, ce qui a eu pour conséquence une détérioration assez importante des revenus agricoles et pastoraux. Les calamités naturelles comportent également les déprédateurs et les parasites des productions vivrières.

La mauvaise santé fréquemment citée comme premier ennemi de l'homme au Mali est reconnue à 41,6% comme cause de pauvreté en ce sens qu'elle empêche les hommes et les femmes d'exercer toute activité productive créatrice de revenus.

Le chômage est plutôt cité en ville (43,2%) qu'en campagne (20%) même s'il est considéré par 31,3% des enquêtés comme cause de pauvreté selon les données de l'étude précitée.

Les désolidarités qui peuvent être résumées par la dégradation des systèmes traditionnels d'entraide et d'assistance mutuelle entre les parents et/ou les communautés locales sont indiquées par 21,0% des enquêtés comme source de pauvreté.

L'insuffisance de revenus étant une conséquence des aléas climatiques, des maladies incapacitantes et aussi dans une large mesure des systèmes de commercialisation et de fixation des prix, est rapportée par 18,9% de l'échantillon comme cause de pauvreté.

La mauvaise gestion reconnue comme le gaspillage ou la mauvaise utilisation des ressources naturelles ou financières disponibles est citée à 16,0% comme source de pauvreté.

Le sous-équipement est apparu comme une plus grande préoccupation du monde rural avec 17,3% par rapport au milieu urbain avec seulement 6,3% de citations comme cause de pauvreté. Il se réfère essentiellement à l'insuffisance du matériel et des intrants agricoles.

D'autre causes citées lors d'entretiens de groupes sont :

L'enclavement soit à cause des grandes distances ou surtout du mauvais état des routes là où elles existent, est un goulot d'étranglement important des échanges et par conséquent de la production.

L'analphabétisme qui est source de pertes substantielles de revenus liées au manque de savoir-faire élémentaire indispensable à la conduite des activités génératrices de revenus et au maintien des conditions hygiéniques, sanitaires et de sécurité du travail productif, est retenu comme une cause de pauvreté.

La dévaluation advenue en 1994 a révélé l'importance des relations monétaires et donc d'échange entre le Mali et les pays développés. Elle a été ressentie comme une diminution de moitié des revenus et donc comme source d'aggravation de la pauvreté.

4. Les conséquences de la pauvreté

Les conséquences de la pauvreté sont différentes selon qu'on se situe en milieu rural ou en milieu urbain.

a) Dans les zones urbaines :

La délinquance juvénile et la criminalité sont des délits qui peuvent se développer au niveau des sans-emploi. Cependant, il est à noter que tous les criminels et délinquants urbains ne sont pas nécessairement des pauvres.

Les difficultés dues à l'insuffisance des revenus pour subvenir aux besoins essentiels de la famille et l'incapacité d'honorer convenablement les obligations sociales peuvent provoquer des mésententes entre les conjoints et les parents.

Le recul de l'âge du ménage et l'augmentation du taux de divorce ont été également évoqués par certains groupes comme des conséquences de la pauvreté croissante.

La prolifération des quartiers spontanés à cause des coûts de plus en plus élevés des produits de consommation alimentaire, du logement et le recours accru à la pharmacopée traditionnelle sont considérés comme conséquences de la pauvreté

b) Dans les zones rurales :

La détérioration des liens de consanguinité et de vie communautaire est attribuée à la pauvreté.

Le déboisement intensif pour répondre à la demande croissante de charbon et de bois de chauffe de la population est devenu une source importante de revenus pour les agriculteurs pauvres.

5. La lutte contre la pauvreté au Mali

5.1. La lutte contre la pauvreté selon les populations

Les populations ont proposé des stratégies de lutte contre la pauvreté avec des fréquences différentes :

La création d'emplois ressort avec 43,1% de fréquence de proposition pour lutter contre la pauvreté. La tendance actuelle à la suppression des emplois au niveau de l'Etat qui se désengage de plus en plus de tous les secteurs de la production pourrait être remplacée par la promotion de l'auto-emploi et par une politique d'investissements basée sur des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre.

La création de structures de crédit est faiblement apparue comme un moyen de lutte contre la pauvreté avec 13,3%. Cela peut être en partie dû au fait que le crédit est considéré par un grand nombre de personnes comme un moyen d'asservissement et donc de perte de dignité en cas de difficultés de remboursement.

La création ou l'organisation d'associations sont ressenties avec une fréquence de 8,3% comme une stratégie de mise en commun des efforts en vue de renforcer les solidarités face aux adversités économiques.

La dotation en matériel essentiellement agricole est également citée à 7,2% comme moyen de réduction de la pauvreté.

Plusieurs interventions déjà en cours qui concourent à la lutte contre la pauvreté et qui sont assez bien appréciées par les populations couvrent les domaines de la santé, de l'éducation (scolarisation et alphabétisation), de la gestion des ressources naturelles (aménagements de terroir, exploitation durable des ressources agricoles et pastorales), de l'aide financière (micro-crédit) et de la communication (construction de routes), etc. Ce sont des actions de développement et/ou d'aide d'urgence entreprises par l'Etat, les Partenaires Techniques multi et bilatéraux et les ONG dans les différents domaines sectoriels d'intervention.

Pour une meilleure efficience dans la lutte contre la pauvreté, une Stratégie Nationale a été élaborée.

5.2 La Stratégie Nationale de lutte contre la Pauvreté

Le Mali, pour la toute première fois, vient de se doter d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) en février 1998. Elle a été élaborée selon une approche participative sous la supervision d'un comité technique tripartite composé de représentants du Gouvernement à travers ses services techniques, de la Société Civile et des Partenaires techniques et financiers, présidé par le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration.

Des séminaires inter-régionaux ont assuré la participation des populations locales à l'élaboration de cette Stratégie bâtie autour de huit axes avec chacun des actions prioritaires pour la période quinquennale 1998 - 2002 (voir annexe).

Conclusion

Le concept de pauvreté peut être défini par les perceptions et le vécu des populations selon leurs propres appréciations. Ces perceptions et appréciations peuvent être quantifiées soit par des enquêtes d'envergure nationale, soit par des méthodes de recherche participatives limitées à des zones ou milieux plus restreints. Ce concept peut également être défini à partir des indicateurs socio-économiques tels que les revenus, l'état de santé, les niveaux d'alimentation et de nutrition, d'éducation, de santé, d'accès à l'eau potable, de logement et des conditions de vie en général.

Les nouvelles actions à mener en vue de réduire la pauvreté s'inscrivent dans les mêmes orientations que celles déjà en cours. Ces nouvelles actions doivent donc être orientées vers des groupes sociaux biens ciblés, vers ceux qui en ont le plus besoin, le bon ciblage des pauvres apparaît de ce fait comme la première clé pour la réussite de la lutte contre la pauvreté.

Mais, à commencer par l'identification des premiers destinataires de ces interventions, jusqu'à la conception, à l'exécution et au suivi-évaluation des actions à entreprendre, la participation effective des pauvres est la condition sine qua non de la réduction durable de la pauvreté.

APPENDICE :
AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI

Axe stratégique 1 : Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres.

Actions Prioritaires

1. Assainir les finances publiques et réallouer une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels pour les pauvres, en particulier pour les femmes ;
2. Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat et renforcer le dynamisme du secteur privé ;
3. Promouvoir et renforcer les formes locales de solidarités collectives inspirées de la culture malienne en faveur des plus démunis ;
4. Soutenir le développement des communautés à la base en favorisant l'implication des pauvres dans le processus de décision dans le cadre d'un Etat de droit ;
5. Offrir les opportunités aux pauvres, en particulier les femmes et les enfants, afin de leur permettre d'avoir accès à la justice.

Axe stratégique 2 : Promouvoir les activités génératrices de revenus surtout l'auto-emploi à l'intention des pauvres.

Actions prioritaires

1. Mettre en place des programmes de travaux publics à haute intensité de main d'oeuvre similaires à l'AGETIPE en donnant la priorité aux régions les plus défavorisées ;

2. Elaborer un programme de soutien à l'investissement du secteur privé dans les sphères économiques des pauvres, en particulier le secteur agro-alimentaire (transformation, conservation, mise sur le marché et exportation) ;

3. Soutenir le développement du petit élevage et des cultures de contre-saison en faveur des pauvres ;

4. Réduire l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main-d'oeuvre ;

5. Améliorer la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes et des femmes en milieu défavorisé ;

6. Impliquer les structures de coordination du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté.

Axe stratégique 3 : Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production.

Actions prioritaires

1. Favoriser l'implantation et le développement de la micro-finance adaptée sur l'ensemble du territoire en accordant la priorité aux zones défavorisées ;

2. Assurer la formation des responsables des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et sensibiliser les membres des SFD à une meilleure utilisation des services financiers ;

3. Mettre en place un cadre de gestion transparent des terres et assurer plus d'équité dans l'accès à la terre ;

4. Favoriser un meilleur accès des pauvres aux intrants et aux autres facteurs de production dans les régions défavorisées.

Axe stratégique 4 : Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres.

Actions prioritaires

1. Améliorer la production, la gestion des stocks et la mise sur le marché des produits agricoles dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages pauvres ;

2. Soutenir l'organisation des producteurs pauvres au sein des filières agro-alimentaires ;

3. Encourager la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires dans les zones à forte concentration de pauvres ;

4. Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par les pauvres.

Axe stratégique 5: Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation de base et à la formation.

Actions prioritaires

1. Construire des écoles fondamentales dans un rayon de 5 km maximum entre les villages dans les zones défavorisées ;

2. Construire des centres de formation de base et de formation professionnelle et diversifier les programmes de formation professionnelle à l'intention des enfants des zones défavorisées ;

3. Former des enseignants de qualité et améliorer leurs conditions de travail, les méthodes pédagogiques et les programmes d'enseignement ;

4. Développer des cantines scolaires dans les zones défavorisées ;

5. Soutenir la participation des populations défavorisées dans la gestion de l'éducation de base ;

6. Assister les écoles coraniques et les medersas dans la formation des élèves.

Axe stratégique 6 : Promouvoir l'accès des pauvres à la santé, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement.

Actions prioritaires

1. Appuyer l'application de la politique de médicaments essentiels et favoriser la disponibilité de ces médicaments dans les zones défavorisées ;

2. Construire des centres de santé communautaires (CSCOM) dans les zones à forte concentration de pauvres, assurer leur équipement, conformément à la carte sanitaire et adopter des stratégies alternatives (équipes mobiles, etc.) là où les CSCOM ne sont pas viables ;

3. Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants pauvres ;

4. Combattre les grandes endémies et les maladies invalidantes affectant les pauvres par l'intégration des programmes existants ;

5. Promouvoir la participation des pauvres et celle des femmes dans la gestion des centres de santé communautaires ;

6. Appuyer l'organisation des tradithérapeutes et renforcer une collaboration efficiente entre médecines moderne et traditionnelle ;

7. Améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable dans les zones pauvres et promouvoir l'assainissement du milieu dans lequel vivent les populations défavorisées.

Axe stratégique 7 : Améliorer les conditions d'habitat des pauvres.

Actions prioritaires

1. Promouvoir les techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés ;

2. Inciter le secteur privé à construire des logements à faibles coûts accessibles aux pauvres ;

3. Appuyer le développement de coopératives d'habitat en faveur des pauvres ;

4. Soutenir les efforts d'assainissement en milieu urbain et périurbain défavorisé.

Axe stratégique 8 : Assurer une coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Actions prioritaires

1. Renforcer les capacités des structures nationales et locales, y compris celles de l'Observatoire du développement humain durable et de la lutte contre la pauvreté, en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi/évaluation des actions de lutte contre la pauvreté ;

2. Coordonner et orienter les initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et régional et renforcer les structures nationales chargées de la coordination et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre de la SNLP ;

3. Sensibiliser l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans le pays et informer les intervenants sur les modalités et résultats des programmes de réduction de la pauvreté ;

4. Coordonner les interventions des ONG et des associations en matière de lutte contre la pauvreté en tenant compte des programmes et projets en cours ;

5. Renforcer la capacité des Communes dans la coordination des intervenants locaux dans la lutte contre la pauvreté.

INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE (DHD) ET MESURES DE LA PAUVRETE

par l'Observatoire du Développement Humain Durable du Mali

INTRODUCTION

Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme de possibilités qui s'offrent à chaque individu dans la société. Vivre une vie longue, saine, constructive ; être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie décent sont les plus importantes. S'y ajoutent des notions aussi capitales que la liberté politique, économique ou sociale, et aussi importantes que la créativité, la productivité, la dignité, le respect de soi et d'autrui et la garantie des droits humains fondamentaux.

Quant aux indicateurs de façon générale, ils ont pour but d'exprimer par un seul chiffre aisément compréhensible une caractéristique significative de l'économie ou de la société. Ils servent de points de repère pour mesurer un niveau de développement (économique ou social), pour suivre leurs évolutions, pour comparer une période à une autre ou un pays à un ou plusieurs autres.

Les indicateurs socio-économiques sont exprimés le plus souvent sous la forme d'une proportion (un pourcentage), c'est-à-dire d'un rapport entre deux grandeurs, ou d'un taux de croissance tel qu'un taux annuel moyen (taux géométrique). Un indicateur doit être facilement compréhensible pour les non-spécialistes, et avoir une signification aussi claire que possible.

On distingue des "indicateurs de situation", des "indicateurs de croissance", des "indicateurs de moyens", des "indicateurs de processus", des "indicateurs de résultats", etc.

La présente communication traite des indicateurs du DHD et de ceux de la pauvreté.

I. INDICATEURS DU DHD

La distinction a été faite entre les indicateurs (ou plutôt quelques indicateurs) dont la prise en compte simultanée renseigne sur le niveau de développement humain d'un pays et l'indicateur de développement humain proprement dit.

1.1. Indicateurs déterminant le niveau de DHD (d'un pays)

Même s'ils ne portent pas spécifiquement le nom d'"indicateurs du DHD", les indicateurs ci-après passés en revue influent d'une façon ou d'une autre sur le niveau de développement humain d'un pays.

1.1.1. Indicateurs démographiques

- **Taux d'accroissement annuel moyen de la population** (ou encore taux d'accroissement intercensitaire) : il s'agit du taux auquel une population augmente ou diminue durant une année donnée en raison d'une part de l'excédent ou du déficit des naissances par rapport aux décès (accroissement naturel) et d'autre part de la migration nette, exprimé en pourcentage de la population de base.

D'après les résultats provisoires du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1998 (disponibles depuis juin 1998), la population résidente de la République du Mali s'élève à 9.790.492 habitants contre 7.696.348 en 1987, soit un accroissement annuel moyen de 2,2% sur la période 1987-1998, ce qui classe le Mali parmi les pays à forte croissance démographique.

- **Espérance de vie à la naissance** : c'est le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.

L'édition 1997 du Rapport annuel sur le développement humain durable au Mali (Produit par l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali) situe l'espérance de vie à la naissance à 56,8 ans en 1996.

1.1.2. Indicateurs de santé

- **Population ayant accès aux soins de santé** (appelée population ayant accès aux services de santé ou encore population desservie) : il s'agit du pourcentage de la population qui peut se rendre dans un rayon de 15 km dans les centres de santé locaux.

Cet indicateur est souvent difficile à définir car il varie selon la qualité de l'équipement, selon la qualification du personnel, selon l'approvisionnement en médicaments et selon la qualité de la prestation sanitaire fournie.

Au Mali, la proportion de la population ayant accès aux services de santé dans un rayon de 15 km est estimée à 34,0% (Source : DNSI, 1997).

- **Taux de mortalité infantile** : il s'agit du nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an pour 1000 naissances vivantes au cours d'une année. Plus spécifiquement, c'est la probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire.

Selon la deuxième Enquête Démographique et de Santé réalisée au Mali (EDSM - II) en 1995-1996, le taux de mortalité infantile était de 123 pour mille au cours de la période 1991-1996. Autrement dit, sur 1000 naissances, il y a eu 123 décès avant l'âge d'un an.

- **Taux de mortalité maternelle** : il se définit comme le nombre de femmes décédant chaque année par suite d'une grossesse pour 100.000

naissances vivantes.

Pour la période 1989-1996, il est de 577 décès (maternels) pour 100.000 naissances vivantes d'après l'EDSM-II.

En dépit des progrès réalisés par le Mali sur le plan socio-sanitaire, plusieurs maladies invalidantes ou à forte létalité persistent et les taux de mortalité demeurent encore élevés. Aussi, les autorités concernées ont-elles élaboré un Plan Décennal (1998-2007) de Développement Sanitaire et Social (PDDSS).

Les grandes orientations du PDDSS ont été conçues pour réunir les conditions permettant à chaque citoyen, quels que soient son lieu de résidence et son revenu, d'accéder à un service de santé situé à moins de 15 km. La mise en oeuvre de ce Plan, en améliorant l'état de santé de la population, favorisera durablement le plein exercice des activités socio-économiques par la population, ce qui permettra de réduire la pauvreté, à travers notamment :

- la revitalisation des services de soins de santé par la bonne gouvernance, la décentralisation et la participation communautaire ;
- le renforcement des liens entre le secteur officiel et le secteur traditionnel non structuré.

En ce qui concerne la politique nationale d'action sociale, il est prévu :

- des programmes de réinsertion des handicapés physiques et mentaux ;
- des actions pour la protection sociale des enfants ;
- des actions de protection sociale des personnes âgées.

1.1.3. Indicateurs de la nutrition

- **Taux de malnutrition chronique** (appelé retard de croissance ou encore indice taille - pour - âge) : il désigne la proportion d'enfants de moins de 3 ans qui ont une taille insuffisante pour leur âge.

Selon les recommandations de l'OMS, on compare l'état nutritionnel des enfants à celui d'une population de référence internationale, connue sous le nom de standard NCHS/CDC/OMS. Cette référence internationale est établie à partir de l'observation d'enfants américains de moins de 5 ans en bonne santé et elle est utilisable pour tous les enfants de cet âge dans la mesure où, quel que soit le groupe de population, ils suivent un modèle de croissance similaire. Les données de la population de référence internationale ont été normalisées pour suivre une distribution normale où la médiane et la moyenne sont identiques. Le taux de malnutrition chronique est égal au pourcentage d'enfants (de moins de 3 ans) qui se situent à moins de 2 écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence.

Concernant l'indice taille - pour - âge, la situation est alarmante au Mali. En effet, d'après l'EDSM-II (1996), près d'un tiers (30%) des enfants maliens âgés de moins de 3 ans souffrent de malnutrition chronique (la taille - pour - âge se situe à moins de 2 écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence).

Cette proportion est beaucoup plus élevée que celle que l'on s'attend à trouver dans une population en bonne santé et bien nourrie, à savoir 2,3 % (à moins de 2 écarts-types). La lutte contre la malnutrition constitue une priorité du PDDSS évoqué plus haut.

- **Taux de couverture en eau potable :** il désigne la proportion de la population ayant accès à l'eau potable.

L'EDSM-II a évalué la proportion de la population ayant accès à l'eau potable à 48,3% en 1996.

1.1.4. Indicateurs de l'éducation

- **Taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental :** il se définit comme la proportion des élèves inscrits au premier cycle, quels que soient leurs âges, dans la population qui, selon la législation nationale, devrait être scolarisée au niveau considéré (dans le cas spécifique du Mali, il s'agit de la population de la tranche d'âge 7 - 12 ans).

Le taux brut de scolarisation a connu au Mali une évolution sensible même s'il est encore l'un des plus bas au monde. Si de jure tous les enfants maliens ont le droit d'aller à l'école, dans les faits, le nombre d'écoles et celui des maîtres ne permettent pas d'accueillir tous les enfants d'âge scolarisable (la classe d'âge 7 - 12 ans). D'après la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Education de Base, le taux de scolarisation est passé de 28,8% (21,4% pour les filles et 36,1% pour les garçons) à 50,% (41,% pour les filles et 58,9% pour les garçons) de 1991-92 à 1997-98.

Malgré les efforts fournis pour la scolarisation des filles, des écarts importants persistent entre la scolarisation des filles et celle des garçons au détriment des premières, surtout dans les zones rurales.

Les progrès réalisés dans la scolarisation depuis 1991-92 sont inégalement répartis entre les régions mais aussi entre les zones urbaines et les zones rurales. Par exemple, si le taux brut de scolarisation est de 38,3% dans le district de Bamako en 1997-98, il n'est à la même date que de 26,8% et 27,3% dans les régions de Mopti et Kidal respectivement.

- **Taux d'alphabétisation (des adultes) :** c'est le pourcentage des personnes âgées de 15 ans ou plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court (quelle que soit la langue) sur leur vie quotidienne.

En 1994, selon l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale (EMCES) réalisée par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), le taux d'alphabétisation (tous sexes confondus) est de 23,0% (11,0% pour les femmes).

En se dotant d'un Programme Décennal (1998 - 2008) de Développement de l'Education (PRODEC), le Gouvernement s'est fixé des objectifs précis pour conduire sa politique éducative. Le document de cadre politique de ce Programme traite de quatre axes, en l'occurrence l'accès, la qualité, le financement et la réforme institutionnelle. Quant aux objectifs visés, ils sont donc d'ordre tant quantitatif (augmentation du taux de scolarisation, construction de salles de classe, etc.) que qualitatif (augmentation du taux d'achèvement, diminution des taux de redoublement et d'abandon...).

Elaboré par une équipe d'experts nationaux avec l'appui financier des partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, et adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 13 mai 1998, le PRODEC couvre la période des dix années scolaires allant de 1998-1999 à 2007-2008 et il a trait à tous les ordres d'enseignement (de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur). Au terme de sa mise en oeuvre, en 2008, le taux brut de scolarisation au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental devrait avoir été porté à 75,0% (en 1997-98, ce taux est de 50,0%), 10.000 enseignants devraient avoir été recrutés, 10.000 salles de classe devraient avoir été construites (au niveau de l'éducation de base), le taux d'alphabétisation des adultes (qui était de 23,0% en 1994) serait passé à 50,0%.

Les réalisations prévues dans le cadre de cette stratégie sectorielle de l'éducation sont de la plus haute importance dans la mesure où le doute n'est plus permis quant à l'existence d'une corrélation entre le niveau d'alphabétisation d'un pays et l'amélioration de la productivité de la main-d'oeuvre de ce pays, l'état sanitaire et nutritionnel de la population, en particulier des groupes vulnérables que constituent les femmes et les enfants. Plusieurs études empiriques à travers le monde n'ont-elles pas montré que l'éducation conduit à plus de démocratie ? Aujourd'hui, n'est-il pas unanimement admis que la stabilité politique d'un pays est en grande partie fonction du degré d'éducation des citoyens de ce pays ?

1.1.5. Indicateur de revenu

- **Revenu par habitant :** le revenu est défini à partir du Produit National Brut (PNB).

Le PNB s'obtient en ajoutant au Produit Intérieur Brut (PIB) le revenu net des facteurs à l'étranger, qui est le revenu que les résidents reçoivent de l'étranger pour des services facteurs (main-d'oeuvre et capital), moins les paiements similaires faits à des non-résidents qui contribuent à l'économie nationale.

Le PIB, quant à lui, se définit comme le total, au niveau de l'utilisation finale, des biens et services d'une économie, produits par les résidents et les non-résidents, quelle que soit la répartition des droits sociaux entre nationaux et étrangers. Il ne comprend pas les déductions au titre de l'amortissement des biens de production ou de l'épuisement ou de la dégradation des ressources naturelles.

En déduisant du PNB la consommation de capital fixe (assimilée à l'amortissement), on aboutit au Produit National Net (PNN). C'est le PNN qui représente le Revenu National au prix du marché[1].

Le revenu par habitant est le revenu national au cours d'une année rapporté à la population totale de la même année pour un pays donné.

Le revenu moyen par habitant est d'environ 280 dollars US au Mali[2].

1.2. L'Indice de Développement Humain (IDH)

Après que la pratique ait voulu que, pendant longtemps, l'on appréhende le niveau de développement des pays par le Produit National Brut par habitant (PNB/hab.), ou par le revenu par habitant, ou encore par le pouvoir d'achat comparé, le PNUD, en publiant en 1990 son premier Rapport mondial sur le développement humain, a mis au point un nouvel instrument de mesure du développement - l'Indice de Développement Humain (IDH). Il faut dire qu'en réalité le PNB ne permet pas de mesurer le bien-être de l'individu. Il sert à mesurer plutôt les flux de production, de revenus et de dépenses, lesquels peuvent contribuer au bien-être de l'individu. Il fallait donc aller dans le sens d'un élargissement de la gamme des données à prendre en compte.

L'IDH est un indicateur composite qui mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles cruciaux :

- la durée de vie, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- le niveau d'éducation, mesuré par un indicateur combinant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour le tiers restant le taux de scolarisation combiné (tous ordres d'enseignement confondus) ;
- le niveau de revenu ou encore niveau de vie, mesuré par le Produit Intérieur Brut réel par habi-

1 De façon générale, rentrent dans la production non seulement tous les biens qui ont un prix de marché (c'est-à-dire la production marchande), mais aussi tous les services des administrations évalués au coût des facteurs.
Quand on parle de "prix de marché", on tient compte des taxes et impôts indirects (autrement dit, les éléments qui ne sont pas une contribution de l'entreprise à la satisfaction du consommateur), déduction faite des subventions, tandis que le "coût des facteurs" inclut les subventions, déduction faite des taxes et impôts indirects (TVA ...).

2 Allocution du Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration à l'ouverture des travaux de la Conférence de Table Ronde sur la Stratégie Nationale du Mali de lutte contre la pauvreté (Genève, 16-17 septembre 1998).

tant (PIB réel / hab.) exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat (PPA)[3].

Des valeurs minimale et maximale ont été fixées pour chacun de ces indicateurs :

- espérance de vie à la naissance : 25 ans - 85 ans ;
- alphabétisation des adultes : 0% - 100% ;
- taux de scolarisation tous niveaux confondus : 0% - 100% ;
- PIB réel par habitant exprimé en PPA : 100 US dollars - 40 000 US dollars (valeurs fournies par l'édition 1997 du Rapport mondial PNUD sur le développement humain).

Chaque indicateur entrant dans la composition de l'IDH se calcule en rapportant la différence entre la valeur réelle (observée) et la valeur minimale à celle entre la valeur maximale et la valeur minimale.

L'IDH est la moyenne arithmétique (simple) des trois indicateurs :

- indicateur de durée de vie ;
- indicateur de niveau d'éducation ;
- indicateur de PIB réel/hab. exprimé en PPA.

La valeur maximale de l'IDH étant égale à l'unité, l'objectif pour chaque pays consiste à se rapprocher le plus possible de cette valeur. Chaque année, depuis 1990, le PNUD, en publiant son Rapport mondial sur le développement humain, établit un classement des différents pays de la planète selon le critère de l'IDH le plus élevé (c'est-à-dire le plus proche de 1). On peut alors distinguer trois types de pays :

- les pays à développement humain élevé (c'est-à-dire les pays dont l'IDH vaut au moins 0,8) ;
- les pays à développement humain moyen (c'est-à-dire dont l'IDH vaut au moins 0,5 et est inférieur en même temps à 0,8) ;
- les pays à faible développement humain (c'est-à-dire dont l'IDH est plus petit que 0,5).

L'édition 1997 du Rapport annuel sur le Développement Humain Durable au Mali a analysé l'IDH tant au niveau national qu'au niveau des régions. Pour ce faire, le niveau de revenu utilisé est celui résultant des estimations faites à partir de l'EMCES-94, et exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA).

L'espérance de vie de la population en 1987 a été actualisée en 1996 à partir des données démographiques les plus récentes de la DNSI.

De 1994 à 1996, l'IDH du Mali est passé de 0,251 à 0,309, soit un accroissement de 23,1% en deux ans.

Au cours de chacune des deux années étudiées (1994 et 1996), il ressort de l'analyse par région que le district de Bamako se classe au premier rang selon le critère de l'IDH le plus élevé (0,393 en 1994 d'après la DNSI et 0,526 en 1996 d'après les calculs de l'Observatoire du DHD/LCPM).

Cela n'est point pour surprendre, si l'on sait que la capitale concentre le plus grand nombre d'infrastructures scolaires, socio-sanitaires, industrielles, etc., toutes choses de nature à valoriser les potentialités humaines élémentaires.

Avec des IDH respectifs de 0,193 et 0,236 en 1994 et 1996, la région de Mopti enregistre le niveau de développement humain le plus bas. En 1994, toutes les régions du pays et le district de Bamako ont un niveau de développement humain faible (inférieur à 0,5).

En 1996, le même constat reste valable pour toutes les entités géographiques du pays sauf le district de Bamako qui, avec un IDH de 0,526, se classe comme ayant un niveau de développement humain moyen (au moins égal à 0,5).

Les Tableau et Figure ci-dessous permettent de mieux apprécier les différences régionales. Kayes étant une région de forte émigration, son IDH relativement élevé peut être lié en partie à l'importance des transferts monétaires qui y sont reçus.

3. On entend par Parité de Pouvoir d'Achat (PPA), le nombre moyen d'unités de compte monétaires du pays nécessaire pour acheter le même panier représentatif de biens et de services, ou un panier équivalent à ce que l'on pourrait acheter pour 1 dollar US (monnaie de référence) aux Etats-Unis. Habituellement indiquée en dollars US, la PPA pourrait également s'exprimer en d'autres monnaies nationales ou en Droits de Tirage Spéciaux (DTS).
Le PIB réel est le Produit Intérieur Brut exprimé en dollars des Etats-Unis sur la base de la PPA de la monnaie nationale.

Evolution de l'IDH de 1994 à 1996

Régions	Indice du Développement Humain Durable (IDH)	
	1994	1996
Kayes	0,277	0,308
Koulikoro	0,250	0,285
Sikasso	0,212	0,283
Ségou	0,208	0,264
Mopti	0,193	0,236
Tombouctou	0,235	0,241
Gao	0,230	0,292
Bamako	0,393	0,526
Mali	0,251	0,309

II. MESURES DE LA PAUVRETE

Pour prétendre à faire reculer la pauvreté de façon durable, il est nécessaire de disposer au préalable d'informations fiables sur le phénomène en question et ce, en termes d'ampleur, de localisation et de causes. Tout d'abord, il faut pouvoir distinguer les pauvres des non pauvres. Pour ce faire, la mesure couramment utilisée est le seuil de pauvreté.

2.1. Seuil de pauvreté

Le seuil de pauvreté ou encore ligne de pauvreté mesure la pauvreté par la consommation. Il s'agit du niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister. Deux éléments sont alors à prendre en compte : d'une part, ce qu'il faut dépenser pour se procurer un niveau minimum de nutrition et autres nécessités de la vie et, d'autre part, ce qu'il faut dépenser, et dont le montant varie d'un pays à l'autre, pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société. La première partie est relativement simple : le coût du minimum de calories à absorber et des autres nécessités de la vie peut se calculer en considérant le prix des aliments dont se nourrissent les pauvres. La seconde relève beaucoup plus d'une appréciation subjective ; ce qui constitue une "nécessité" dans certains pays peut être considéré comme un luxe dans d'autres.

La norme "OMS" fixant les besoins énergétiques alimentaires minima d'un individu à 2450 kilocalories par jour a été utilisée pour le calcul du seuil de pauvreté au Mali. Sur la base de la consommation en "équivalent riz" aux prix de 1994 et 1996, et en considérant les dépenses non alimentaires comme équivalant à la moitié des dépenses alimentaires, le niveau minimal de dépense pour assurer la survie d'un individu ou encore seuil de pauvreté au Mali a été estimé à 77 204 Francs CFA en 1994 et à 102 971 Francs CFA en 1996.

Quant à l'ampleur de la pauvreté, elle est appréciée au moyen de l'incidence de la pauvreté.

2.2. Incidence de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté (appelée encore indice numérique de pauvreté ou taux de pauvreté ou ampleur de la pauvreté) d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes (ou de ménages) pauvres dans l'ensemble de la population de la région ou du pays.

Au Mali, l'incidence de la pauvreté est passée de 68,8% en 1994 à 71,6% en 1996. La pauvreté a sévi plus en milieu rural en 1996 (incidence de pauvreté de 78,3 %) qu'en milieu urbain (incidence de pauvreté de 40,6%).

Incidence de la pauvreté (en %) en 1994 et 1996		
	1994	1996
National	68,8	71,6
Rural	75,6	78,3
Urbain	36,6	40,6

Selon l'édition 1997 du Rapport annuel sur le DHD au Mali, l'incidence de la pauvreté s'est accrue à un rythme annuel de 11,0% au cours de la période 1989-1994 contre 2,0% au cours de la période 1994-1996, soit un ralentissement du rythme de la paupérisation.

Entre 1989 et 1994, cette progression annuelle était de 10,1% en milieu rural et de 19,5% en milieu urbain.

Entre 1994 et 1996, l'incidence de la pauvreté a connu un accroissement global de 4,1% au niveau national (3,6% en milieu rural et 10,9% en milieu urbain).

Et entre 1994 et 1996, l'incidence de la pauvreté a progressé par an de 1,8% en milieu rural contre 5,3% par an en milieu urbain.

Ce ralentissement du rythme de la paupérisation qui se traduit par le fléchissement, voire l'inversion de la courbe d'appauvrissement, a été ainsi plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, ce qui laisse penser que les politiques mises en œuvre à partir de 1994 ont

commencé à donner de bons résultats en matière de lutte contre la pauvreté.

Bien qu'utile, l'incidence (de la pauvreté) en tant que mesure de la pauvreté ne renseigne aucunement sur l'écart qui sépare le revenu des pauvres du seuil de pauvreté, c'est-à-dire le déficit de revenu des pauvres. Pour pallier cet inconvénient, on utilise l'indice volumétrique de pauvreté.

2.3. Indice volumétrique de pauvreté / profondeur de la pauvreté

L'indice volumétrique de pauvreté est le déficit de revenu des personnes (ou des ménages) pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il mesure le transfert de ressources qu'il faudrait opérer pour porter le revenu de tout individu (ou ménage) pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté, faisant, par là même, disparaître la pauvreté.

On parle de profondeur de la pauvreté (ou écart ou intensité ou encore acuité de la pauvreté) lorsque l'indice volumétrique de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté.

La profondeur de la pauvreté, évaluée par l'Observatoire du DHD/LCPM, à 48,4% en 1996 au niveau national, signifie qu'à cette date, les dépenses moyennes des pauvres représentaient 51,6% du seuil de pauvreté. Autrement dit, en moyenne tout individu pauvre avait besoin en 1996 d'un revenu supplémentaire de 49 838 Francs CFA (c'est-à-dire 48,4% de 102 971 Francs CFA) pour atteindre le seuil de pauvreté.

Cet indicateur est ainsi pertinent pour déterminer le niveau de dépenses nécessaires aux pauvres pour éliminer la pauvreté au Mali. Etant donné une incidence de la pauvreté de 71,6% dans une population estimée à 9,2 millions d'habitants et une profondeur de la pauvreté de 48,4%, le déficit global de dépenses (en 1996) s'élève à 328,3 milliards de Francs CFA dont 90,0% à affecter au milieu rural et 10,0% au milieu urbain.

Ce montant nécessaire pour éliminer la pauvreté doit cependant être interprété avec prudence. Il ne doit pas être confondu avec le niveau de transfert ou d'assistance requis pour sortir tout un chacun de la pauvreté. Il s'agit d'une indication des efforts à fournir en s'adressant de façon multiforme et multidimensionnelle à la sphère socio-économique des pauvres pour renforcer leurs capacités de manière à leur permettre d'atteindre un niveau de dépenses équivalent au seuil de pauvreté.

2.4. Indicateur de la Pauvreté Humaine (IPH)

L'IPH est un indicateur composite se fondant sur trois variables : le risque de décéder à un âge précoce (avant l'âge de quarante ans), le taux d'analphabétisme (des adultes) et la misère sur le plan des conditions de vie, exprimée par le manque d'accès aux services de santé, à l'eau potable et à une alimentation convenable[4]. Cet outil se distingue ainsi des indicateurs classiques, qui se contentent de mesurer la pauvreté à l'aune du revenu.

L'IPH s'attache aux pays en développement. En effet, dans le choix des composantes de l'IPH, il est nécessaire de tenir compte du contexte social du pays envisagé et il se trouve que c'est dans les pays en développement que la pauvreté se manifeste par la faim, l'analphabétisme, les épidémies et la pénurie de services de santé ainsi que d'eau potable (problèmes qui sont moins sensibles dans les pays plus développés, où la faim est rare, l'alphabétisation quasi universelle, la plupart des épidémies jugulées, les infrastructures médicales très bien implantées et l'eau potable facilement accessible). Il n'est donc pas surprenant que les études sur la pauvreté dans les pays les plus prospères portent sur des phénomènes tels que l'exclusion.

Un indicateur mesurant l'analphabétisme et la mortalité précoce sera plus pertinent pour distinguer le Sri Lanka du Pakistan que, par exemple, la France de l'Allemagne.

Au Mali, les niveaux des différentes composantes de l'Indicateur de Pauvreté Humaine sont les suivants:

1 - la probabilité de décéder avant 40 ans est de 30,3% ;

2 - la proportion d'adultes analphabètes est de 77,0% ;

3 - la misère sur le plan des conditions de vie est estimée à 47,4% à partir de la moyenne arithmétique simple des trois sous-indicateurs ci-dessous :

- la proportion d'individus privés d'accès aux services de santé, qui est de 66,0% ;
- la proportion d'individus privés d'accès à l'eau potable, qui est de 51,7% ;
- la proportion des enfants de moins de trois ans souffrant de malnutrition aiguë, qui est de 24,5%.

A partir de ces données, l'IPH au Mali est estimé à 58,18% pour l'année 1996. Ce niveau correspond à une forte incidence de la pauvreté humaine. Il est en conséquence révélateur de l'ampleur des efforts à fournir par le Mali pour réduire substantiellement la proportion de sa population souffrant des trois formes fondamentales de dénuement que constituent les déficits de longévité, les déficits dans le domaine de l'instruction et les déficits en termes de conditions de vie.

CONCLUSION

Même si le concept de développement humain recouvre une réalité beaucoup trop riche et profonde pour que l'on puisse l'enfermer dans un indicateur composite ou même dans un ensemble d'indicateurs statistiques, il est utile de pouvoir synthétiser cette réalité complexe en termes simples. C'est la raison d'être de l'IDH. Il renseigne, concernant chaque pays, sur la distance qui reste à parcourir pour atteindre certains objectifs précis:

4 Le manque d'accès à une alimentation convenable est appréhendé au moyen du pourcentage d'enfants de moins de trois ans victimes de malnutrition aiguë.

- une durée de vie moyenne de 85 ans ;
- l'accès à l'éducation pour tous ;
- un niveau de vie décent.

Cependant, l'IDH ne fournit pas une mesure exhaustive du développement humain car ne prenant pas en compte les enseignements d'autres facteurs fondamentaux tels que le maintien des chances d'une génération à l'autre (équité intergénérationnelle), les libertés civiles, les libertés politiques, le respect durable de l'environnement, etc.

Le problème que pose la prise en compte de ces facteurs est celui de leur quantification. En plus, dans un pays comme le Mali, les individus attachent une grande importance à la cohésion sociale ainsi qu'à leurs valeurs culturelles. N'est-ce pas la forte implication de la société civile ainsi que la mise en avant du capital social qui sont à la base de la résolution du conflit armé (rébellion) qu'a connu le septentrion malien au cours des années 90? Le retour définitif de la paix dans le Nord - Mali s'est manifesté symboliquement le 27 mars 1996 à Tombouctou par la cérémonie dite de "La Flamme de la Paix", au cours de laquelle les armes qui étaient détenues par les ex-protagonistes du conflit ont été brûlées.

Pays de grande civilisation et de riche histoire, le Mali conserve un héritage important de capital social basé sur une philosophie traditionnelle de prise en charge collective, solidaire et d'entraide.

Le cousinage, ou encore parenté à plaisanterie ("Sinankoun ya" en langue Bamanan), valeur socio-ethnique entre des noms et des ethnies différents, est un facteur important d'intégration sociale dans le Mali culturellement pluriel. Tels sont quelques éléments (parmi tant d'autres) spécifiques au Mali, qui, s'ils étaient pris en compte, permettraient de relever sans nul doute le niveau de l'IDH de ce pays.

Dès lors, il appartient au Gouvernement, à travers l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali, tout en utilisant l'IDH tel que mis au point par le PNUD, de trouver des moyens spécifiques pour le compléter par les enseignements des facteurs de développement humain précités.

En réalité, l'IDH mesure le progrès général d'un pays en termes de développement humain, mais cette mesure peut occulter, d'une part, une répartition inégale des progrès accomplis et, d'autre part, l'importance de la pauvreté humaine résiduelle.

Enfin, pour fournir quelques indicateurs d'impact de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté dont vient de se doter le Gouvernement de la République du Mali, on peut affirmer qu'au terme, en 2002, de la mise en oeuvre de ladite Stratégie Nationale :

- l'espérance de vie à la naissance passerait à 60,0 ans (le niveau de cet indicateur était estimé à 56,8 ans en 1996) ;
- la proportion de la population ayant accès aux services de santé dans un rayon de 15 km serait de 55,0% (34,0% en 1996) ;
- le taux de mortalité infantile devrait passer à 100 pour mille (123 pour mille au cours de la période 1991-1996) ;
- le taux de couverture en eau potable serait de 70,0% (48,3% en 1996) ;
- l'incidence de la pauvreté devrait avoir été portée à 55,0% environ (71,6% en 1996) ;
- l'IDH devrait avoir été relevé à 0,500 (0,309 en 1996).

Bamako, le 5 octobre 1998

Amadou DAO

SUIVI DE L'INITIATIVE 20-20
FINANCEMENT DES SERVICES SOCIAUX ESSENTIELS AU MALI

par le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration

1. Aperçu sur l'Initiative 20%-20% :

1.1. Origines et objectif

Les efforts de développement entrepris depuis les années 60 par les pays en développement et soutenus par la communauté internationale n'ont pas toujours atteint les objectifs visés. Par contre, l'on a assisté à une augmentation généralisée de la pauvreté créant ainsi des conflits nationaux et régionaux.

Devant cette situation, une première tentative de solution a été la conception et la mise en place de programmes population et de programmes d'ajustement structurel pour rétablir des équilibres macroéconomiques propices à une croissance soutenue.

Mais, force a été de constater que là où la croissance économique s'était manifestée, le développement n'était pas au rendez-vous car une proportion croissante de la population était exclue des effets bénéfiques de cette croissance. Les couches vulnérables de la population (enfants, femmes, personnes âgées) sont ainsi exposées à des risques permanents de carences en tout genre qui les fragilisent. De plus, toutes les couches sociales, de par leur état (santé, éducation, environnement, etc.) ne participaient pas pleinement aux activités. Devant ce dilemme, la communauté internationale s'est interrogée sur les voies et moyens permettant de faire profiter au plus grand nombre des opportunités offertes par la croissance économique là où cela existe, et de créer des conditions favorables au développement là où cela est nécessaire. D'où l'idée de l'initiative 20%-20%.

Une série de rencontres internationales organisées à partir de 1990 ont permis de fixer les conditions d'un développement durable. Parmi ces rencontres on peut citer :

- la Conférence Mondiale sur l'Education pour tous (Jomtien, Thaïlande) en 1990 ;
- le Sommet Mondial pour les enfants (Nations-Unies, New York) ;
- la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, Brésil) 1992 ;
- la Conférence Internationale sur la nutrition (Rome, Italie) 1992 ;
- la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (Caire, Egypte) 1994;
- le Sommet Mondial sur le Développement Social (Copenhague, Norvège) 1996 ;
- la Quatrième Conférence Mondiale des Femmes (Beijing, Chine) 1995.

Les conclusions et recommandations de ces rencontres de haut niveau à l'échelle mondiale ont soutenu la notion de Services Sociaux Essentiels (SSE) et ont souligné l'importance critique de l'accès universel à ces services pour la réalisation des priorités du développement durable. Elles se sont accordées sur les moyens de mobilisation des ressources à travers l'application de l'initiative 20%-20%.

Après le Sommet Mondial sur le Développement Social, certains pays africains au Sud du Sahara ont entrepris des études pour adapter la définition universelle des Services Sociaux Essentiels (SSE) à leurs réalités en vue de l'application de l'Initiative 20%-20% dans leur politique de développement économique et social.

Pour ce qui concerne le Mali (qui, il faut le rappeler, a élaboré et adopté sa politique nationale de population, sa politique sectorielle de santé, sa politique nationale de communication pour le développement, sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, etc.), il s'est, après l'Atelier Technique Régional sur l'Initiative 20%-20% organisé en Octobre 1997 à Cotonou (Bénin), engagé dans le processus dont le présent atelier constitue le lancement.

1.2. Objectifs de l'Initiative 20%-20% :

L'objectif ultime de l'Initiative 20%-20% est de faire en sorte que toutes les populations aient accès aux services sociaux essentiels.

Il s'agit en fait de favoriser une forme de développement qui :

- fait davantage appel à la participation,
- favorise la productivité,
- contribue à la maîtrise de la croissance de la population,
- favorise l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes,
- améliore la possibilité de disposer de moyens de subsistance durables,
- contribue à réduire la pauvreté,
- permet de réduire les problèmes issus des disparités socioéconomiques.

Les objectifs à atteindre d'ici l'an 2000 sont les suivants :

- universaliser l'accès à l'éducation primaire et l'achèvement du cycle d'enseignement primaire;
- ramener le taux d'analphabétisme des adultes à la moitié de ce qu'il était en 1990, en s'efforçant de réduire l'écart entre les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes;
- réduire de moitié la malnutrition grave et modérée chez les enfants de moins de 5 ans par rapport à 1990;
- réduire de moitié le taux de mortalité maternel

le par rapport à 1990;
- réduire d'un tiers, par rapport à 1990, la mortalité infantile et la mortalité des enfants de moins de 5 ans ou ramener celles-ci à 50 et 70 pour 1000 naissances vivantes, respectivement, selon ce qui équivaudrait à la réduction la plus importante;
- mettre les soins de santé génésiques, notamment les informations relatives à la planification familiale et les services de planification familiale à la disposition de toutes les personnes et de tous les couples;
- universaliser l'accès à l'eau potable et à des systèmes sanitaires d'évacuation des excréments.

La responsabilité de l'objectif de l'accès universel aux services sociaux essentiels incombera tant aux pays en développement qu'aux donateurs. Ils devront s'efforcer de jeter les bases solides en faveur de la réduction de la pauvreté, d'établir un meilleur équilibre entre la croissance démographique et les ressources disponibles, de renforcer la sécurité dans le monde et de garantir aux générations futures la paix et le développement auxquels elles ont droit.

2. L'Etude sur le financement des services sociaux essentiels au Mali.

Le suivi de la mise en œuvre de l'initiative 20% - 20%, depuis le Sommet de Copenhague (mars 1995), réalisé à travers une étude, a été initié au Mali et dans bon nombre de pays. Cette étude a permis de faire les constats ci-après.

Pendant la période 1986-1996, le Produit Intérieur Brut (PIB) a enregistré une croissance annuelle moyenne de 3,58%, supérieure à celle des pays subsahariens dont le taux était de 1,9%. L'inflation, en terme de déflateur du PIB, a été contenue dans les limites de 6,5% en 1996. Ce résultat a agi sur le déficit budgétaire qui a été réduit en moyenne de 3% du PIB, en passant de 13,9% en 1994 à 10,5% en 1995 et à 7,9% en 1996.

Le taux d'ouverture de l'économie malienne (calculé comme le rapport de la somme des importations et des exportations sur le PIB) a fortement augmenté après la dévaluation, passant de 44,6 % en 1992 à 59,6 % en 1994, pour retomber à 59,3 % en 1996. Ce taux est le plus élevé des pays enclavés de l'UEMOA (Burkina Faso : 40,1% ; Niger : 37,3% en 1994).

La situation monétaire de 1996, comparée à celle de 1993, fait ressortir une tendance globale au renforcement de la position extérieure nette des institutions monétaires, une reprise du crédit intérieur et une expansion concomitante de la liquidité intérieure. La position nette du Gouvernement, débitrice de 4,4 milliards F.CFA en 1993, est passée créditrice de 35,6 milliards F.CFA en fin décembre 1996. Cette situation reflète le bon niveau de recouvrement des recettes budgétaires et la mobilisation accrue du concours extérieur, qui a permis au trésor malien de se désengager totalement vis-à-vis de la Banque Centrale et de renforcer ses dépôts auprès du système bancaire.

Le Mali, avec une population de 9,2 millions d'habitants en 1996 (dont 46% de moins de 15 ans) et un taux de croissance moyen de 2,0%, figure parmi les pays à forte croissance démographique et les problèmes démo-économiques ressentis ont conduit les autorités à adopter une politique nationale de population le 8 Mai 1991.

Les progrès significatifs de l'économie malienne pendant ces dernières années n'ont pas amélioré les conditions sociales des populations, en particulier la situation des groupes les plus vulnérables. L'incidence de la pauvreté a connu une croissance de 13,3%, passant de 63,1% en 1994 à 71,5% en 1996.

Le secteur social se caractérise par des taux de mortalité élevés (maternelle : 577 pour 100.000 naissances vivantes; infantile : 122,5 pour 1000 naissances vivantes; infanto-juvénile 237,5 pour 1000 naissances vivantes), des faibles taux de couverture des SSE (Vaccination : 31,5 % ; Couverture sanitaire : 30% dans un rayon de 15 km ; Eau potable : 49% rural et 51% urbain; Taux brut de scolarisation en 95/96 : 42,3% dont 51% pour les garçons et 33% pour les filles), un faible rendement du système éducatif, une faible utilisation des services. Ces faibles performances s'expliquent par l'insuffisance des SSE et du personnel, la qualité de l'offre de service et le sous-financement (y compris une répartition inégale et une utilisation peu rationnelle des ressources disponibles).

Les recettes publiques ont connu une tendance à la baisse de 1986 à 1988. Ce recul est dû essentiellement à la baisse des cours mondiaux du coton, à la fraude massive et à l'insolvabilité des Sociétés et Entreprises d'Etat. Depuis 1989, leur niveau s'est régulièrement amélioré jusqu'en 1997, où il a atteint 236 milliards F.CFA. L'analyse des recettes publiques totales sur le PIB fait ressortir un pourcentage moyen annuel de 15,39 % au cours de la période de référence. Il ressort sur la période sous revue que les recettes fiscales et non fiscales, dons exclus, ont représenté respectivement en moyenne 71% et 29% des recettes publiques totales. La pression fiscale (recette fiscale sur PIB) est passée de 10,8% en 1992 à 13,1% en 1996, ce qui demeure encore faible.

Le niveau de l'aide extérieure est passé de 77,7 milliards F.CFA en 1986 à 174,5 milliards F.CFA en 1996. Cette aide a connu une forte progression entre 1993 et 1994 en passant de 97,1 à 188,3 milliards F.CFA suite à la dévaluation du F.CFA. Le ratio par habitant a été de 18.967 F.CFA en 1996 contre 10.224 F.CFA en 1986.

Les dépenses de fonctionnement constituent les charges courantes de l'Etat et se répartissent en service de la dette et en dépenses discrétionnaires. Les ratios moyens du service de la dette de 1986-1996, par rapport aux différents agrégats, se présentent comme suit :

Produit Intérieur Brut : 2,78% ;
Recettes totales : 15,31 %
Dépenses totales : 26,25%

L'analyse de ces différents ratios permet de déterminer l'importance du service de la dette dans les dépenses publiques. En pourcentage des exportations, le service dû demeure encore élevé puisqu'il représentait 34,4% en 1996, soit plus du tiers de la valeur des exportations.

La classification fonctionnelle des dépenses discrétionnaires concerne les secteurs sociaux (éducation, santé, eau et assainissement, autres services sociaux), les services généraux (administration générale, défense et sécurité), les services économiques et les charges communes. ***L'analyse montre que, entre 1993 et 1996, l'Etat a consacré en moyenne 22,89% des allocations budgétaires aux secteurs sociaux contre 77,11% aux autres.*** Les allocations budgétaires aux autres services ont été en moyenne de :

- 31,25% pour les services généraux dont 13,43% à l'administration générale et 17,73% à la défense et à la sécurité ;
- 19,50% pour les services économiques ;
- 26,36% pour les autres (charges communes).

Il conviendrait de souligner ici qu'entre 1997 et 1998, la part des dépenses budgétaires allouée aux secteurs sociaux connaît une augmentation significative grâce aux efforts fournis ces dernières années en faveur de ces secteurs. Ainsi, cette part est passée de 22,47% en 1997 à 25,60% en 1998 pour les secteurs sociaux contre respectivement 12,20% et 13,36% pour les services sociaux essentiels.

Entre 1986 et 1996, les dépenses en capital ont connu une variation en dents de scie, avec un bond en 1994. Le pourcentage moyen des dépenses en capital sur le PIB a été de 11.47%, soit 104 100 F.CFA par tête d'habitant. Par ailleurs, les dépenses en capital ont absorbé en moyenne 43,83% des dépenses totales sur la période.

De 1990 à 1996, le financement intérieur total des dépenses en capital a représenté 18.32% des dépenses d'investissement contre 81,68% pour le financement extérieur. L'emprunt a représenté 41,14% et les dons 40,54%. ***La part des secteurs sociaux pendant la période de référence s'est située en moyenne à 17,35% des dépenses en capital contre 82,65% pour les autres secteurs.***

De 1993 à 1996 la part moyenne des dépenses sociales, par rapport au PIB, a été de 3,12% contre 1,63 % en faveur des SSE. Dans la même période, la part des dépenses des services sociaux essentiels dans les dépenses budgétaires est passée de 12,02% à 11,44%. Quant à la part des dépenses publiques consacrée aux services sociaux essentiels dans l'ensemble des secteurs sociaux, elle est estimée en moyenne à 52,16% pour une norme minimale de 50%. *Ce montant, rapporté aux dépenses budgétaires, donne un ratio de 11,91%. Ce taux est cependant en deçà de la norme 20%.*

Concernant l'aide extérieure, sa ventilation fait apparaître que la part destinée aux secteurs sociaux est passée de 14,6% en 1991 à 22,7% en 1996. Cependant, la part réservée aux services sociaux essentiels est passée de 12,19% à environ 19% en 1996. *La moyenne pendant la période qui est de 16,68.5 %, montre l'écart qui reste à combler pour parvenir à l'objectif 20-20.*

Les dépenses publiques éducatives par tête d'habitant de 1993 à 1996 ont augmenté en moyenne de 31,52% par an. L'efficacité interne et externe se caractérise sur le plan quantitatif et qualitatif par la faiblesse des rendements interne et externe de l'enseignement fondamental : *forts taux de redoublement et d'abandon, difficulté d'insertion des diplômés, faible implication des communautés dans la vie de l'école et incohérence entre les différentes expériences éducatives.*

De 1993 à 1996, la part du budget consacrée à l'éducation est passée de 14,76 milliards de F.CFA à 23,90 milliards de F.CFA, soit un taux de progression annuel moyen de 61,75 %. Elle a représenté 2,08% du PIB en 1993 et 1,81% en 1996. Ces taux sont inférieurs à la moyenne subsaharienne qui est de 4 %.

Les dépenses salariales ont représenté en moyenne 48,68 % des dépenses totales, celles de fonctionnement hors salaires 16,08% et celles de l'investissement 35,4%. Les dépenses salariales représentent près du double des dépenses d'investissement. Ces évolutions indiquent l'importance des dépenses salariales dans le fonctionnement global de l'éducation et l'insuffisance d'équipements et d'infrastructures dans le secteur, toute chose préjudiciable à l'efficacité du système.

L'analyse de l'incidence met en relief les inégalités entre les différentes catégories. Dans le 1er cycle de l'enseignement fondamental, les enfants très pauvres bénéficient seulement de 18,10% des dépenses publiques, contre 30,32% pour les pauvres et 51,58% pour les non-pauvres. Ces inégalités sont plus importantes dans le second cycle du même ordre d'enseignement, où seulement 12,11% d'enfants de familles très pauvres bénéficient des dépenses d'éducation contre 51,55% pour les non-pauvres. Chez les pauvres, la structure est inverse. Les pauvres sont mieux dotés au niveau du second cycle qu'à celui du 1er cycle. Enfin, s'agissant des non-pauvres, l'incidence est sensiblement égale pour les deux cycles.

En vue de faire face à ces défis majeurs, le Gouvernement ambitionne de mettre en œuvre un programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC) 1998-2007 et son programme quinquennal 1998-2002

Si nous admettons que la santé n'a pas de prix, nous devons reconnaître qu'elle a un coût. Ainsi, les dépenses publiques de santé par tête d'habitant ont augmenté en moyenne de 10,5% de 1993 à 1996, en termes réels.

Malgré les efforts déployés, les indicateurs de santé

restent préoccupants. Les causes directes et indirectes de ce mauvais état de santé de la population sont multiple. Parmi les facteurs limitants, figurent en premier lieu le faible pouvoir d'achat des ménages, particulièrement en zones rurales, les contraintes socioculturelles, les difficultés de déplacement, l'éloignement de formations sanitaires ayant un meilleur plateau technique, la mauvaise qualité de l'accueil et le mauvais état des pistes rurales. A ceux-ci s'ajoutent les facteurs liés à l'environnement, à la démographie, à l'insuffisance et à la mauvaise répartition des infrastructures.

L'analyse des dépenses publiques par niveau révèle des disparités entre les dépenses salariales et celles de fonctionnement. Ceci est dû au fait que les dépenses des services spécialisés et du personnel qualifié, au niveau central, sont plus importantes. La part des dépenses salariales du niveau régional a connu une évolution en dents de scie. Il en est de même des dépenses de fonctionnement hors salaires.

Quant aux dépenses d'investissement, elles s'élèvent en moyenne à 54,99% au niveau central, contre 45,01% au niveau régional où elles se sont considérablement accrues, passant de 3,8 milliards F.CFA en 1990, à 10,5 milliards F.CFA en 1996, soit une progression de près de 176%.

Les dépenses de fonctionnement hors salaires du niveau régional représentent en moyenne 3,99% des dépenses de fonctionnement, traduisant l'insuffisance des moyens au niveau des services de santé de base.

En vue de faire face à ces défis majeurs, le Mali ambitionne de mettre en œuvre un plan décennal de développement sanitaire et social (PRODESS) 1998-2007 et son programme quinquennal 1998-2002.

L'analyse montre qu'il existe une corrélation entre le degré de pauvreté et le niveau de dépenses que l'Etat consent pour un enfant scolarisé. Plus l'enfant est pauvre, moins il bénéficie de la sollicitude de l'Etat, ce qui est paradoxal.

Les possibilités de mobilisation de ressources additionnelles pour les SSE se feront en quatre étapes.

1. Le manque à gagner du financement des SSE par les ressources extérieures est estimé à 3,8% sur la période 1993-96. Pour combler ce déficit, il apparaît qu'une diminution du ratio de la dette pourrait facilement dégager des ressources pour combler le déficit de financement des SSE. Les solutions possibles sont :

- Dette bilatérale : allégement et/ou annulation;
- Dette multilatérale : renégociation à des conditions préférentielles, rééchelonnement, remise;
- Dette commerciale : pour l'instant ,le Mali n'en dispose pas, mais sa conversion pourrait être envisagée en cas de contraction future ;
- Politique d'endettement : observer une politique sélective d'endettement, essentiellement orientée vers des secteurs stratégiques.

2. En ce qui concerne la dette intérieure, le stock d'arriérés s'élève actuellement à 76,4 milliards F.CFA. Son apurement nécessite une gestion rigoureuse tant au niveau des prestataires de services, de la rente viagère que des obligations cautionnées du Trésor. Dans le cadre de cette gestion, l'Etat pourrait recourir à plusieurs mécanismes d'allègement du fardeau de la dette, notamment :

- la conversion en fonds propres ou en d'autres formes d'actifs ;
- le rééchelonnement ou l'indexation.

En tenant compte du niveau de progression de la dette intérieure de 1993 à 1996 et en faisant une projection de 1998 à l'an 2000, il serait possible de dégager des ressources substantielles si les paiements au titre de cette dette étaient réduits de 10%.

3. Le Mali a alloué en moyenne 1,98% du PIB au système éducatif de1993 à 1996. Ce taux, malgré son niveau un peu élevé, n'atteint pas la moyenne des pays au Sud du Sahara pour la même période, qui est de 4%. Les ressources mobilisables en faveur de l'éducation de base peuvent se faire à travers :

- le rééquilibrage des dépenses récurrentes entre les ordres d'enseignement en donnant la priorité à l'éducation de base ;
- l'application des textes réglementaires octroyant des allocations de bourses;
- l'allocation au minimum de 20% des budgets des collectivités territoriales à l'Education pour faire face aux charges et aux dépenses d'investissement.

4. L'analyse des dépenses publiques, par niveau, indique que les dépenses des structures centrales et des Entreprises Publiques à caractère Administratif (EPA) sont plus importantes en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement. Le déséquilibre est encore plus perceptible lorsqu'on considère les dépenses hors salaires (moins de 4 % pour les régions) traduisant les très faibles moyens octroyés aux services de santé de base. Le flux d'aides par rapport aux dépenses totales de santé est relativement faible (environ 4%) et ne permet pas de résorber le déficit des ressources financières constaté au niveau des services sociaux essentiels de la santé. Les réformes possibles en faveur de la santé de base peuvent se résumer à :

- une réduction substantielle des dépenses de fonctionnement du niveau central ;
- un renforcement de l'appui à la base en direction des CSCOM et des CSA ;
- un redéploiement du personnel et la mise en

œuvre d'une politique sélective de motivation du personnel fonctionnaire du niveau périphérique.

Cette étude a permis de mettre en évidence la précarité des ressources budgétaires allouées aux services sociaux essentiels. En effet, en dépit d'un taux de priorité sociale relativement élevé, la part des dépenses des services sociaux essentiels dans les dépenses publiques demeure encore faible. De ce qui précède, il ressort que l'objectif 20-20 n'est pas encore atteint. En effet, l'écart par rapport à l'objectif se situe respectivement à 3,8 % et 8,09% pour l'aide extérieure et les dépenses budgétaires.

L'initiative 20-20 est opportune dans la mesure où elle focalise l'attention de l'opinion nationale et internationale sur le drame que vivent des millions d'êtres humains en proie à l'analphabétisme, à la famine et aux maladies, perpétuant ainsi le cycle de la pauvreté. A ce propos, il ne serait pas superflu de rappeler le plaidoyer du Président de la République lors de la conférence sur la faim et la pauvreté tenue à Bruxelles en Novembre 1995, à savoir :

- Comment rester insensible au sort de ces enfants mourant en silence par milliers avant même d'atteindre l'âge de 5 ans pour cause de malnutrition?

- Comment fermer les yeux devant le spectacle insoutenable de ces enfants fiéliques suçant des seins desséchés ?

- Comment ne pas se révolter devant ces statistiques accablantes qui indiquent que presque autant d'hommes vivant sur la même planète et au même moment meurent des suites d'une alimentation trop abondante ?

- Comment continuer à se sentir homme en vivant à côté d'autres qui ont perdu toute dignité ?

- Laisserons-nous des êtres humains réclamer toujours, de façon lancinante, en tendant la main, la "part de Dieu"?

- Nous devons mesurer l'ampleur de l'interpellation historique faite aux générations d'aujourd'hui pour attaquer directement et sans délai, les causes de ces fléaux. La faim et la pauvreté ne sont pas une fatalité."

Le suivi et la mise en œuvre de l'Initiative 20-20 implique un engagement sans ambiguïté aussi bien du Mali que de la Communauté Internationale. L'étude a débouché sur les recommandations suivantes :

- procéder aux restructurations inter et intra - sectorielles des dépenses budgétaires en faveur des SSE;
- responsabiliser un département ministériel pour le suivi de la mise en oeuvre de l'initiative 20-20 en collaboration étroite avec les partenaires au développement ;
- faire du suivi de l'initiative 20-20 une composante de la revue des dépenses publiques;
- restructurer le budget de l'Etat jusqu'au niveau de l'échelon administratif de base;
- poursuivre et renforcer le principe des budgets programmes.
- accélérer la mise en œuvre du PRODEC et du PRODESS ;
- veiller à ce que les financements des partenaires techniques et financiers soient conformes aux objectifs de l'initiative 20 -20.

MICROFINANCE ET PAUVRETE AU MALI

par le Ministère des Finances

La pauvreté est un phénomène qui a pris de l'ampleur au cours de ces dernières années dans les pays en voie de développement, notamment en Afrique. Le problème perdure et s'amplifie au niveau des couches les plus pauvres malgré souvent le fait que les indicateurs de croissance soient assez satisfaisants au niveau des pays concernés.

Au niveau mondial, des organisations nationales et internationales ainsi que des personnalités célèbres ont conjugué leurs efforts pour rechercher les voies et moyens adéquats pour enrayer le mal.

Au Mali, le phénomène de la pauvreté a été bien perçu par les autorités politiques et administratives de la IIIème République au plus haut niveau au point que le chef de l'état en personne a placé son second mandat 1998 - 2002 sous le signe de la lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce sens que notre pays a organisé à Bamako du 10 au 12 novembre 1997 un atelier consultatif sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Cet atelier a identifié les dimensions qui caractérisent la pauvreté et les causes de ce fléau.

Les dimensions

Elles sont au nombre de sept (07) et sont définies en termes de "manques";

- manque d'alimentation;
- manque de soins de santé;
- manque d'habillement;
- manque de soutien social;
- manque de logement;
- manque d'équipement productif;
- manque d'emploi.

Les causes

Elles sont au nombre de quatre (04) :

- les calamités naturelles;
- le contexte socio-économique difficile;
- la rupture du lien de solidarité;
- les situations conjoncturelles.

Pour lutter contre la pauvreté, l'atelier a retenu 8 axes stratégiques tenant compte de l'ensemble des dimensions de cette pauvreté.

Un de ces axes s'appuie essentiellement sur *l'amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers.*

En la matière, les banques classiques ont montré leurs limites techniques et organisationnelles. Par ailleurs, elles sont davantage mues par le profit que par les principes de solidarité et d'entraide sur lesquels s'appuient les services financiers de proximité qui constituent le secteur de la microfinance.

La microfinance : moyen efficace de lutte contre la pauvreté

Il n'y a pas de définition académique de la microfinance. Elle regroupe l'ensemble des services financiers de proximité qui organisent la collecte de la petite épargne et/ou la distribution de petits crédits, notamment au niveau des couches les plus pauvres tant dans les campagnes que dans les zones urbaines.

On les appellera communément Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).
Il existe deux grands groupes de SFD :

- Les coopératives ou mutuelles d'épargnes et de crédit : elles privilégient la collecte de l'épargne par rapport à la distribution de crédit.

- Les systèmes non mutualistes pour lesquels la constitution d'une épargne préalable n'est pas obligatoire pour l'obtention de crédits.

Les systèmes financiers décentralisés comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Au Mali, les systèmes financiers décentralisés ont émergé au début des années 80 et se sont développés depuis lors à un rythme exponentiel. Cette activité était menée au début de façon tout a fait informelle, à l'initiative des populations pauvres n'ayant pas accès aux banques classiques et des Organisations Non Gouvernementales alors spécialisées en la matière ainsi qu'avec l'appui financier des bailleurs de fonds.

Les raisons qui font que les SFD sont des outils efficaces de lutte contre la pauvreté sont de plusieurs ordres :

- la croissance rapide du secteur de la microfinance;

- le mode d'organisation et les outils financiers et techniques des SFD répondent vraiment aux types de besoins exprimés par les populations cibles.
En effet, elles collectent la petite épargne et octroient des petits crédits jusque dans les villages et hameaux les plus reculés tout en tenant compte des habitudes et pratiques socioculturelles du milieu;

- leur impact économique sur le milieu est manifeste. Les activités financées ont pu générer pour les bénéficiaires de crédits des revenus qui leur ont permis de subvenir à leur besoins les plus élémentaires (alimentation, habillement, santé);

- parmi les populations pauvres, un appui spécifique ciblant les groupes défavorisés (femmes) est privilégié.

Il existe plusieurs systèmes de crédits solidaires visant exclusivement des groupes féminins.

Même dans les réseaux mutualistes, il existe de nos jours plusieurs réseaux qui organisent en leur sein, en partenariat avec les ONG et bailleurs de fonds, la prise en charge de besoins financiers des groupes de femmes s'appuyant sur un système de crédits solidaires;

- les populations sont le plus souvent responsabilisées dans la gestion de l'administration du système. Pour les systèmes mutualistes, les membres en sont même propriétaires.

Toutes ces raisons sont à la base de la réussite de ces systèmes. Le niveau élevé des taux de remboursements de crédit (environ 95 à 100% dans la plupart des cas) et la croissance exponentielle des indicateurs de performances témoignent de l'efficacité du système et de l'engouement des populations.

Par ailleurs, aux plans national et international, les voix les plus autorisées dans le secteur public aussi bien que dans le secteur privé ont souligné le caractère incontournable de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté.

L'évolution du secteur de la microfinance au plan national

Le tableau en annexe I montre l'évolution des principaux indicateurs du secteur de 1993 à 1997.

En cinq (5) ans, l'encours des dépôts en fin d'année a été multiplié par 10. Il a passé de 642,8 millions en 1993 à 6 488,2 millions en 1997.

L'encours de crédit en fin d'année a évolué de 1 311 millions en 1994 à 9 486 millions en 1997, soit 7 fois environ.

Le nombre de crédits a été multiplié par 7,5 environ au cours de la période.

Quant au nombre de membres ou bénéficiaires, il a passé de 29 703 en 1993 à 229 683 en 1997, soit une multiplication par 8 environ au cours de la période.

Concernant le nombre de crédits distribués chaque année, il a passé de 18 516 en 1993 à 131 112 en 1997, soit environ 7,5 fois.

Le tableau de l'annexe II montre pour l'année 1997 la configuration du secteur de la microfinance au Mali.

Ainsi, les réseaux de caisses mutualistes d'épargne et de crédit représentent 86,2% de l'ensemble du secteur de la microfinance et 71% du volume de crédit, 50,8% du nombre de crédits distribués et 57% du nombre de membres/clients.

Par ailleurs, les femmes représentent 42,9% du secteur.

En Juin 1996, le Mali a organisé à Bamako un forum Ouest-Africain de haut niveau sur la microfinance qui a regroupé les praticiens et experts internationaux de haut niveau ainsi que des hauts responsables politiques et administratifs pour réfléchir sur la situation et le devenir de la microfinance en Afrique.

Les conclusions de cette rencontre ont mis en évidence le rôle important de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté.

Ces conclusions ont guidé les autorités maliennes dans l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour développer le secteur de la microfinance. Un document de stratégie et de plan d'action a été confectionné avec l'appui des partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale et la G.T.Z.

En février 1997 à Washington, un sommet sur le micro-crédit, avec la participation de plusieurs chefs d'Etats et de gouvernement a lui aussi recommandé le développement de la microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté. Le chef de l'Etat du Mali a coprésidé ce sommet.

En février 1998 à Bamako, le Mali a organisé un Séminaire Atelier sur la microfinance pour l'adoption de son document de stratégie et plan d'action pour la microfinance.

Suite à ce séminaire, le document de synthèse de l'Atelier a été adopté par la Gouvernement, le 25 Mars 1998.

Dans ce document, le Mali a montré son choix d'utiliser la microfinance comme un des moyens de lutte contre la pauvreté à travers tout le pays. Il reste à organiser le financement et le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action afin que les objectifs soient atteints.

Le problème n'est plus de savoir si le microfinancement est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté mais comment réunir les moyens techniques et financiers indispensables pour l'aboutissement de la politique choisie.

ANNEXE I : Evolution des principaux indicateurs de performance du secteur de la microfinance de 1993 à 1997

(Valeur en millions CFA)

	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre de clients ou membres	29 703	47 918	91 543	159 659	229 693
Encours dépôt	642,8	813,1	1795,3	5 000,0	6 488,2
Encours crédit		1 311,9	2 216,3	5 800,0	9 486,4
Nombre de crédits	18 516	15 201	29 454		131 112

ANNEXE II : Situation globale du secteur de la microfinance au 31 Décembre 1997

(Valeur en millions de CFA)

	Nombre de membres/ clients				Encours dépôt	Encours crédits	Nbre crédits	Crédit cum. 1997	Refin. 1997 banc.
	Hommes	Femmes	Pers.morales	Total					
Réseaux mutualistes d'épargne et de crédit	78 577	44 187	8 297	131 061	5 590,3	6805	66 566	9 237,5	1 100
Caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées (CVECA)	39 601	21 271	830	61 702	753,5	1693,5	39 741	2 148,4	1 270
Systèmes de crédit solidaires	3 875	33 045	-	36 920	144,4	987,9	24 825	1 689,5	290
Total 1997	122 053	98 503	9 127	229 683	6488,2	9 486,4	131 132	13 075,4	2 660
Total 1996				159 654	5 000,0	5 800,0			

DECENTRALISATION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

par la Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles Mali

La décentralisation au Mali part du constat de l'échec des politiques de planification et de gestion centralisées du développement. Elle intervient dans un contexte de pauvreté (faible niveau de revenu, faible couverture des populations par les services de base que sont la santé, l'éducation de base, l'eau potable, le logement, etc.). Aucune réforme ne peut se pérenniser dans un tel contexte si elle ne produit pas, à moyen terme et si possible à court terme, un impact sur le vécu quotidien des populations en termes d'amélioration de la qualité de la vie, donc d'atténuation de la pauvreté. C'est compte tenu de cette préoccupation que la décentralisation au Mali comporte deux objectifs majeurs :

- un objectif politique parce que, par le système de libre choix des décideurs locaux, elle permet de porter la démocratie sur les préoccupations quotidiennes et aussi à un niveau proche et compréhensible des populations. Elle constituera également, avec les milliers d'élus locaux une école d'apprentissage de la gestion publique;

- un objectif économique et de développement parce qu'en responsabilisant des instances de décision proches des populations et désignées par elles dans la gestion des problèmes et préoccupations quotidiennes de proximité, la décentralisation offre une meilleure opportunité pour apporter à ces préoccupations des solutions durables et adaptées aux exigences locales.

C'est compte tenu de ces objectifs stratégiques que la décentralisation au Mali a retenu comme niveau prioritaire de mise en œuvre la commune. En effet, la commune est la collectivité de base, donc la plus proche des populations. C'est à ce niveau que l'élection des organes se fait au suffrage universel direct, ce qui offre aux populations plus de maîtrise sur la désignation des gestionnaires publics locaux. La commune est responsable de la fourniture d'un ensemble de services publics de base qui structurent la vie sociale et économique locale. Ce sont : l'état civil, l'éducation de base, les soins de santé de base, l'assainissement, l'électricité, le téléphone, la création d'équipements économiques locaux (marchés, gares routières, etc.), l'hydraulique villageoise. Ce sont là des services essentiels qui fondent la citoyenneté, mais auxquels la majeure partie des Maliens n'ont pas encore accès.

Dans la situation de notre pays, aucune forme d'organisation centralisée ne peut prétendre atteindre l'objectif pourtant raisonnable de rendre de tels services accessibles à toute la population. C'est pourquoi, il était indispensable d'envisager une forme appropriée de production, de fourniture et de gestion de ces services qui mette l'accent sur la responsabilité des usagers à toutes les phases (identification, organisation de la fourniture, financement et appréciation de la qualité des services offerts).

Une stratégie d'accès aux services de base

Pour que notre stratégie de lutte contre la pauvreté produise des résultats durables, il faudrait bien que les pauvres puissent prendre des initiatives et participer au processus de prise des décisions qui ont un impact sur leur vie. Les collectivités locales, et plus spécifiquement les communes, se prêtent à cela, en raison de leur taille adéquate et de leur proximité géographique. Elles sont beaucoup plus aptes à rendre compte au niveau local des décisions relatives à l'allocation des ressources publiques, et partant sont dotées d'une plus grande capacité et efficacité pour adapter les prestations qu'elles fournissent aux contraintes et réalités locales. Elles accorderont plus d'attention aux questions d'exécution et de gestion de ces prestations en raison de leur champ d'intervention limité. En effet, les prestations de services dont les collectivités décentralisées sont responsables sont clairement définies : pistes rurales, hydraulique villageoise, santé de base, aménagement des espaces, etc.

Les administrations locales présentent également un avantage comparatif certain par rapport aux communautés dans la fourniture des services publics essentiels et la mobilisation sociale à cause de leur indépendance statutaire formellement organisée par la loi et de leur domaine de juridiction qui couvre un espace géographique minimal nécessaire pour la planification des infrastructures et services et pour la production des recettes autonomes nécessaires au financement des services collectifs.

L'amélioration des services publics de base constitue un moyen efficace de lutte contre la pauvreté en permettant simplement aux pauvres de mieux vivre. La commune, collectivité de base, se définit en termes de contenu comme un espace de fourniture d'un paquet de services publics de proximité aux populations. De ce fait, la commune peut jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. De par les élections démocratiques qu'induit le mode de mise en place des organes de gestion, la décentralisation est une stratégie de gestion publique permettant de faire assumer par un plus grand nombre des responsabilités en matière de programmation des actions de développement local et d'atténuation de la pauvreté. Elle organise les modalités d'association des divers éléments organisés de la société civile à la détermination, au financement et à la gestion des priorités. La décentralisation apparaît donc non pas comme une fin en soi, mais comme une stratégie de gestion publique qui, par rapport à d'autres formes de

gestion, offre des opportunités pour une lutte plus efficace contre la pauvreté.

L'intervention des collectivités comme nouveau maître d'ouvrage du développement local est un élément fondamental qui dorénavant permettra de mettre les structures étatiques actuelles dans une réelle situation de prestataires de services rendant compte à ceux qui commanditent et financent les services qu'elles offrent, c'est-à-dire les populations, à travers les communes. En effet, la décentralisation, en cherchant à faire transiter une partie du financement des services publics locaux par les collectivités territoriales, transforme les bénéficiaires passifs en interlocuteurs qui ont une influence sur les ressources. Cela ouvre la possibilité d'orienter l'activité des prestataires locaux (services déconcentrés, opérateurs privés, etc.) dans le sens d'une conception plus exigeante de la qualité du service public. Compte tenu de ces facteurs, les collectivités territoriales et les communes en particulier, apparaissent comme des instruments stratégiques dans la lutte contre la pauvreté.

Le défis de la mise en oeuvre

La mise en œuvre de la décentralisation rencontre cependant des difficultés de trois ordres :

1 - les difficultés d'ordre politique : la décentralisation se met en place avec plusieurs acteurs. Les contours de l'espace communal sont déjà définis et la construction de la dynamique communale par les acteurs locaux est en cours depuis au moins trois ans. Mais cette construction restera inachevée en l'absence des acteurs essentiels que sont les élus locaux. Leur mise en place rencontre actuellement des difficultés liées à l'organisation des élections. L'organisation des élections à l'échelle de 682 communes requiert des aménagements importants du code électoral sur les questions de délai, de formalités pour les candidatures, de règles de gestion des contentieux électoraux, etc.;

2 - les besoins financiers : la décentralisation à court terme conduira à une meilleure et une plus grande expression des besoins latents à cause de la proximité des centres de décision. Cette "explosion de besoins" ne sera pas immédiatement accompagnée d'une augmentation équivalente de ressources, alors que, pour que la réforme soit crédible, il faudrait que les communes soient capables de satisfaire certains de ces besoins. C'est pourquoi, il faudrait "amorcer la pompe du développement local" pour recréer la confiance et légitimer ainsi les premiers prélèvements de ressources au profit d'un meilleur service. Deux axes stratégiques sont identifiés dans ce cadre :

- premier axe : il s'agit de revoir l'affectation des ressources actuellement disponibles pour tenter d'affecter une partie de celles qui concernent les services objet de la décentralisation aux communes. Ainsi, il sera proposé, en conséquence des transferts de compétences prescrites par la loi, d'inscrire au titre des communes sous forme de subventions publiques une partie des ressources relatives à l'éducation de base, aux soins de santé élémentaire, etc. Cela va décongestionner la gestion étatique et permettre des ajustements locaux. Cela suppose que les partenaires extérieurs alimentent les budgets communaux, que les ministères sectoriels acceptent de déléguer plus de responsabilité et une partie des ressources aux communes dans l'exécution locale des politiques sectorielles. Cette délégation se fera sur une base contractuelle;

- deuxième axe : mobiliser des ressources supplémentaires : elles seront essentiellement consacrées à l'amélioration du cadre économique local par la construction d'équipements générateurs de revenus pour les communes (marché, gares routières, abattoirs) qui, en plus de leur impact en termes d'emplois, fournissent des revenus faciles à mobiliser pour les communes. Sur ce point, il sera envisagé dans les cinq prochaines années de doter environ cinquante (50) centres semi-urbains d'équipements économiques générateurs de revenus à raison de 200 000 $ par unité soit un coût total approximatif de 10 millions de $;

3 - les difficultés de coordination et de mobilisation : une réforme d'une telle dimension qui fait intervenir toute une multitude d'acteurs ne peut se réaliser sans une coordination efficace, et surtout une grande mobilisation sociale. Des efforts importants ont été consentis pour prendre en compte ces aspects, notamment à travers la mise en oeuvre d'une stratégie de communication à toutes les phases de la réforme. La mobilisation sociale est réalisée à travers les Groupes Régionaux d'Etude et de Mobilisation. Quant à la coordination, elle est réalisée avec les Départements sectoriels à travers les différents groupes thématiques de travail (transfert de compétences, ressources et gestion locale, formation, etc.) et avec les partenaires au développement à travers "le panel de la décentralisation".

Décentralisation et lutte contre la pauvreté/Salon du Développement Social
Octobre 1998

Conférence de la table ronde pour le développement du Mali
Genève 15-17 septembre 1998

CHAPITRE II

"ONG : Financement, Formation et Coordination"

LE CCA-ONG ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU MALI

par le Comité de Coordination des Actions des ONG, Bamako

Le concept de la pauvreté est très large et sa définition semble variée selon les couches sociales. Au Mali, la population la définit en termes de "manques" (en termes quantitatif et qualitatif) qu'un individu doit combler pour vivre convenablement. La pauvreté fait donc référence à la non-satisfaction d'un certain nombre de besoins jugés essentiels pour vivre décemment (alimentation, santé, habillement, logement). Selon la population, cette situation est également due à une mauvaise intégration sociale et à des conditions économiques défavorables.

Les dimensions qui traduisent ces besoins non satisfaits sont :

- *manque d'alimentation,*
- *mauvaise santé,*
- *manque d'habillement,*
- *manque de soutien/Solidarité,*
- *manque de logement,*
- *manque d'équipement,*
- *manque d'emploi,*
- *manque d'éducation.*

De la première république à la troisième, les différents gouvernements ont chacun cherché à répondre à la problématique de la pauvreté à travers la mise en place de sociétés et entreprises d'état, des programmes et projets de développement, des Opérations de Développement.

De ces trois républiques, la dernière est celle qui a élaboré une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Les effets de la pauvreté ont été aggravés par les sécheresses de 1973 et de 1984. C'est dans cette situation que le pays a connu l'arrivée et l'émergence des Organisations Non Gouvernementales, étroitement liées à l'évolution de la situation économique et socio-politique nationale. En effet, le Mali a vu l'arrivée à partir des années 1970 des ONG qui intervenaient dans le cadre de l'aide d'urgence mobilisée pour juguler les effets catastrophiques de la sécheresse. Les ONG ont créé le Comité de Coordination des Aides d'Urgence (CCA-U) en 1983.

Lorsque les effets de la sécheresse ont commencé à s'amenuiser, avec comme conséquence la baisse des aides d'urgence, les ONG, pour répondre au besoin crucial de solutions alternatives et pallier à l'insuffisance des moyens de l'Etat face aux sollicitations des populations, ont orienté leurs efforts vers l'appui au développement. Les ONG ont donc évolué des secours d'urgence à la promotion du développement à la base et à la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre, avec la participation des populations, de programmes de développement intégrés et conçus dans une perspective durable.

Le Comité de Coordination des Actions des Organisations Non Gouvernementales au Mali (CCA-ONG) a été créé officiellement le 26 février 1986. Déjà, en décembre 1983, vingt-deux ONG exerçant leurs activités au Mali avaient décidé de fondre leurs efforts en un seul, afin de soutenir l'action du gouvernement malien dans la lutte contre les effets de la sécheresse et la pauvreté.

Depuis, les ONG ont pris un grand essor en raison de la réduction de l'emploi au niveau de la Fonction Publique et de l'ouverture politique.

Les objectifs stratégiques du CCA-ONG sont :

1. renforcer les capacités institutionnelles et d'intervention des ONG;
2. contribuer à l'élaboration et la promotion des politiques nationales de développement;
3. améliorer les relations des ONG membres avec l'Etat et les autres partenaires au développement;
4. renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du CCA-ONG.

Le CCA-ONG utilise plusieurs stratégies de lutte contre la pauvreté au Mali. Ces stratégies s'articulent autour de la mobilisation des ressources, de la participation à la définition des politiques nationales. Ainsi, en vue de promouvoir le développement à la base et le mouvement associatif, le CCA-ONG a mis en place la Cellule d'Appui Technique et Financier (CATF). Il a aussi initié avec Solidarité Canada Sahel plusieurs programmes d'appui au développement.

Le CCA-ONG est membre de plusieurs institutions et commissions nationales de définition des politiques de développement.

Expériences de lutte contre la pauvreté du CCA-ONG

a) La mobilisation des ressources financières

A la création, le CCA-ONG regroupait plus d'ONG étrangères que d'ONG nationales. Au plan national, les jeunes diplômés avaient commencé à créer des ONG pour répondre au besoin d'emploi. Leur nombre devenant de plus en plus important, en raison du fait que la fonction publique recrutait peu, les ONG nouvellement créées devenaient de plus en plus nombreuses en conséquence. Ainsi, ces jeunes organisations formées par des jeunes diplômés sans beaucoup d'expérience encore moins de moyens avaient de nombreux besoins de développement institutionnel.

Les responsables du CCA-ONG à l'époque ont jugé nécessaire de mettre en œuvre des programmes d'appui aux ONG et au développement à la base. C'est ainsi que le collectif a pu négocier et mettre à la disposition des

ONG une partie des Fonds BANDAID, une initiative du Nord pour soutenir l'Afrique en proie à la famine et à la pauvreté dans les années 1980. Le CCA-ONG avait donc mis en place un comité BANDAID pour gérer ces fonds.

Aussi, dans son effort de promouvoir le mouvement associatif, le collectif, de concert avec Solidarité Canada Sahel, a créé en 1986 un programme qui comportait des fonds d'appui institutionnel et des fonds pour les projets d'initiative de développement. Cette coopération avec SCS a aussi permis la mise en œuvre d'une douzaine de projets avec les Fonds d'Appui à la Coopération Concertée pour l'Education au Développement (ACCED).

En 1986, les fonds de SCS ont permis la mise en œuvre des Projets d'Appui au Développement (PAD). Ce fonds a permis de mettre en place plusieurs caisses associatives de crédits au niveau villageois pour mener des activités de production et de commerce.

Après la fermeture des bureaux de BANDAID à Londres, les ONG ont décidé lors de l'assemblée générale du 28 juin 1989 de créer la Cellule d'Appui Technique et Financier (CATF). Cette cellule devrait loger tous les fonds destinés à l'appui, aux ONG et au développement. Ainsi, elle a géré les fonds mis à la disposition du CCA-ONG par BANDAID de 1989 à 1991. Ces fonds ont servi à financer des projets de développement sur le terrain.

Aussi, il y a eu les fonds du projet ONG-GRN (financé par USAID-Washington de 1989 à 1991), du projet Groupe Pivot GRN (financé par USAID - Mali à travers CARE/Mali de 1992 à 1994) et du projet Fonds Féminin (financé depuis 1992 jusqu'à nos jours).

De 1995 à 1997, le Fonds Féminin a investi 117.380 .013 FCFA dans les projets de développement à la base. Ces projets couvrent les secteurs de l'agriculture (maraîchage), de l'alphabétisation, de la teinture, du crédit, de l'allégement des charges des femmes en passant par une étude sur le thème "Femme, Pouvoirs Politique et Economique".

b) La participation à la définition et à la promotion des politiques nationales de développement

Le CCA-ONG est membre de plusieurs institutions et commissions nationales qui jouent un rôle capital dans la définition des politiques nationales.

Depuis l'avènement de la troisième république, le CCA-ONG est membre du Conseil Economique Social et Culturel du Mali. A ce titre, le collectif a participé à toutes les sessions de cette institution qui conseille le gouvernement et l'Assemblée Nationale.
Au titre de la session de juin dernier, le collectif a présenté une communication sur le rôle éducatif des ONG dans la lutte contre la pauvreté.

Le CCA-ONG est par ailleurs membre des conseils d'administration de plusieurs Associations reconnues d'utilité publique : l'AGETIPE, AIB, ADS. Dans le cas de l'AIB, le collectif assure actuellement la présidence du Conseil d'Administration. Ce programme tripartite Gouvernement - ONG - Banque Mondiale est un programme pilote en matière de lutte contre la pauvreté au Mali. Après sa phase pilote réalisée avec succès, une phase projet vient d'être lancée par le Premier Ministre du Mali et le Vice-Président de la Banque Mondiale le 12 septembre dernier. Il a un financement de 15 milliards de FCFA.

Le CCA-ONG organise par an plusieurs débats sur les politiques nationales pour que les ONG s'en imprègnent davantage. Cela a eu pour impact une insertion progressive des actions des ONG dans les politiques nationales de développement.

Le Collectif est actuellement en train d'exécuter, en collaboration avec la Société Civile Malienne, un programme du réseau Initiative pour la Revue de l'Examen participatif de l'Ajustement Structurel (SAPRI-Mali/IRF-PAS). Ce programme consiste à organiser la Société Civile afin qu'elle puisse donner son avis sur les politiques d'ajustement structurel. Pour arriver à cela, un comité d'information va collecter des informations à partir des documents confidentiels entre la Banque Mondiale et l'Etat Malien pendant qu'un comité technique sera en train de faire des recherches sur des thèmes en rapport avec les conséquences de l'ajustement structurel en vue de tenir un forum national pour informer l'opinion publique nationale et internationale sur les conséquences des politiques d'ajustement structurel au Mali. Les recommandations de ce forum seront transmises aux décideurs des institutions internationales partenaires de l'Etat Malien.

Le CCA - ONG enfin en collaboration avec le SECO-ONG et l'Etat malien organisent des concertations annuelles qui leur permettent de s'entendre sur les modalités de la coordination des actions des ONG au Mali. La dernière concertation, la neuvième, du genre s'est tenue du 19 au 21 mai 1998 à Bamako. Elle a fait des recommandations allant dans le sens de l'implication des ONG dans les négociations entre l'Etat et ses partenaires mais aussi dans le sens de la mobilisation des ressources pour un développement durable.

Des ONG membres

Le contexte de création et d'évolution des ONG au Mali répond à trois (3) objectifs :

1. Assurer un emploi ailleurs que dans la Fonction Publique. Avec l'avènement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et ses corollaires, particulièrement en matière d'emploi, bien des jeunes ont réalisé qu'ils ont leur avenir ailleurs que dans l'Etat.

2. Participer à l'effort de développement en livrant des services humanitaires complémentaires à l'intervention de l'Etat. Quelle que soit la performance des Etats, il y a toujours des couches qui échappent et tombent dans une misère totale.

3. Participer à l'émergence et au renforcement de la société civile, la nature mono - structurelle de l'ancien régime politique offrant peu d'espace de liberté, d'expression et d'activité.

Par ailleurs, d'autres facteurs, comme la reconnaissance internationale de l'apport des ONG, ont contribué à leur émergence.

Par rapport aux objectifs initiaux et pertinents, à savoir la création d'emplois et la contribution au développement, certains faits marquants méritent d'être soulignés ici :

- selon une étude menée en 1992, les ONG emploient plus de 5 000 personnes dont plus de 30% de femmes. Cet effectif de salariés pourrait atteindre plus de 11 500 en l'an 2000 dont plus de 85% sur le terrain;
- selon les statistiques des rapports des ONG soumis à la CADB en 1995, la contribution des ONG s'élevait à plus de 38 000 000 000 FCFA. Cette contribution représentait à l'époque celle d'environ la moitié des ONG opérationnelles au Mali sachant que peu d'ONG avaient fourni un rapport annuel.

En 1991, la contribution des ONG représentait près de 24% du budget du Mali. La part des ONG étrangères est de 68% contre 32% pour les ONG nationales.

Les domaines d'intervention des ONG au Mali couvrent :

La Santé ;
La Formation/ Education ;
L'Animation/ Sensibilisation ;
L'Agriculture ;
L'Elevage ;
La Pêche ;
Le Maraîchage ;
Les Technologies appropriées ;
L'hydraulique ;
Les micro - entreprises ;
L'Equipement ;
L'Environnement ;
La promotion de femmes ;
La protection de l'Enfance ;
L'Artisanat ;
La Recherche ;
La prévention et la gestion des conflits ;
La démocratisation/Décentralisation, etc.

Les ONG utilisent ces différents secteurs dans trois grands domaines :

- le développement;
- l'urgence à travers la distribution d'aide alimentaire, cash for work, food for work;
- la formulation de politiques, le plaidoyer et le lobby.

Les ONG interviennent dans toutes les régions du Mali et le District de Bamako. Il est estimé que près de 2/3 de la population malienne bénéficient des actions des ONG.

En 1992, plus de 300 ONG ont été recensées au Mali. Au cours du premier trimestre de 1998, elles sont plus de 900. Ce niveau est d'autant plus inquiétant que les sources traditionnelles de financement se sont orientées vers les pays de l'ex-Bloc de l'Est ou sont tout simplement en train de tarir. L'accès au financement devient de plus en plus difficile.

Les ONG évoluent entre-temps vers une plus grande professionnalisation par groupes thématiques dont les plus remarquables ont été créés en 1992 : les Groupes Pivots en Santé (Groupe Pivot Santé Population), en Environnement (Groupe Pivot Gestion des Ressources Naturelles), en Micro-entreprises (Groupe Pivot PME/PMI), en Education de Base (Groupe Pivot Education de Base).

Il existe deux collectifs complémentaires au Mali :

- Le Comité de Coordination des Actions des ONG (CCA-ONG)
- Le Secrétariat de Concertation des ONG (SECO-ONG).

Les ONG sont des organisations humanitaires qui accompagnent les populations dans les efforts de lutte contre la pauvreté. Elles œuvrent pour la satisfaction des besoins matériels mais aussi apportent un appui institutionnel pour le développement des structures locales pour la gestion du développement local. Ainsi, des programmes sont élaborés et mis en œuvre selon les besoins des populations bénéficiaires. Compte tenu des dimensions de la pauvreté évoquées ci-dessus, il va de soi que les populations cherchent à les satisfaire à travers les interventions des ONG. C'est de là que partent les projets et programmes des ONG.

Pendant la période du conflit du Nord, les ONG sont restées sur place pour assister les populations. Elles ont pu apporter des secours d'urgences aux victimes de la guerre, elles ont aussi apporté un appui là où la sécurité le permettait dans le cadre de la production agricole.

Elles ont subi d'énormes pertes matérielles et vies humaines.

Le CCA-ONG en ce moment douloureux de l'histoire du Mali organisait chaque mois une réunion d'information à l'intention des intervenants au Nord. Ces rencontres donnaient l'occasion aux intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux de s'informer sur les zones de sécurité, l'état des distributions de céréales,

la situation sanitaire et la situation nutritionnelle. Ces rencontres ont ainsi permis de faciliter l'assistance aux populations restées sur place et déplacées.

Juste après la rébellion, la zone a connu des épidémies de choléra, de méningite. Les ONG ont apporté leurs contributions en nature comme en espèces. Présentement, elles accompagnent le processus de normalisation, de réhabilitation et de relance du développement local dans les régions du Nord.

Tous les programmes et projets d'ONG ont un dénominateur commun : la pérennité des acquis à travers une participation effective des bénéficiaires. Comment faire en sorte que les populations qui ont bénéficié d'un projet ou d'un programme puissent continuer à maintenir les acquis et même à les approfondir ? C'est donc dans la réalisation de cette préoccupation que les ONG développent plusieurs stratégies, dont : la production et la diffusion de matériels éducatifs dans les langues locales ou tout simplement la réalisation d'infrastructures sanitaires ou scolaires.

Les ONG accompagnent aussi l'État pour l'édification d'un état démocratique par l'information et l'éducation civique. Les ONG ont traduit et vulgarisé la constitution du Mali dans les langues nationales. Elles sont actuellement en train de vulgariser les textes de la décentralisation. Elles ont compris en fait que le développement local passe par l'implication des populations dans les prises de décisions pour leur développement. Ainsi, les programmes d'IEC mis en œuvre permettent d'atteindre le changement de comportement indispensable pour un développement durable.

Les ONG interviennent beaucoup dans le secteur de la réalisation des infrastructures pour la promotion des écoles communautaires, des Centres de Santé Communautaire et les pistes rurales.

La réalisation de ces infrastructures a répondu à un besoin d'éducation des populations qui ont commencé aujourd'hui à s'investir dans ce domaine.

Les Centres de santé Communautaire sont réalisés dans le cadre de la Politique Sectorielle de Santé et de Population. Cela permettra de résoudre le problème de santé.

Les pistes rurales permettent l'évacuation des productions agricoles des zones de production aux zones de consommation et le ravitaillement des zones de production en intrants agricoles.

Conclusion

Le CCA-ONG et les ONG jouent un rôle capital dans le processus du développement national tant sur le plan de la mobilisation des ressources humaines, financières que matérielles. Les secteurs d'intervention du collectif et de ses membres cadrent bien avec les huit axes de lutte contre la pauvreté définis dans le plan national de lutte contre la pauvreté.

Il est cependant important de constater que les sources habituelles de financement de ces organisations commencent à tarir. C'est pourquoi, il est temps de réfléchir sur un nouveau type d'organisation humanitaire pour notre pays en vue de répondre aux multiples besoins de nos populations.

Nous estimons qu'à moyen et long termes les axes et aspects suivants méritent un examen attentif de la part des autorités et de tous les partenaires des ONG susceptibles de nous sécuriser, de stimuler et assurer notre participation au développement du Mali.

Il s'agit de :

- la Mobilisation des ressources nationales;
- la Conversion de dettes;
- l'Autofinancement;
- les Fondations comme alternatives;
- l'accès aux fonds publics bilatéraux et multilatéraux;
- l'accompagnement des collectivités décentralisées par l'appui conseil, l'exécution technique des programmes et la formation en gestion.

Plusieurs mécanismes susceptibles de favoriser l'autofinancement des ONG nous semblent aujourd'hui envisageables. Un de ces mécanismes serait la génération de revenus à travers la production de biens et services dont les recettes serviront à financer des actions humanitaires. Cela va demander aux ONG un esprit d'entreprise qui veut qu'elles interviennent là où il y a un besoin, qu'elles aient une bonne maîtrise des coûts et qu'elles ne perdent pas leur rôle humanitaire.

Il apparaît clairement que les défis à relever sont de taille et il ne faut pas perdre de temps :

a) Le contexte de démocratisation confère aux ONG de nouvelles responsabilités dans le renforcement et la mobilisation de la société civile à travers :

- le renforcement institutionnel à travers la formation et l'appui - conseil,
- l'implication effective dans toutes les initiatives et instances de définition et de mise en œuvre de politique de développement.

b) La stabilité politique, la paix et la cohésion sociale sont, de toute évidence, des pré-conditions au développement. Nous invitons tous les hommes politiques de ce pays à comprendre qu'aucun développement ne sera possible sans cette stabilité politique.

Il ne s'agira cependant pas pour nous, ONG, de nous aventurer dans une mission de médiation, mais plutôt de servir de facteur de rapprochement des différentes parties et positions dans la recherche de solution aux problèmes de tous ordres que les institutions à différents niveaux pourraient rencontrer.

Bibliographie

1. Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté. Programme des Nations Unies pour le Développement, Décembre 1997.

2. Recensement/ Evaluation du Matériel IEC (Information/ Education/ Communication), Projet d'Appui aux Initiatives de Base dans la Lutte contre la Faim et la Pauvreté (PAIB), Février 1997.

3. Communication du Dr Yéro Haïdara à la neuvième réunion de concertation gouvernement-ONG.

4. Communication du Directeur Exécutif du CCA-ONG à la session du Conseil Economique Social et Culturel de juin 1998.

5. Rapport d'activité du CCA-ONG de 1997.

6. Rapport d'activité du Fonds Féminin (CCA-ONG) en 1997 et 1996.

7. Plan National de Lutte Contre la Pauvreté, 1998.

8. Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano-sahélienne, séminaire organisé par la FAO du 10 au 14 janvier 1994 à Dakar, Sénégal.

Le CONGAD au Sénégal : bilan et perspectives du partenariat avec les ONG

par le Conseil des ONG d'Appui au Développement - SENEGAL

Les enjeux majeurs du programme triennal 1996-1998 du CONGAD (Conseil des ONG d'Appui au Développement du Sénégal) sont relatifs à la consolidation des acquis et au renforcement de la notoriété du mouvement des ONG, son ancrage dans la dynamique sociale, la mobilisation des populations et la promotion de leur participation dans le processus de développement.

La communauté des ONG se veut une composante organisée de la société civile. Elle s'est fixé comme but la promotion de la participation populaire au développement, la décentralisation des services sociaux et de développement à la base. A cet égard, elle ne pouvait rester indifférente aux politiques sociales et à leurs conséquences sur les populations.

Pour ces raisons, le CONGAD s'est senti concerné par des questions qui ont interpellé le gouvernement du Sénégal dans ses relations avec les populations, les partenaires au développement des pays limitrophes. Cet engagement du CONGAD s'est manifesté dans les cas suivnts :

a) La crise casamançaise

Le Sénégal à l'image des pays de l'Afrique de l'Ouest, est confronté à une crise sociale, économique et politique qui se manifeste sous la forme d'une revendication indépendantiste dans la région naturelle de la Casamance. Plus le temps passe, plus cette revendication se radicalise et s'exprime sous forme d'une rébellion - armée. Et les efforts de développement entrepris et soutenus par la coopération et la solidarité internationales s'en trouvent hypothéqués.

Partant de ce constat, l'Assemblée Générale des ONG membres a estimé que la paix et le développement sont indissociables. En conséquence, elle a donné mandat au Comité Exécutif de s'impliquer dans un processus de mobilisation du CONGAD et de la société civile pour une résolution politique et négociée de cette crise en contribuant au développement de la culture de paix et à une information conséquente de l'opinion nationale sur la question.

Dans cette perspective, le CONGAD a mis en place une coalition pour la paix et le développement en Casamance, tenu des conférences de presse sur le sujet et élaboré un programme intitulé "Paix et développement en Casamance: c'est possible". Ce programme a été inscrit d'une part dans la gestion préventive de toutes les sources potentielles de conflit au Sénégal, qui sont :

- le dérapage de la crise casamançaise, les relations inter-ethniques dans la zone de Médina Gounass;
- la gestion foncière entre les producteurs arachidiers qui migrent vers le Médina Yoro Foula et les populations autochtones du Fouladou, la question des réfugiés mauritaniens;
- et enfin la concentration de l'essentiel des services vitaux (économiques, administratifs, politiques, culturels, etc.) dans la région de Dakar avec ses conséquences (concentration humaine et insécurité sociale).

D'autre part, l'implication du CONCAD dans la crise casamançaise rentre également dans le cadre des préoccupations globales de la société civile sénégalaise pour la réduction des conflits dans la sous-région ouest-africaine.

b) La Coalition sur le programme Energie de Manantali

Cette coalition ambitionne une implication de la société civile et de tous les acteurs économiques dans la réflexion et la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal pour que les intérêts des populations riveraines et des agents économiques soient pris en compte.

A cet effet, la coalition initiée par le CONGAD a d'abord interpellé les autorités du Sénégal, de l'OMVS et de la Banque Mondiale pour disposer d'informations techniques, économiques et sociales sur le barrage et ainsi s'imprégner des dispositions prises pour la préservation des intérêts des populations et de l'environnement. Elle a aussi voulu connaître les clauses des négociations et procéder à la tenue d'une audience publique sur ce projet d'envergure sous-régionale.

Cette mobilisation a convaincu les différentes autorités de la nécessité d'impliquer les ONG et particulièrement la société civile aux travaux relatifs à la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal. Le principe d'inscrire une ligne de crédit pour la participation a été accepté à la table ronde des bailleurs de fonds tenue en novembre 1997 à Dakar.

Il ressort de cette expérience qu'une mobilisation de la société civile, soutenue par l'élaboration d'arguments crédibles, objectifs et réalistes, peut conduire les Etats à accorder l'attention nécessaire au discours des ONG et à en tenir compte pour réajuster certaines de leurs politiques. Cette mobilisation doit se poursuivre jusqu'à ce que les populations en prennent le relais.

c) La question rurale

La campagne agricole 1997 a été caractérisée par l'arrivée tardive de la pluviométrie et son irrégularité dans le temps et dans l'espace. Cette situation a provoqué une rupture sans précédent dans le disponible alimentaire

pour les animaux et pour les hommes. On a commencé à revoir le phénomène de l'exode rural dans beaucoup de régions et particulièrement celles du Nord et du Centre suivi d'une dissémination du cheptel.

Face à cette situation, seul le silence troublant de larges composantes des structures de développement et un discours optimiste et opposé aux informations venant des ONG étaient offerts à l'opinion publique sur le sujet.

Le CONGAD a, en conséquence, pris l'initiative d'une visite organisée sur le terrain avec la presse nationale (dont la télévision) pour aider à rendre compte des faits par une information juste sur la réalité qui prévalait en milieu rural. Le travail professionnel d'information juste accompli par les différents services de la presse sénégalaise a provoqué un changement d'attitude des structures spécialisées chargées du monde rural et des autorités par une mobilisation sur la question.

Un plan d'action basé sur les faits évoqués ci-haut a été défini pour éviter que le monde rural ne revive une telle situation. Ce plan a fait l'objet d'un atelier qui a connu la participation de plusieurs services compétents. Le changement du cours de l'hivernage a émoussé la mobilisation et entraîné un manque de suivi du plan d'action établi.

L'implication du CONGAD dans le champ social s'est aussi traduit au plan institutionnel par la création de deux réseaux, le Réseau Développement Urbain et Lutte Contre la Pauvreté et le Réseau Genre et Développement

d) Sur le plan international

Le CONGAD a fourni des efforts pour prendre part aux processus de réflexion qui se sont déroulés en Afrique et hors du Continent.

C'est à ce titre que les représentants de notre organisation ont successivement pris part aux travaux de concertation du groupe ONG/Banque Mondiale, ONG/Banque Africaine de Développement, au forum sur l'économie solidaire au Pérou, aux discussions sur le commerce international et aux différentes conférences sur la convention de lutte contre la désertification.

Cependant, la préparation collective de la participation du CONGAD à ces assises internationales reste à être mieux organisée pour qu'elle puisse être utile à la communauté internationale et aux ONG.

Différentes activités ont été menées par la Commission Animation et Réflexion.

L'objectif de la fonction Animation/ Réflexion est de favoriser :

- les échanges entre ONG sur des expériences de développement;
- la maîtrise des problèmes de développement et de société;
- le plaidoyer sur les enjeux qui interpellent les ONG et la Société civile de manière générale;
- la préparation de la contribution des ONG à des séminaires, conférences et forum.

La fonction Animation/Réflexion s'est révélée une fonction transversale dans les activités de toutes les structures du CONGAD. Elle a le plus favorisé la concertation entre les ONG et le développement de la coopération avec les partenaires non gouvernementaux et gouvernementaux. Les activités dans ce domaine ont été conduites sous forme d'ateliers de réflexion, de journées d'études, de séminaires régionaux et de visites d'expérience.

Elles ont été articulées autour des thèmes suivants :

• Symposium sur l'identité des Organisations Non Gouvernementales

L'objectif de ce symposium était :

- de réfléchir et d'échanger sur les missions et rôles des ONG d'appui au développement;
- de dresser un état des lieux de l'intervention des ONG;
- d'apprécier sous divers angles les forces et faiblesses des Organisations d'appui au développement et leur impact dans les transformations économiques et politiques de la société.

Ce symposium a été piloté par un Comité Scientifique assisté d'un Secrétariat permanent. Le Comité scientifique était constitué de représentants de la Société Civile, du ministère de tutelle (le ministère de la femme, de l'enfant et de la famille), du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, de représentants des bailleurs de fonds, des ONG et du Secrétariat Exécutif.

Ce comité a travaillé durant huit (08) mois. Le processus de collaboration dans la réflexion avec des acteurs venant de différents horizons a été très enrichissant pour les ONG.

En effet, la réflexion a été rigoureusement préparée et conduite : elle a été participative avec la consultation de l'Assemblée Générale des ONG et l'implication de toutes les cellules régionales aux différentes étapes du processus. Le Symposium a connu la participation de deux cents (200) personnes environ venant des Consortia de la sous-région, des structures de l'Etat, des institutions de coopération multilatérale et bilatérale, des ONG et d'autres organisations de la Société Civile.

Les résultats de cette réflexion sont analysés et traités par un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de Code d'Ethique et de Déontologie à publier en 1998. Par contre, les actes de séminaires doivent faire l'objet de publication dans les cahiers du CONGAD par le comité ad hoc.

• Education des Adultes au XXIème siècle

Pour les ONG membres du CONGAD, l'éducation des adultes constitue un facteur de développement non négligeable dans les pays à fort taux d'analphabétisme. Pour cette raison, la communauté des ONG a tenu à s'associer à la préparation de la 5ème Conférence Internationale d'éducation des adultes pour mieux saisir les enjeux de cette question. A cet égard, il a été fait appel à des spécialistes de l'UNESCO et des organisations membres pour animer la journée d'études en partageant leurs expériences avec les participants.

• Evaluation des ateliers de formation

L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les responsables des commissions, des réseaux et des cellules régionales sur la nécessité de procéder à l'évaluation des activités pour améliorer la pratique des ONG. Cet atelier n'a pas eu de suite pratique mais il a eu l'avantage de poser un problème important qui interpelle la Communauté des ONG dans leur intervention.

• Stratégie de lobbying et de levée de fonds

Cet atelier sur le lobbying et la levée de fonds est le résultat d'une coopération entre l'ONG Vredeseilanden (VE) et le CONGAD. La réflexion tournait autour d'une expérience des partenaires belges de VE.

Les débats ont porté sur les problèmes liés à l'environnement juridique qui doit favoriser la levée de fonds, la formation des responsables d'ONG aux techniques de levées de fonds et le développement des initiatives pour la mobilisation des ressources locales. La journée a recommandé que le CONGAD accorde une attention particulière au renforcement de capacités de ses membres dans la mobilisation des ressources locales pour le financement du développement.

• Caisse d'Epargne et de Crédit et perspectives pour les femmes

L'épargne et le crédit constituent progressivement une activité d'éducation au développement qui initie à la contribution financière les populations et particulièrement les femmes aux activités de développement. L'objectif de l'atelier était de réfléchir sur ce mécanisme. Il s'agissait de voir comment les femmes peuvent partir de l'épargne et du crédit pour devenir de véritables opératrices qui diversifient leurs sources de financement et les services de leur épargne.

• Participation des ONG au Programme de Développement Intégré Sanitaire.

La participation des ONG à l'élaboration du PDIS est le résultat d'une concertation tripartite Ministère de la Santé - ONG - Banque Mondiale. Cette concertation s'est faite par des ateliers et séminaires qui ont permis aux ONG de mieux connaître l'organisation des services sanitaires et de contribuer à la définition du PDIS.

Elle a également favorisé et accéléré la fusion des comités Sida et population par la mise en place du Réseau Santé Sida Population (RESSIP). Dès lors, le RESSIP a été fortement impliqué dans l'amendement des programmes de santé au Sénégal et l'élaboration de différents outils dont le Guide des Opérations de Partenariat.

Cependant, l'expérience du RESSIP a vite montré les difficultés pour asseoir un partenariat fondé sur la transparence dans l'action au bénéfice des populations avec certains ministères. Elle a aussi révélé les limites des institutions comme la Banque Mondiale à aider à instaurer un dialogue franc entre les gouvernants, les ONG et les communautés de base. Il s'est avéré qu'à chaque fois qu'il a été question de poser un regard sur les mécanismes de financement ou l'utilisation des ressources mises à la disposition de l'Etat, les difficultés apparaissent.

Cette expérience appelle de la part des ONG, et particulièrement du CONGAD, de la vigilance pour qu'ils ne servent pas de faire-valoir ou de support à de simples agitations de principe et concepts qui permettent à des Etats ou des institutions de se donner bonne conscience.

• Processus d'élaboration du programme d'Action de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD)

L'objectif du Programme d'action nationale de lutte contre la désertification était de :

- connaître la convention de lutte contre la désertification pour une appropriation par les ONG et les communautés de base;
- participer à la vulgarisation de la Convention;
- participer à la mobilisation pour sa ratification par les Etats membres;
- diagnostiquer les problèmes de désertification dans le pays;
- analyser la pertinence des actions menées par les ONG;
- identifier les perspectives d'actions futures en termes d'esquisses des projets;
- faire apparaître les enseignements tirés de l'examen critique des actions des ONG en termes d'appuis et insuffisances ;
- dégager les priorités du secteur non gouvernemental en matière de lutte contre la désertification.

Le processus d'élaboration du PAN/LCD a été très participatif. La réflexion a été décentralisée et elle a mobilisé les différentes catégories sociales (les ONG, les jeunes et les femmes) dans toutes les zones écologiques du Sénégal. Il a également été enrichissant grâce au partenariat tripartite entre le CONGAD, ENDA-énergie et le CONSERE. Cette concertation a abouti à la mise en place d'un forum des acteurs non gouvernementaux.

• Forum des acteurs non gouvernementaux

A l'issue des consultations sectorielles sur le PAN / LCD, à l'initiative du CONGAD, les acteurs non gouvernementaux ont pris l'initiative de se retrouver en forum pour harmoniser leurs points de vue et définir une démarche commune dans le processus de validation du PAN/LCD.

• Partenariat CONGAD CONACILSS

La célébration du 12ème anniversaire du CILSS a été un prétexte pour cet organisme d'établir un partenariat avec le CONGAD en lui confiant l'organisation des activités prévues à cet effet. Pour ce faire, le CONGAD a mis en place des groupes de travail chargés d'organiser le concours des meilleures initiatives communautaires de régénération de ressources naturelles et de la préparation d'une contribution des différentes catégories sociales (jeunes, femmes, ONG et élus locaux) sur le thème de la décentralisation et du développement local au Sahel.

En marge de ces réflexions, une foire des partenaires des ONG a été organisée. Le succès que les populations ont connu dans la vente de leur production a amené les organisateurs à la prolongation d'une journée de plus. Cette expérience n'a pas donné les résultats escomptés. En effet, à la réunion de validation de Banjul en Gambie, la contribution des ONG n'a pas été prise en compte malgré les consensus préalables, les rappels en atelier et en plénière. Notre impression est que le CILSS parle du partenariat avec la société civile sans conviction.

Le CONGAD et ses membres doivent manifester suffisamment de vigilance vis-à-vis des organisations, qui n'ont pas encore achevé leur mutation et qui veulent se justifier auprès des bailleurs de fonds par une utilisation inconsidérée des organisations de la société civile.

• Développement Urbain et Lutte contre la Pauvreté

La sensibilisation des ONG autour des activités du Réseau Développement Urbain atteste une intervention de plus en plus forte des ONG en milieu urbain et périurbain et un besoin d'échanges sur les expériences acquises dans ce domaine.

Dans le cadre de la réflexion sur les questions urbaines, trois journées d'étude ont été organisées sur les thèmes suivants :

- problèmes sociaux en milieu urbain;
- économie urbaine : insertion pour l'Economie;
- développement des villes et décentralisation.

Ces journées d'étude ont connu une forte participation des ONG membres. Elles ont permis l'analyse de cas de développement "local" et un échange d'expériences avec des organisations non membres du CONGAD et sur leurs expériences dans le domaine.

• Célébration de la journée mondiale de l'Habitat

En relation avec Enda, il a été organisé un forum sur le partenariat en milieu urbain. Ce forum a été animé par plusieurs catégories d'acteurs.

Parmi les activités d'animation, celles qui ont été les plus caractéristiques dans les régions sont :

- la réflexion sur la décentralisation;
- la réflexion sur la régionalisation;
- le forum des acteurs non gouvernementaux sur le PAN/ LCD;
- la célébration de la journée mondiale de l'Environnement;
- la célébration de la journée mondiale de Lutte contre la Désertification.

Dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de Lutte contre la Désertification, les sections de Kolda, Vélingara et Sédhiou de la cellule régionale ont respectivement fait de l'animation autour des thèmes suivants :

- la déforestation par les producteurs arachidiers dans l'arrondissement de Médina Yoro Foula et l'exploitation industrielle du bois de CAFAC;
- les feux de brousse et la carbonisation ;
- la salinisation des terres avec la remontée de la langue salée.

REFLEXIONS

Deux études ont été initiées dans le cadre de la réflexion au cours de l'exercice qui vient de s'achever.

• L'Impact de l'intervention des ONG au Sénégal

Il est établi que l'intervention des ONG au Sénégal souffre d'un manque d'évaluation quantitative et qualitative exhaustive.

Le CONGAD ambitionne de combler d'impact ce déficit par l'étude dont les objectifs sont ainsi fixés :

- le financement mobilisé et transféré aux populations par les ONG à travers les programmes et projets d'intervention;
- les emplois salariés créés;
- le niveau de mobilisation des populations pour le développement;
- le renforcement des capacités des populations et de leurs organisations ;
- la décentralisation des services sociaux;
- l'influence des politiques et stratégies d'intervention d'acteurs et partenaires au développement par les ONG;
- la conception, la planification et la programmation de cette étude ont été très participatives. Elles ont fait l'objet d'une Assemblée Générale d'information et de journées d'études dont les résultats seront publiés en 1998.

• **L'impact de la revitalisation des Vallées Fossiles**

Cette étude relève d'une initiative de la Cellule Régionale de Louga qui représente le CONGAD au comité de pilotage du CEFER de Keur Momar Sarr. Le CEFER est le résultat d'une convention tripartite CONGAD-MEAVF-Réseau Afrique 2000/FEM. Il doit servir de lieu de formation aux techniques et activités de valorisation des vallées fossiles et de pré-vulgarisation des résultats des essais de recherches menées dans la zone.

L'objectif de l'étude était d'évaluer les résultats et effets socioéconomiques et environnementaux du programme de revitalisation des vallées fossiles dans la zone de Keur Momar Sarr et le niveau d'implication des acteurs locaux et décentralisés.

Le programme d'Animation / Réflexion a été exécuté de manière satisfaisante. Il a connu une forte mobilisation des ONG et souvent des partenaires extérieurs. Cependant, la Commission Animation / Réflexion n'a pas suffisamment travaillé en interrelation avec la Commission Communication. Les résultats des ateliers, journées d'études et séminaires ne sont pas traités pour une large diffusion qui permette de les partager avec le public et avec ceux qui n'ont pas pris part aux activités pour diverses raisons. La commission est interpellée sur cette question.

De son traitement conséquent dépendra la possibilité d'influencer les partenaires et décideurs par les réflexions, les stratégies d'intervention et les expériences des ONG. C'est aussi la manière de faire connaître les apprentissages qui se font auprès des populations.

• **La réflexion sur le code d'éthique et de déontologie**

La réflexion sur le code d'éthique et de Déontologie est engagée dans sa première phase par l'organisation d'un forum sur l'identité des ONG qui a connu la contribution et la participation des ONG des consortia de la sous-région, des services de l'Etat et des partenaires au développement, depuis sa phase préparatoire jusqu'à son déroulement.

Des contributions écrites sont venues des membres du Comité Scientifique mis en place à cet effet mais aussi des Cellules Régionales, des partenaires techniques et financiers et des consortiums d'ONG de la sous région et du Tchad. Ce processus a été une autre expérience de partenariat entre le CONGAD et diverses organisations institutionnelles.

LUTHERIAN WORLD RELIEF EN AFRIQUE DE L'OUEST : BILAN ET PERSPECTIVES DU PARTENARIAT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

par Lutherian World Relief

La présente communication traite exclusivement de l'expérience LWR après vingt-quatre (24) ans d'actions et d'expérience en Afrique de l'Ouest.

C'est une longue et riche expérience parce que guidée par une démarche, une réadaptation perpétuelle et surtout une volonté de prendre en considération les réalités du moment.

Lutheran World Relief (LWR) est une Organisation Privée et Volontaire (en anglais PVO) américaine, créée par des églises protestantes Luthériennes aux Etats-Unis en 1945. Elle a pour mission d'exprimer l'Amour Chrétien par des actions de développement visant à alléger les souffrances causées par les catastrophes naturelles, les conflits ou la pauvreté. Le LWR intervient à présent dans plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, de l'Asie, de l'Amérique Latine et du Moyen Orient.

La Représentation Régionale LWR en Afrique de l'Ouest, basée présentement à Niamey et qui couvre cinq pays de la région (Togo, Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal), a depuis son implantation en 1975 subi un certain nombre de modifications des stratégies, des programmes d'actions et de priorité en fonction des moments, des besoins exprimés par la population, des mots d'ordre du développement national et surtout en fonction des expériences acquises tout au long du trajet parcouru.

Pour le LWR, la flexibilité dans la réorientation des stratégies et des priorités est d'une importance capitale étant donné que le changement est la seule caractéristique constante du cadre dans lequel nous menons la mission du LWR.

Evolution et Stratégies d'approche

1) De 1975 à 1976 (période sécheresse et après sécheresse)

C'est la période de l'implantation de LWR au Niger dont l'objectif principal était d'apporter sa contribution aux populations sous les effets désastreux de la grande sécheresse. Ses actions consistaient en ce temps à secourir les populations touchées par un apport en vivres, médicaments et couvertures. Ces interventions étaient plus focalisées dans les départements d'Agadez et de Tahoua. Ces activités ont eu un caractère ponctuel et de courte durée parce que liées à un phénomène aussi ponctuel.

2) De 1977 à 1990

A partir de 1977, à la faveur de l'amélioration de la sécurité alimentaire et des nouvelles orientations politiques, une nouvelle approche, qui consistait à financer et à exécuter en collaboration avec les services étatiques des projets de développement plus importants financièrement et plus complets, a été opérée. Cette période a été pour le LWR la période la plus riche en expériences dans le développement rural. Soixante-Huit (68) projets de développement rural et urbain ont été financés pendant cette période.

Un autre aspect marquant de cette période est la mise à jour, l'expérimentation et la vulgarisation de deux systèmes de puits type LWR dénommés puits PMB (Puits Maraîcher en Béton) et forage PVC (Puits tarières avec tubes de PVC). Ces genres des puits sont de grande renommée au Niger et même au-delà des frontières nationales.

3) De 1991 à ce jour :

Cette période est marquée par l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle politique générale qui met l'accent sur les points suivants :

- Le désengagement direct dans l'exécution des programmes de développement entre LWR et les services étatiques au niveau régional et sous-régional;
- le développement du partenariat avec les ONG et Associations nationales (nigériennes);
- le suivi indirect des projets appuyés par le LWR;
- l'échange d'informations avec les maîtres des projets et le personnel LWR;
- l'appui aux efforts d'évolution des organisations (appui institutionnel) au niveau des partenaires locaux de LWR;
- enfin, la collecte des données essentielles auprès des agences sœurs pour mettre en orbite les stratégies à venir de LWR.

Cette étape a marqué un tournant décisif dans les pratiques longtemps menées par le LWR en matière de développement à la base.

Principes directeurs du partenariat

L'objectif assigné à ce partenariat avec les ONG et Associations Nigériennes est d'appuyer ces structures dans le cadre d'un partenariat souple, efficace et transparent pour permettre leur émergence et leur promotion. A cette fin, le LWR apporte son soutien en matière de formation organisationnelle, administrative et technique en plus de l'allocation des fonds nécessaires aux actions de développement.

Les différents fonds LWR soumis au partenariat

a) Les aides d'urgence

Elles s'adressent aux victimes des catastrophes, des conflits et consistent en des aides à court terme pour

rendre plus aisés les efforts de réhabilitation et de constitution.

Des ressources matérielles et/ ou pécuniaires peuvent être fournies pour couvrir les besoins immédiats en alimentation, habillement, logement et soins de santé. Ces demandes d'aides d'urgence sont traitées directement par le siège LWR à New-York.

b) Les fonds d'appui

Ce sont des petits fonds qui sont mis à la disposition de la Représentation Régionale pour financer sous forme de subvention des petites requêtes ponctuelles pour la formation, une étude de base, une action d'une petite échelle soumises par des ONG et Associations partenaires ou en voie de l'être.

L'acquisition et l'utilisation de ces fonds sont soumises aussi à des conditions très souples telles que le remplissage d'un certain nombre de documents tels que :

- la fiche de requête des fonds d'appui;
- la lettre d'acceptation de la convention de subvention;
- et l'acceptation des conditions de gestion et de justification des fonds mis à la disposition du partenaire.

c) Les fonds d'aide au développement

Ces fonds / subventions sont utilisés pour financer les projets de développement soumis par les différents partenaires. Ils constituent le volet financier le plus important des financements de LWR.

Partenariat LWR et ONG et Associations Nationales

a) Raisons d'être

Les raisons fondamentales qui ont poussé le LWR a opter pour une politique de partenariat avec les ONG et Associations locales sont certes nombreuses mais on peut retenir, entre autres :

- l'émergence du mouvement associatif;
- la nécessité pour LWR de transférer une certaine expérience aux jeunes ONG et Associations;
- la possibilité et la volonté d'aider à la promotion des jeunes ONG et Associations;
- la flexibilité de sa stratégie d'approche du développement;
- la nécessité d'apporter aux jeunes ONG et Associations les appuis techniques et financières nécessaires à leur promotion;
- la poursuite et le renforcement des acquis et technologies initiés et vulgarisés par le LWR.

b) Approche

Il n'existe pas d'une manière formelle et préalablement définie de conditions de contact et d'institution d'un partenariat entre le LWR et les ONG et Associations nationales. Les différents contacts sont pris lors des rencontres informelles comme formelles. A cette occasion, des informations sont fournies aux intéressés sur les conditions et les modalités pratiques de la mise en œuvre de la collaboration. Il s'instaure par la suite un mouvement d'échange d'informations ayant pour objectifs de :

- permettre une connaissance mutuelle;
- connaître les expériences de chacun;
- s'imprégner des projets de programme de l'éventuel partenaire;
- s'informer sur les attentes de chacun.

Après cette première phase d'investigation et au cas où les résultats semblent concluants, une deuxième étape est engagée, qui consiste à définir plus concrètement les actions à entreprendre conjointement. Ces propositions d'actions sont proposées sous forme de fiche de requête des fonds d'appui pour les petits fonds généralement utilisés pour des appuis à court terme.

Ces deux types de dossiers sont tous soumis dans un premier temps à un examen au niveau de la Représentation Régionale à Niamey.

Bilan

Pour le LWR, le partenariat est un processus de concertation permanente par lequel les différents partenaires doivent conjuguer leurs efforts, leurs moyens et leurs compétences pour l'atteinte d'un objectif commun. C'est cette vision qui a guidé le LWR depuis 1991 à non seulement changer sa politique d'intervention mais aussi à aller vers les ONG et Association locales pour leur apporter l'appui moral, technique et financier nécessaire à leur promotion. De ces huit (8) années d'expériences, il est important de signifier que le partenariat tel que conçu et compris par le LWR n'est jusqu'à présent pas compris. Pour preuve :

a) plusieurs ONG s'adressent à LWR pour lui demander ce qu'elles peuvent entreprendre à son compte;

b) les ONG préfèrent négocier un appui ponctuel qui porte sur l'appui organisationnel ou fonctionnel sans aucune liaison avec le long terme;

c) les ONG ignorent ou refusent de comprendre que pour le LWR le partenariat implique un partage des responsabilités et un suivi indirect de leurs activités et méthode de comptabilité;

d) certaines ONG en fonction de leur niveau doivent accepter une évolution graduelle afin d'éviter de se retrouver face à un programme d'action assez important sans pour autant prendre des dispositions techniques susceptibles de favoriser son bon déroulement. Ils n'optent pas pour une évolution de leur propre développement, ils veulent tous être tout de suite parmi les grands;

e) accepter le partenariat avec LWR implique le respect des engagements préalablement souscrits. Cela pose problème parfois pour des raisons techniques mais aussi des raisons délibérées. C'est-à-dire qu'il y a des ONG qui opèrent dans le secret, qui ne sont pas et ne veulent pas être transparentes;

f) il existe au niveau de LWR pour le traitement des dossiers des procédures administratives qui doivent être respectées par tous. Cette situation crée parfois une tendance au découragement et au désistement des ONG et Associations, car elles pensent à des pénalisations;

g) l'autonomie d'une ONG ou d'une association dépendra de sa capacité de mobilisation des ressources propres. Or on constate que peu sinon aucune ONG ou Association ne peut être autonome. Ainsi donc : est-ce à dire que le partenariat est synonyme d'une vie ensemble à perpétuité? La réponse à cette question mérite une solution après mûres réflexions car il y a là aussi des enjeux profonds qu'il faut considérer. Parfois aussi, cette relation de partenariat se limite dans l'émergence des ONG et Associations dans l'exécution des programmes d'autres structures. En effet, nous assistons à des ONG de développement "consultatives" où ONG "Business". Elles n'ont aucune raison d'être sauf d'exécuter des programmes pour les autres.

Pour notre part, notre expérience nous prouve qu'il est difficile et pratiquement hasardeux ou peines perdues de laisser une ONG ou association après plusieurs années de collaboration. Quelqu'un d'autre me dirait qu'il y en a d'autres qui attendent les mêmes appuis mais la solution à ces deux cas de figure impose un débat sur deux interrogations. Est-il mieux de renforcer les acquis, donc rester le plus longtemps possible avec les mêmes partenaires ou de laisser s'envoler ces acquis en poussière face à l'incapacité des ONG et Associations de s'auto - financer?

Ce sont toutes ces questions et incertitudes qui ont poussé le LWR à organiser pour Juillet 1996 à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) un atelier dont le thème est "Partenariat pour un développement durable" afin de réfléchir, clarifier et décider de tous les enjeux qui gravitent autour de ce mot "Partenariat".

Perspectives pour le partenariat :

Dans le cas de partenariat LWR et ONG Associations locales, comme l'a dit Mr Richard Martin, nous citons : "La durabilité est un concept à deux dimensions" :

- la première est la durabilité institutionnelle, qui consiste à déterminer si une organisation a la capacité et les ressources (infrastructures, personnel, systèmes administratifs et stature) nécessaires pour fournir des services efficaces de façon permanente sans aide extérieure;

- la seconde dimension de la durabilité est la viabilité financière, la capacité d'une organisation de générer assez de recettes pour s'auto-financer lorsqu'elle n'aura plus accès aux financements extérieurs : c'est un idéal qui doit constituer les perspectives des ONG/Associations dans leurs politiques de mise en oeuvre d'un développement durable.

Cette définition nécessite des intrants de base, notamment :

- la connaissance du milieu d'intervention dont le résultat est une identification des besoins réels du milieu;

- la disponibilité des ressources humaines, financières et technologiques appropriées;

- la disponibilité d'une mission et d'un plan stratégique élaborés sur la base des deux précédents intrants;

- la mise en application du plan stratégique soutenue par d'une part des services bien définis, de qualité et concurrentiels et d'autre part par une organisation institutionnelle composée d'un personnel qualifié, bien structuré et utilisant des systèmes d'administration et de gestion bien définis;

- enfin, une capacité d'adaptation au rythme des changements actuels.

Une telle conception d'un partenariat de développement durable pour nous fait appel à plusieurs implications sur l'ensemble du système des ONG et Associations.

Ces implications porteront sur : l'organisation institutionnelle, la viabilité financière et les hommes

Ainsi donc, ces systèmes ONG/Associations, constitués de plusieurs éléments, liés les uns aux autres et agissant les uns sur les autres et dont la défaillance d'un des éléments constitutifs aura des conséquences directes ou indirectes sur le fonctionnement d'ensemble, doivent constituer nos préoccupations pour un développement durable.

La mise en oeuvre d'une politique de développement durable oblige aussi les deux parties (Bailleurs de fonds/ONG/Associations locales) à des changements de mentalités et d'approche.

Les ONG et Associations en particulier doivent opter pour un entrepeunariat social guidé par une politique de décentralisation, de démocratisation et de créativité.

En somme, il doit s'instaurer au sein de ces organisations un système de gestion basé sur la bonne gouvernance.

Les temps actuels nous obligent à changer le fusil d'épaule : ONG/Associations et populations doivent savoir que la situation d'éternels assistés est révolue.

L'EXPERIENCE PILOTE DE LUTTE CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETE
LE PAIB AU MALI

par le Projet d'Appui aux Initiatives de Base et de Lutte contre la faim

I. Origine et portée du PAIB

Le PAIB est l'aboutissement heureux d'un long processus de dialogue soutenu et guidé par des visées dont la compréhension nécessite un rappel des événements marquants de sa genèse.

C'est le rapport de l'atelier tripartite ONG-Gouvernement-Banque Mondiale tenu du 19 au 22 Juin 1995 à Ségou qui paraît à cet égard suffisamment révélateur. Ce rapport souligne en effet que plus d'une centaine de millions d'Africains ne mangent pas à leur faim. Nombreux sont ceux qui souffrent de carence en vitamines nécessaires pour assurer une croissance normale, et aussi pour prévenir les problèmes de santé. Ce fléau s'est en fait installé dans les pays du Sahel depuis les grandes sécheresses des années 70. Depuis, la chaîne internationale de la solidarité n'a cessé de venir au secours des pays concernés. Cependant, malgré l'ampleur de l'aide internationale, le phénomène de la faim persiste encore dans nos Etats.

Le rapport prévoyait que la lutte contre l'insécurité alimentaire allait occuper une place importante dans la politique étrangère des pays nantis, notamment dans le domaine de l'aide publique au développement. C'était déjà le cas du Congrès américain, qui avait créé en son sein un comité spécial sur la faim dont la fermeture en Mai 1993 pour des raisons de restrictions budgétaires a conduit le député Tony Hall du parti démocrate de l'Etat de l'OHIO à observer un jeûn de 3 semaines. Dans la troisième semaine de son jeûne, le Secrétaire d'Etat pour l'Agriculture a annoncé que des conférences régionales sur la Faim auront lieu dans plusieurs grandes villes des Etats-Unis, en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.

Inspirée par cette protestation du député Tony Hall, la Banque Mondiale a organisé en novembre 1993 une conférence pour venir au bout de la faim (Overcoming global Hunger) en incitant fortement certaines ONG à y participer.

Pendant cette rencontre, des représentants d'ONG venus de tous les continents ont axé leurs intérêts sur le rôle de la Banque dans les pays en développement pour l'allégement de la Faim. La conférence a été une vraie interpellation de la Banque Mondiale, par rapport à la réduction de la Faim.

Les ONG ont néanmoins pris l'engagement de collaborer avec la Banque pour l'aider à réviser ses politiques et approches opérationnelles, en vue de mettre les pauvres au centre de ses efforts, notamment en matière de réduction de la Faim. Une des décisions les plus importantes prises au cours de cette conférence est l'organisation d'une série d'ateliers tripartites ONG-Gouvernement - Banque Mondiale dans le Tiers-Monde.

• Les raisons du choix du Mali pour abriter le premier atelier

Les pays qui étaient supposés abriter de telles rencontres devaient répondre à un certain nombre de critères, dont : l'existence chronique de la Faim; la présence d'un espace démocratique et la sécurité pour permettre aux représentants des ONG de parler franchement de leurs opinions ; une volonté du Gouvernement d'accepter une telle consultation ; une présence forte des ONG avec la volonté et la capacité d'organiser un atelier; et enfin, une expérience significative de l'intervention de la Banque Mondiale dans le pays.

Comme le Mali répondait à tous ces critères, il a été retenu en premier lieu pour la région africaine, ensuite la Tanzanie. Les pays de l'Amérique Latine retenus sont : le Nicaragua, la Bolivie et la Guyane; et les Philippines pour l'Asie. Le comité de Pilotage a accepté que le Mali abrite le premier atelier, et qu'il soit organisé par le CCA/ONG.

• Les motivations du CCA/ONG pour organiser l'atelier

Les motivations du CCA découlaient du fait que les raisons fondamentales qui ont présidé à sa création sont la lutte contre la faim suite à la sécheresse qui a sévi au Sahel pendant les années 1983-1985. La plupart des actions des ONG étaient en effet orientées vers l'aide alimentaire, sanitaire, l'appui aux actions d'autosuffisance alimentaire et activités génératrices de revenus. Les membres du CCA/ONG avaient déjà développé des stratégies pour lutter contre la faim dans les régions touchées par la sécheresse. Ces expériences méritaient d'être partagées avec les autres intervenants. En outre, le CCA/ONG avait également l'expérience d'organiser des rencontres internationales du genre.

• Préparation de l'atelier tripartite

Dans le cadre des préparatifs de l'atelier, Mazide N'DIAYE, Président du Forum des Organisations Volontaires Africaines pour le Développement (FOVAD) et Carolyn Long, Vice-Présidente de Inter Action, ont effectué une mission à Bamako en Juillet 1994 pour rencontrer les parties prenantes, le CCA/ONG, la Représentante Résidente de la Banque Mondiale et des hauts fonctionnaires du Gouvernement malien pour confirmer leur intérêt dans un tel atelier et en lancer le processus. Au terme de leur séjour, la période du 05 au 09/06/1995 fut également retenue pour la tenue de l'atelier et la ville de Mopti pour l'abriter.

Un événement imprévisible se produisit au courant du mois de mai et obligea un changement du lieu : une épidémie de choléra touchait gravement la ville de Mopti. Ainsi, Ségou fut choisi comme lieu d'accueil de l'atelier.

Malgré de nombreuses difficultés d'ordre organisationnel, l'atelier a pu effectivement se tenir à Ségou avec la participation de personnes impliquées dans le processus de suivi de la conférence "Overcoming Global Hunger" dans d'autres pays.

• Objectifs de l'atelier

Objectif général

L'objectif général assigné à l'atelier a été d'élaborer le cadre conceptuel de renforcement de la collaboration entre les Organisations non Gouvernementales (ONG), le Gouvernement du Mali et la Banque Mondiale dans le domaine de la lutte contre la Faim au Mali à travers des interventions ouvertes à la participation de tous les intervenants.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, l'atelier devait constituer un cadre pour :

1. discuter de la situation de la Faim au Mali, ses causes, ses conséquences; en identifier les principales victimes et s'accorder sur l'état des faits au Mali;

2. tirer les leçons des expériences maliennes et d'autres pays en matière de lutte contre la Faim en vue d'identifier les interventions les plus effectives;

3. Conceptualiser la participation à la base dans le processus de prise de décisions concernant la lutte contre la faim;

4. définir une stratégie visant à renforcer la collaboration entre les ONG, le Gouvernement du Mali et la Banque Mondiale en matière de lutte contre la Faim;

5. élaborer un/ des plan(s) d'action de lutte contre la Faim au Mali, qui implique(nt) le Gouvernement et des ONG, et ouvert au soutien de la Banque Mondiale;

6. Créer un cadre de concertation entre les différents acteurs prenant part à l'atelier sur la Faim.

• Résultats attendus de l'atelier

Les initiateurs et les participants s'attendaient à ce que l'atelier débouche sur :

- une stratégie de lutte contre la Faim au Mali à laquelle souscriront les ONG, le Gouvernement du Mali et la Banque Mondiale;

- un plan d'action (cadre d'action) de lutte contre la Faim dont la mise en oeuvre inclura les Communautés à la base, les ONG, le Gouvernement du Mali et nécessitera le soutien de la Banque Mondiale;

- un Comité de Suivi de la conférence de Ségou avec ses termes de référence.

L'atelier a atteint ses objectifs et obtenu les résultats escomptés. On retiendra dès lors que le PAIB se singularise non seulement par sa genèse, la nature de ses promoteurs mais aussi par sa mission de projet pilote de lutte contre la faim et la pauvreté et la portée régionale et internationale de ses visées.

II. Justification du PAIB

Il est établi que les méga-projets qui requièrent traditionnellement l'intervention des grandes Institutions Financières comme la Banque Mondiale n'ont pas toujours contribué à améliorer le niveau de vie des communautés rurales.

Le constat est également fait, au Mali comme ailleurs que les Programmes et Projets mis en œuvre au nom du développement se caractérisent principalement par une sectorialité, une verticalité, un manque de cohérence et de complémentarité, toutes choses qui minorent leur impact. De surcroît, les bénéficiaires ont, dans bien des cas, dû s'accommoder à des offres d'équipements et/ ou de services qui ne correspondent en rien à leurs besoins réels et pour la gestion desquels elles sont peu ou mal préparées. Il en résulte généralement des défaillances qui compromettent leur pérennité et leurs effets escomptés.

Aussi, tous les spécialistes du Développement s'accordent à reconnaître que rien de significatif ne peut être attendu de la démarche inconsidérée de mise en œuvre des actes de développement. L'absence d'une prise de conscience de la complémentarité entre les acteurs (Communautés, ONG, Services Techniques déconcentrés, Administrations, Gouvernement et Partenaires au Développement), mais aussi entre les actions (dans l'espace, dans le temps et à travers les différents secteurs), est de nos jours reconnue comme un facteur qui limite les effets attendus de l'action de développement.

C'est pour combler ces lacunes, toutes ces lacunes, que le Gouvernement du Mali, en partenariat avec les ONG et avec le soutien d'une Banque Mondiale plus que jamais intéressée, a initié une stratégie nouvelle de lutte contre la faim et la pauvreté, dont le PAIB apparaît comme un élément déterminant en raison de la nature et de la portée de sa mission.

III. Objectifs

L'objectif poursuivi à travers le PAIB est de réaliser des expériences pilotes de lutte contre la faim et la pauvreté à travers la mise en œuvre d'une approche novatrice et dynamique de partenariat entre les acteurs.

Plus concrètement, le PAIB est conçu et mené comme une expérience visant à enrichir les stratégies :

- d'amélioration du processus de prises de décisions se rapportant à la lutte contre la faim et la pauvreté, de renforcement de la collaboration entre l'Etat (à travers ses services centraux et déconcentrés, les organes régionaux et locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement : CRD et CLD), la société civile (ONG, Bureau d'Etudes et Entreprises), les collectivités locales et les Partenaires au Développement (en l'occurrence la Banque Mondiale);

- de réduction simultanée des causes structurelles de la pauvreté : déficit d'équipements sociaux, de moyens de production;

- d'intégration des actions entreprises à travers les différents secteurs économiques et sociaux à l'effet de maximiser leur impact sur les conditions de vie des bénéficiaires;

- de renforcement des capacités des acteurs (Communautés, ONG, Services Techniques déconcentrés) en matière d'identification, de formulation, de négociation, de réalisation et de gestion de micro-projets.

IV. Spécificités du PAIB

Au-delà du processus qui a abouti à sa création, la nature et les visées des Promoteurs, les missions assignées et leur portée, la spécificité du PAIB au plan opérationnel réside dans l'originalité de son approche centrée d'abord sur la création et l'animation d'un véritable système de collaboration étroite entre tous les acteurs, à toutes les étapes du processus de conception, de réalisation et de gestion des projets, puis sur le renforcement des capacités d'intervention des acteurs, ce dans une logique de partenariat.

Pourquoi un système de collaboration entre les acteurs ?

La lutte contre la pauvreté et la faim constitue une vaste entreprise à déterminants multiples et complexes dont la conception et la réalisation requièrent des compétences techniques relevant de plusieurs bords et des fiabilités de prises de décisions qui impliquent plusieurs niveaux de notre système d'organisation administrative, toute chose qui appelle à la collaboration et la complémentarité.

L'originalité de l'approche du PAIB découle du fait qu'elle tente de répondre à l'impératif de l'indispensable complémentarité entre tous les acteurs dont les interventions sont nécessaires à la pérennisation des projets d'initiatives de base. En effet, toutes les catégories d'acteurs du genre participent à chacune des étapes du processus de conception et de mise en œuvre de ses micro-projets.

- Les bénéficiaires décident des micro - projets et autres actions susceptibles de répondre à leurs besoins, orientent les études de faisabilité formulent des requêtes de financement, sélectionnent au moins 4 animateurs villageois capables d'assurer la relève de l'équipe du projet, mettent en place un comité de travaux pour faciliter la mobilisation de leur contribution en main d'œuvre et matériaux locaux. Les bénéficiaires créent surtout des organes de pérennisation sous la forme de comité de gestion, participent aux réunions de chantiers, réceptionnent les infrastructures et équipements.

- Les Comités locaux de Développement participent à la sélection des villages cibles, fournissent une assistance conseil pour les enquêtes participatives et les études de faisabilité, s'impliquent dans les recherches de solution aux problèmes à caractère Administratif, valident les requêtes et accords de financement des micro-projets, ainsi que les procès-verbaux de leur réception.

A l'échelle de la région, les services déconcentrés de l'Etat apprécient et enrichissent les méthodologies et critères de sélection des micro-projets, fournissent une assistance conseil pour leur choix, assurent à leur cohérence avec les politiques et plans de développement locaux, et veillent au respect des normes en vigueur pour leur exécution.

- Les ONG, qui ont surtout un avantage comparatif dans les domaines du développement communautaire, appuient les communautés dans les enquêtes participatives, les études de faisabilité, les assistent dans la mise en place des Comités de Gestion, développent des programmes visant à renforcer les capacités des bénéficiaires.

- Les Bureaux d'études et les entreprises exécutent les travaux d'infrastructure selon des règles de l'Art et des procédures acceptables par les bénéficiaires, les services techniques compétents de l'Etat, et les partenaires au Développement.

- Les partenaires techniques et financiers à travers les expériences de leurs projets respectifs enrichissent le processus à travers des avis et des conseils tant au plan conceptuel qu'opérationnel.

- Le Gouvernement sélectionne les régions d'intervention et approuve le programme annuel d'intervention, en particulier le choix des villages d'intervention.

A travers cette forte implication de tous les intervenants, le PIB systématise et renforce la dynamique de partenariat entre des acteurs du développement qui ne mettaient pas nécessairement ensemble leurs efforts et qui, pour cela, n'enregistraient pas toujours l'impact souhaité.

Comment créer et soutenir cette collaboration ?

La démarche du PAIB a consisté simplement à reconnaître et à valoriser le rôle de chaque intervenant puis à créer les conditions d'un sursaut.

Il est de fait que plusieurs Intervenants vantent et louent l'approche participative, ce bien avant le PAIB, mais bien souvent en ciblant essentiellement la participation des bénéficiaires.

L'originalité de l'approche PAIB en matière d'approche participative réside dans la mobilisation de tous les acteurs en incitant chacun à jouer de façon effective son rôle en fonction de sa situation, ses compétences et les habilités qui lui sont reconnues.

Pourquoi renforcer les capacités des acteurs ?

Il est facile à admettre qu'il n'est pas toujours donné à tous les acteurs d'avoir toutes les compétences requises pour l'identification d'un micro-projet viable et surtout faisable au plan sociologique, technique et financier.

Pour les communautés locales, le renforcement des capacités vise principalement à l'appropriation par celles-ci des procédures et des outils de gestion des micro-projets réalisés. Il porte également (ce renforcement des capacités) sur les procédures de négociation et les mécanismes d'arbitrage du financement, les techniques de production et de maintenance des équipements.

Concernant les ONG de Développement Commu-nautaire en charge des opérations de facilitation et d'accompagnement des communautés ciblées, ce renforcement de capacités est à la fois d'ordre méthodologique, institutionnel et technologique, toute chose qui accroît leur performance.

Le renforcement des capacités des services techniques déconcentrés vise principalement l'appropriation par ceux-ci des approches et démarches établies pour l'initiation, le suivi de la réalisation et la gestion des micro-projets. Il peut en outre porter sur la maîtrise de techniques de production introduites et sur des modèles de gestion suggérés.

Enfin, pour les Maîtres d'Ouvrage Délégués (MOD), le renforcement des capacités porte généralement sur des questions de procédures de transfert de méthodologie en matière de production ou d'utilisation efficace de supports.

Comment s'opère le renforcement des capacités des acteurs?

Le PAIB, dans sa structuration, accorde une place de choix au renforcement des capacités des acteurs, qui est retenu comme un axe majeur de l'approche globale du PAIB.

Les démarches utilisées pour ce faire sont variées en fonction de la nature de la méthodologie à transférer ainsi que la situation de l'acteur dans le système. Elles englobent la production, l'adaptation, la diffusion et le transfert proprement dit des compétences aux groupes visés.

La démarche pédagogique utilisée pour les communautés locales s'appuie sur les principes de formation en gestion appliquée des micro-projets développés par l'Institut de Développement Economique (EDE) de la Banque Mondiale. Un programme soutenu d'alphabétisation fonctionnelle est conçu pour les études de cas.

L'accompagnement des communautés par des Agents de développement communautaire à travers les étapes du cycle des projets offre les possibilités d'application et de consolidation des acquis. Des échanges entre communautés sont organisés à l'effet de renforcer les capacités d'analyse et de résolution des problèmes inhérents à la gestion communautaire des micro-projets.

Le renforcement des capacités des ONG de Déve-loppement Communautaire et des services techniques locaux s'opère à travers la dissémination des standards (normes et procédures) de Guides et Directives, des ateliers thématiques et à travers un système de supervision formative développé à cet effet.

Enfin, les MOD, Bureaux d'Etudes, Comités locaux et régionaux bénéficient d'un large programme de séminaires visant à partager les approches et les procédures afin d'appréhender l'importance de leur rôle respectif pour la fonctionnalité du système et les exigences du partenariat qui les lie.

Encore une fois, il peut être vite établi que les autres Intervenants investissent de manière forte dans la formation mais sans doute en portant leurs efforts sur un groupe ciblé d'acteurs et généralement pour des fins de transfert de technologie particulière.

Sur ce plan, l'originalité de l'approche PAIB tient à sa vision de système à l'intérieur duquel les besoins de tous les maillons sont analysés de façon continue et les réponses sans cesse enrichies grâce aux effets par une dynamique interne nourrie.

Localités ciblées par le PAIB

Une autre spécificité du PAIB est le choix délibéré des petites localités : villages ou groupes de villages à faible population (en général moins de 500 habitants), isolés du fait de leur accès difficile, ayant un accès limité aux équipements sociaux (écoles, centres de santé, marchés...), avec peu d'expérience en matière de développement communautaire. En un mot, des villages structurellement pauvres.

La mission d'expérience pilote lui commande d'aller toujours plus loin que les autres pour le sursaut à une échelle la plus large possible, mais également pour cerner les contraintes les plus spécifiques et envisager les réponse locales appropriées.

Pour l'émergence d'une société civile forte

La recherche soutenue d'un partenariat dynamique entre les composantes de la société autour du défi que constitue la réduction de la faim et de la pauvreté, le renforcement des capacités de tous les acteurs, le ciblage des couches les plus défavorisées font du PAIB un outil novateur en matière de mobilisation sociale et un cadre unique dans son genre pour l'enrichissement de la stratégie globale de lutte contre la faim et la pauvreté.

Le PAIB apparaît également comme un genre nouveau pour l'émergence d'une société civile forte, capable de soutenir le jeu démocratique dans un pays à la recherche d'un novateur de gouvernance.

CHAPITRE III

"La dimension du terrain : cible, enjeux et impact"

Le programme ACODEP

Initié par le Gouvernement de la République du Mali, le Programme Acodep bénéficie du soutien financier du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD). Le Bureau International du Travail (BIT) apporte un appui technique et administratif en tant qu'agence associée de réalisation.

La finalité recherchée par le Programme ACODEP est de permettre un développement rural autogéré et autosoutenu par le renforcement de la capacité gestionnaire des organisations paysannes afin qu'elles améliorent elles-mêmes leurs conditions de production et de commercialisation tout en protégeant leur environnement. Cette finalité se traduit par des activités de structuration, de formation et de micro-réalisation que le Programme exécute de façon complémentaire et intégrée.

Les résultats escomptés en sont :

- l'accroissement des connaissances de base et techniques des populations des villages impliqués dans le processus de structuration/ investissement et l'alphabétisation des jeunes de 10 à 16 ans de ces villages, là où il n'y a pas d'école;
- l'accroissement de la capacité d'autogestion par une structuration adéquate en vue du développement économique et social des populations des villages cibles;
- la mobilisation des ressources d'épargne locale ou externe pour la réalisation de projets d'infrastructures productives et sociales résultant des initiatives de base et soutenant une amélioration du bien-être des populations concernées.

La mise en oeuvre du programme est assurée par une unité de gestion comprenant trois cellules opérationnelles et une cellule Suivi/ évaluation. L'exécution des activités sur le terrain est confiée sur la base de la sous-traitance aux organismes déconcentrés de l'Etat, aux ONG et Agences privées.

Acodep entretient des relations de partenariat avec plusieurs organismes d'appui au développement à la base. Ses principaux partenaires sont les services déconcentrés de la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR), 8 ONG maliennes, 3 ONG étrangères (SNV, AFVP, Prodilo), Acopam, la CMDT, le Cesao.

Quatre ans après le démarrage, l'effort du Programme se traduit :

• par un développement réel du capital humain:

- 7 000 néo-alphabètes sont capables de gérer les micro-projets et les activités économiques initiées par les villages;
- 4 000 jeunes (dont 30% de filles) alphabétisés dans près de 100 CED, préparent une relève efficace des responsables actuels des organisations villageoises;
- 2 500 femmes alphabétisées assurent la bonne gestion des ressources allouées par le Programme aux femmes;
- 525 centres d'alphabétisation et 12 bibliothèques rurales animés par des moniteurs villageois et monitrices villageoises accueillent les auditeurs et les auditrices désirant se former;

• par l'émergence de structures capables de satisfaire les besoins essentiels de leurs membres:

- 251 organisations paysannes de forte capacité en gestion sur les 586 encadrées;
- 1 300 responsables assurant la distribution des Fonds de Promotion (240 millions) et tenant à jour les documents de gestion des crédits;
- 28 plans de développement préparés par des animateurs villageois; ces plans servent de référence pour la gestion du terroir villageois;
- 9 micro-barrages, 14 périmètres maraîchers, 4 puits domestiques, 15 centres permanents de formation, 97 centres d'éducation de base pour le développement;
- 21 noyaux d'extension du Programme (NEP), un système par lequel des paysans encadrent d'autres paysans, qui consacrent la durabilité de l'expérience du Programme.

Appui à la gestion du terroir
Le cas du village de Simba

Avant l'Intervention Acodep

Simba est un petit village de 400 âmes situé à 60 km de Bamako, dans le cercle de Koulikoro. Il se situe dans la zone soudanienne caractérisée par des savanes arbustives mais aussi des savanes arborées et quelques forêts sèches, avec une pluviométrie annuelle dépassant 1200 mm.

Le relief autour de Simba est très accidenté, rendant alors difficile l'accès au village. Les plaines sont arrosées par de nombreux cours d'eau saisonniers.

Le terroir villageois de Simba est victime aujourd'hui de l'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers. Cette activité est conduite par le privé urbain du secteur informel, qui utilise les populations rurales sans grande organisation.

Cette exploitation abusive des ressources forestières compromet aujourd'hui les activités économiques des populations du village à travers ses effets directs sur la production primaire, mais aussi ses effets indirects sur la santé humaine, et les autres secteurs de l'économie par la perte en bois, la réduction de la fertilité des sols, la diminution des superficies cultivables par le fait de l'érosion et, à la longue, la disparition des espèces animales et végétales.

Devant cette situation, le Programme Acodep a organisé et diffusé à l'intention des responsables villageois de Simba un module de formation portant sur la méthodologie de préparation d'un plan de développement villageois. Après le diagnostic participatif des problèmes et besoins du village, la communauté a retenu comme action prioritaire la réalisation d'une retenue d'eau pour la relance des activités agro-pastorales et la restauration des différents écosystèmes.

Avec Acodep

Grâce à la démarche participative appliquée par le Programme, les objectifs de la micro-réalisation ont été partagés par toute la population. Les études techniques pour la retenue ont été réalisées par le Génie Rural (service public) du cercle de Koulikoro. Ce service a aussi assuré le suivi technique au cour de la réalisation de l'ouvrage.

L'ouvrage a coûté au Programme près de 18 millions de FCFA. La participation du village a été estimée à 3.174.000 FCFA. Il a été réalisé par une entreprise privée.

Après la réception provisoire de l'ouvrage en mai 1997, plusieurs missions techniques ont été réalisées pour appuyer la population dans l'exploitation de la plaine. Ces missions étaient composées des responsables de l'UGP-Acodep, de l'OHVN (Opération Haute Vallée du Niger) et de l'Ex-CAC (Centre d'Action Coopérative).

Sur le plan structurel, une organisation intervillageoise a été constituée, regroupant 5 villages situés en amont du barrage. Un comité de gestion a été mis en place pour une exploitation rationnelle des superficies mises en valeur pour la riziculture et le maraîchage.

Acodep a accordé un appui de 400 kg en semences de riz, répartis entre 103 exploitants. Pour la saison 97, la superficie exploitée a été de 8 hectares. L'encadrement technique des exploitants a été assuré par les agents de l'OHVN.

Quelques résultats

A la récolte, la production a donné 40 tonnes. Ce résultat couvre près de la moitié des besoins de consommation des populations en céréales. Ajouté à la production de mil, la communauté est en passe d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Grâce à la remontée de la nappe (de 12 à 20 cm), le maraîchage s'intensifie. Les exploitants préparent, avec l'appui de l'OHVN, des parcelles de haricots verts et de gingembre destinés à l'exportation. Une étude est en cours pour la culture de tabac destiné à la Société Nationale de Tabac et Allumettes du Mali.

Au niveau des changements institutionnels, le projet a contribué à la relance des activités d'encadrement de l'OHVN dans la localité de Simba.

Des concertations ont été instituées entre les villages pour une meilleure exploitation des ressources naturelles et la gestion des conflits dans le terroir.

Avec les nouvelles activités, les populations sont de moins en moins portées vers l'exploitation du bois comme source de revenu. Grâce à cette nouvelle attitude, le couvert végétal va pouvoir régénérer; les différents écosystèmes se restaurer.

Les enseignements du projet

La plupart des villages dans les zones hors Opérations de Développement Rural (ODR) sont abandonnés à eux-mêmes. L'exemple de Simba montre qu'il ne faut pas nécessairement de gros moyens pour redonner confiance à leurs populations en proie au désespoir.

La responsabilisation des populations par la structuration est le meilleur gage d'une meilleure exploitation des ressources naturelles.

De façon générale, on peut retenir que les méthodes participatives développées par Acodep enregistrent aujourd'hui, auprès des communautés concernées des résultats encourageants. Le Programme contribue de façon significative à promouvoir des formes d'auto-organisation et d'auto-gestion pour la prise en charge de façon durable du développement local.

Le Programme a institué des relations contractuelles à tous les niveaux, créant ainsi entre les entités déconcentrées de l'Etat, les ONG et les Opérateurs privés une synergie reproductible dans d'autres localités ou régions du pays.

Présentation de l'APROFEM

L'APROFEM (Association pour la Promotion de la Femme) ambitionne de jouer un rôle d'éveil de conscience, de renforcement des capacités des acteurs et d'appui aux actions de promotion culturelle et socioéconomique.

Depuis 1992, elle opère dans le cadre de la promotion socioéconomique des femmes et des enfants. Elle a signé avec le gouvernement Malien un accord cadre par lequel elle s'engage, conformément à la politique de développement économique et social du pays, à apporter son aide aux plus déshérités des campagnes et des villes du Mali.

Sa vision du Développement est de pouvoir permettre aux femmes et aux enfants de s'épanouir et de s'organiser pour constituer une force de pression pour leur auto-promotion.

Conformément à cette vision, trois domaines d'intervention prioritaires ont été ciblés par l'O.N.G :

- le renforcement institutionnel et organisationnel des groupements féminins de base;
- la promotion des droits de la femme et de l'enfant ;
- la promotion économique de la femme.

La réalisation de ces objectifs institutionnels constitue le socle sur lequel se fondent les activités développées par l'APROFEM.

Entre autres activités exécutées par l'ONG, on répertorie :

- le Projet d'Appui aux femmes de Samaya (Arrondissement de Kalabancoro), financé par USC-Canada, dont les activités sont l'alphabétisation fonctionnelle, l'épargne crédit, la construction de marché;
- le Projet Essor Familial à Samaya et Mamaribougou financé par USC-Canada, dont les activités sont l'alphabétisation fonctionnelle, l'épargne crédit, la planification familiale, la nutrition, la lutte contre le sida.
- le Programme de Développement intégré dans le cercle Kati (12 villages) financé par USC-Canada, dont les activités sont l'alphabétisation fonctionnelle, l'épargne crédit, la planification familiale, le sida, l'hygiène assainissement, la vulgarisation des foyers améliorés, le moulin, l'éducation environnement.
- le Programme de Développement intégré dans 12 villages de la région de Koulikoro financé par Pain pour le Monde, dont les activités sont le maraîchage, la banque de céréales, le compostage, l'alphabétisation, l'épargne crédit.
- le Projet de formation des femmes en décentralisation, financé par le PNUD - BIT, dont les activités sont la formation, l'éducation, l'information des femmes sur la décentralisation pour leur implication dans le processus.

Comme on peut le constater, les domaines d'intervention de l'ONG sont assez variés. Mais l'ensemble des activités concourent toutes à la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi, je partage la réflexion faite par le Directeur de l'USAID - Mali dans sa communication lors de la Table Ronde de Genève sur le Mali, qui disait : "dans un pays où la pauvreté est aussi étendue comme c'est le cas au Mali, une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ne peut pas être logiquement très différente de beaucoup d'une stratégie nationale de développement."

Au fait, les facteurs explicatifs endogènes et exogènes de la pauvreté sont d'ordre social, économique et politique, une intervention dans chacun de ces domaines contribue à sa façon à la lutte contre la pauvreté car tout est lié.

L'expérience que je voudrais partager avec vous concerne un projet de micro-crédit avec le groupement des femmes à Samaya.

A Samaya, l'Association pour la Promotion de la Femme et de L'Enfant au Mali a développé avec la population bénéficiaire une stratégie de lutte contre la pauvreté à travers le micro-crédit.

Le projet

Samaya est un village de la commune rurale de Ouésindougou dans l'arrondissement de Kalabankoro et situé à 15 km du district de Bamako. En 1993, les femmes organisées en groupement ont touché APROFEM et sollicité un appui pour la mise en oeuvre d'activités d'auto-promotion.

Suite aux différentes missions d'identification effectuées au sein du village, les problèmes suivants avaient été évoqués :

- le faible rendement agricole ;
- l'insuffisance de terre agricole disponible ;
- l'insuffisance de moyens de production ;
- la dégradation des terres cultivables et de l'environnement ;
- l'insuffisance et le déséquilibre alimentaire ;
- la faiblesse des revenus ;
- la persistance des problèmes aigus de santé;
- le taux élevé d'analphabétisme;

- l'insuffisance de structures éducatives de base.

Comme tous les villages environnants du district de Bamako, la population de Samaya est confrontée à deux difficultés majeures :

- la transformation de la majorité des terres cultivables du terroir en concessions rurales et vergers par les grands nantis de Bamako;

- le déversement sur les superficies cultivables disponibles des déchets toxiques et plastiques non-biodégradables, qui contribue fortement à appauvrir et à dégrader le peu de superficies disponibles pour l'agriculture.

Les femmes et les enfants constituent donc les principales victimes de cette situation. Les hommes démunis fuient leur responsabilité et se déchargent sur les femmes. Elles étaient des laissées pour compte et souffraient énormément.

Pour subvenir aux besoins de la famille, les femmes sans ressources s'endettaient auprès des propriétaires des vergers, pour l'achat de fruits et légumes. Des kilomètres étaient parcourus chaque jour à pieds, en transportant ces marchandises sur la tête pour se rendre aux différents marchés de la capitale. Ces activités commerciales pénibles non rentables, ajoutées aux autres corvées domestiques journalières des femmes, contribuaient à altérer leur santé et celle des enfants.

C'est compte tenu de tous ces facteurs que les femmes organisées en groupement et dans la recherche de solutions à leurs problèmes quotidiens ont sollicité une intervention de l'ONG APROFEM pour la construction d'un marché dans le village, pour l'obtention d'un fonds de crédit pour la réalisation de petites initiatives économiques de base.

Ainsi, en 1993 avec l'appui d'un partenaire financier USC-Canada, APROFEM est intervenue dans ce village à travers l'octroi d'un fonds de crédit de 2.038.140 FCFA aux 280 femmes du groupement, la construction d'un marché de proximité pour l'écoulement des produits et l'alphabétisation fonctionnelle pour accompagner les autres volets d'activités.

Quelques résultats ont été atteints dans le village durant les 5 années de l'intervention de l'ONG.

L'impact du projet

Ainsi, de 1993 à nos jours, la situation du crédit dans le village se présente ainsi :

Villages	Nombre de bénéficiaires	Fonds initial octr. par le projet	Apport village	Intérêt dégagé	Epargne mobilisée	Montant total
Samaya	280 femmes	2 038 140	15 000	2 540 000	1 382 375	5 975 515

Le crédit a permis le renforcement des petites activités commerciales, d'agriculture et de maraîchage des femmes. L'activité crédit a créé un grand dynamisme et la cohésion au sein du groupement. Le statut des femmes a été amélioré, compte tenu de leur rôle très visible et de leur contribution dans la prise en charge des dépenses au sein des ménages (nourritures, médicaments, prise en charge de la scolarisation des enfants etc.). Certaines femmes qui n'avaient jamais pu mobiliser avant le projet 2 500 FCFA disposent aujourd'hui d'un fonds de commerce de 200 000 FCFA. Plus d'une cinquantaine de femmes disposent de leurs propres charrettes et ânes. Une vingtaine de femmes ont pu constituer un troupeau de 10 à 5 moutons et chèvres. Une dizaine de femmes ont leur basse-cour comportant à peu près en moyenne une trentaine de volailles.

Avec la formation en alphabétisation fonctionnelle, il existe dans le village une cinquantaine de néoalphabètes qui arrivent à écrire les correspondances en langue nationale bamanan et lisent régulièrement le journal Kibaru auquel elles sont abonnées. La bibliothèque villageoise mise en place en 1996 permet aux femmes d'avoir un environnement lettré pour soutenir leur formation. Les formatrices villageoises avec leur niveau actuel sont utilisées dans d'autres centres d'alphabétisation de l'ONG.

Le marché villageois a permis aux femmes de pouvoir vendre et acheter sur place, ce qui mit fin à leurs nombreuses difficultés de déplacement, et à mieux rentabiliser leur activité commerciale.

Les hommes s'impliquent très activement au côté des femmes pour la réussite des actions du projet.

Actuellement, ce projet a fait tache d'huile dans la localité et 11 autres villages ont été associés aux activités.

D'autres volets d'intervention ont été couverts pour l'ensemble des 12 villages; entre autres : banque de céréales, compostage, éducation environnementale, formation en décentralisation, bonne gouvernance.

LE PROJET AMENAGEMENT DES RESSOURCES FORESTIERES DE KITA

par le Projet Aménagement des Ressources Forestières

Le projet Aménagement des Ressources Forestières dans le cercle de Kita MLI/93/003 - MLI/93/M01/NOR a démarré en 1993. Il est financé par le PNUD, la Norvège et mis en œuvre par le BIT et la Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural.

Le projet vise, à travers une approche globale participative et contractuelle associant les populations et le service forestier, à mettre les ressources forestières classées et non classées du cercle de Kita au service du développement rural, tout en sauvegardant, voire en augmentant, leur potentiel productif. En plus des bénéfices que tirent les populations de l'exploitation rationnelle des produits forestiers ligneux et non ligneux, le projet contient un élément de soutien direct sous forme de travaux contractuels à haute intensité de main-d'œuvre (aménagement forestier, terroirs avoisinant les forêts) ainsi que la fourniture d'intrants de production (charrettes, engrais).

Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- sur le plan économique (à court terme) : augmentation des revenus, création d'emplois ruraux pour freiner l'exode rural ;
- sur le plan social (moyen terme) : augmentation des capacités d'organisation et de négociation des populations en vue de leur responsabilité ;
- sur le plan écologique (long terme) : augmentation du potentiel productif des forêts et gestion rationnelle des ressources.

Résultats quantitatifs

Les résultats se résument comme suit :

- les travaux d'aménagement ont porté sur les forêts classées et les massifs forestiers villageois dans le cadre de la valorisation des ressources forestières avec les populations ;
- l'exploitation et la commercialisation du bois à travers la contractualisation (contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier CAAF) a donné les résultats suivants: 7.148 stères en 1993; 8.462 stères en 1994 ; 10.095 stères en 1995 ; 11.100 stères en 1996 ; 10.808 stères en 1988.

Les travaux forestiers ont porté sur 2.614,8 ha sur un objectif de 2.300 ha et ont été exécutés à travers des contrats de louange de service (CLS) signés avec les populations et rémunérés en outils de production (charrettes, matériel agricole, etc.). Les travaux effectués sont :

- les conduites de régénération, les sacrifices, les pistes forestières, les plantations de restauration, les bornages des forêts classées et la délimitation d'enclaves ;
- la réalisation de 311 compostières dans 13 villages ;
- la conduite de l'alphabétisation dans 29 villages avec la production de 635 néoalphabètes en collaboration avec l'ACODEP ;
- la mise en place et l'exploitation de 13 villages pour la valorisation des noix de karité avec l'octroi de fonds de roulement à la demande des femmes ;
- la formation des femmes sur la confection des foyers 3 pierres améliorés (1.500 foyers réalisés);
- la formation et l'organisation des apiculteurs dans 30 villages ;
- la délimitation et le bornage de 5 forêts classées avec signalisation et délimitation d'enclaves dans 3 forêts ;
- la réalisation de 100 km de pistes forestières ;
- l'organisation de la filière bois de la ville de Kita (70 % de l'approvisionnement de la ville proviennent des marchés ruraux de bois) et de la filière le long du rail ;
- le rajeunissement de la teckeraie de Kayaba a généré 11.307.000 F CFA réinvestis dans la forêt au bénéfice des populations ;
- la production et la plantation de 8.090 plants de balanzan dans les champs par les femmes ;
- l'organisation du départ des implantations dans la forêt classée de Tinienko.

Le projet a développé un système de formations techniques à l'intention des bénéficiaires (Agents techniques et populations).

L'objectif global recherché est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations afin de contribuer à un développement humain durable.

Perspectives

Le projet qui avait un caractère pilote est sur le point d'être renouvelé en vue d'une extension à de nouveaux villages et à de nouvelles forêts et d'une diversification des produits à valoriser avec les populations.

Mécanisme de la participation des populations

Le projet PNUD / BIT-Kita a initié à travers les associations villageoises (AV) et les associations féminines

(AF) le système de contractualisation dans les domaines classé et protégé. Dans le domaine protégé, les massifs forestiers sont délimités par les villageois dans leur terroir et mis sous aménagement. Les contrats conclus entre le Service Forestier et les villages riverains (AV) autorisent les villages à exploiter un volume de bois donné dans la forêt pour leur compte (conformément au quota annuel octroyé). En retour, ils doivent assurer la protection et la régénération des zones exploitées. Parallèlement à l'exploitation du bois, une organisation de la filière bois est entreprise avec la structuration suivante : exploitants (les ruraux), transporteurs revendeurs, consommateurs. Pour augmenter le potentiel productif des forêts, des travaux sylvicoles sont entrepris (conduite de régénération naturelle, scarification, etc.) et rémunérés en charrettes qui permettent de transporter le bois aux marchés ruraux. Ces travaux se font à travers des contrats.

La participation se fait à travers la valorisation des noix de karité, des activités de maraîchage, d'apiculture et de construction de foyers améliorés.
Cette participation donne aux ruraux la possibilité de contrôler les coupes effectuées sur leur terroir, d'augmenter leurs revenus et les sensibilise au fait que la forêt est un capital.

Contributions du projet

Le projet a contribué:

- à l'amélioration de la loi 95-003 et son décret d'application (95-422) portant sur l'exploitation, le transport et la commercialisation du bois énergie ;

- à la création des marchés ruraux de bois gérés par les populations rurales (67 MR) avec la décentralisation des mécanismes de gestion et l'introduction des coupons de circulation ;

- à l'introduction des notions de contrat avec les populations dans la gestion participative des ressources créant un partenariat et restaurant ainsi la confiance entre les populations et le Service Forestier ;

- à l'élaboration d'un canevas des plans d'aménagement et des plans de gestion simplifiés pour les forêts ;

- en expérimentation, un système de prise en charge par un groupe de village du technicien chargé de leur encadrement ;

- à poser un frein à l'extension des champs pour la culture du coton dans les forêts classées de Kita.

LE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS PASTORALES: Cas du Niger

par l'Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger (AREN)

L'AREN est une association créée à l'initiative d'éleveurs et fils d'éleveurs agro-pasteurs en vue de dynamiser les organisations d'éleveurs pour une meilleure valorisation de leurs ressources. Dès lors, elle s'est attelée à :

- appuyer les éleveurs dans leurs efforts d'organisation et de mobilisation des ressources, d'encourager leur solidarité et de dynamiser leurs échanges avec les partenaires financiers avec lesquels l'AREN propose de partager ses expériences et d'envisager des voies audacieuses et fécondes pour accompagner les grandes mutations de l'Elevage au Niger;

- offrir au niveau national son apport volontaire dans l'élaboration des textes qui régissent le droit pastoral et foncier, sa médiation dans le règlement des conflits, son appui à l'émergence d'une société pastorale nouvelle et responsable à l'intérieur d'une société civile nationale œuvrant pour le bien de la population nigérienne.

Depuis sa création, l'AREN a pu mener des actions significatives dans plusieurs domaines, d'abord par ses propres ressources et ensuite par l'apport appréciable de partenaires au développement.

L'attente des Organisations comme l'AREN est d'abord une plus grande détermination de leur soutien pour que les grandes mutations socio-politiques que vivent actuellement la plupart des pays ne se fassent pas au détriment des éleveurs longtemps marginalisés. En effet, en ratant les processus de décentralisation dans leur propre pays et l'amorce de mondialisation de l'économie, les éleveurs ne sauraient connaître un développement durable dans le siècle à venir. Des Organisations agro-pastorales crédibles et représentatives sont les seuls gages de la prise en compte des intérêts des éleveurs.

Axes pour renforcer la coopération avec les pasteurs

Quant aux Organisations appuyées, elles ont pour mission essentielle de créer les conditions de mobilisation de ressources internes susceptibles de pallier à moyen et à long termes le désengagement des bailleurs de fonds extérieurs. Pour cela, elles doivent renforcer leur crédibilité et leur représentativité.

Cependant la Coopération n'a de sens pour l'AREN que :

- si une compréhension réciproque se développe entre les parties engagées, des procédures simplifiées accessibles à des organisations rurales peuvent être mises en œuvre.

- si une coordination efficace permet d'éviter la concurrence, la duplication des actions. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des bailleurs de fonds créer leur propre projet, mettant en place des structures qui ne sont guère viables à long terme, alors qu'il existe souvent des structures laborieusement organisées.

L'AREN est convaincue que seules les initiatives à la base aboutissent à des résultats durables et améliorent réellement les conditions de vie des populations. Les organisations appuyées se doivent d'améliorer leur crédibilité en se donnant les gages d'une gestion simple et transparente de leurs ressources tout en élargissant leur base sociale.

Enfin, les axes ci-dessous devraient permettre un partenariat plus durable avec les associations pastorales :

- créer au niveau de chaque pays un cadre consensuel entre bailleurs de fonds et Organismes appuyés. Des procédures d'accès aux différents fonds, de suivi et d'évaluation doivent être l'objet d'entente entre les parties en respectant les spécificités de chaque Organisation. Car aujourd'hui, seules les Organisations "riches", généralement mises en place par des projets à grand frais ont le suffrage des bailleurs de fonds ;

- décentraliser la coopération pour permettre aux jeunes organisations d'avoir accès aux ressources et à l'information ;

- l'appui institutionnel est une donnée significative non négligeable pour l'émergence de la société civile, mais généralement négligé par les partenaires financiers. Une Organisation comme l'AREN qui opère dans un vaste pays comme le Niger (1.287.000 km2) connaît forcément des problèmes de communication et nécessite la mise en place de structures fonctionnelles capables de répondre aux problèmes variés que posent les éleveurs.

AREN BP 12758 NIAMEY - NIGER Tél. 73 66 21

LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL ET LES COUCHES VULNERABLES AU MALI

Par le PAM-Mali

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) est l'Agence d'aide alimentaire du Système des Nations-Unies. Il a débuté ses opérations en 1963 dans le but de combattre la faim et de favoriser le développement économique et social dans les pays en développement. Les interventions du PAM contribuent à améliorer directement le sort des plus pauvres - de ceux qui, de façon chronique, soit en période de crise - sont incapables de produire de quoi se nourrir ou n'ont pas les moyens de se procurer autrement les aliments nécessaires pour que leur famille puisse mener une vie saine et active.

Les politiques et stratégies de base régissant les activités du PAM consistent à fournir une aide alimentaire pour les objectifs suivants :

- sauver des vies pendant des crises d'urgence, qu'il s'agisse ou non de réfugiés ;
- améliorer la nutrition et les conditions de vie des populations les plus vulnérables pendant les périodes critiques de leur existence ;
- contribuer à la création d'actifs et promouvoir l'autonomie des individus et des communautés pauvres, en particulier au moyen de programmes de travaux à fort coefficient de main-d'oeuvre.

Le PAM, qui était à l'origine un programme expérimental, est l'un des premiers fournisseurs de l'aide alimentaire en faveur des activités de développement et la principale filière internationale d'approvisionnement d'aide alimentaire de secours.

Les succès enregistrés par le programme depuis plusieurs années ont encouragé les pays donateurs à lui apporter plus de soutien. C'est ainsi qu'au fil des années, le PAM est devenu la plus importante source d'assistance du Système des Nations-Unies, après le groupe de la Banque Mondiale.

Depuis 1963, le Programme a apporté son soutien à travers plus de 3.166 projets d'une valeur de près de 21 milliards de US $ (9.450 milliards de FCFA) dont 1.707 projets de développement pour une valeur de près de 12 milliards de $.

Les interventions en faveur du développement servent à appuyer des projets qui couvrent plusieurs secteurs tels que :

- le développement agricole (amélioration foncière ; mise en valeur et colonisation des terres ; développement de la production laitière, de l'élevage - production céréalière ; développement des patrimoines forestiers ; lutte contre l'érosion et la désertification ; etc. ;
- la mise en valeur des ressources humaines (amélioration de la santé ; éducation et formation professionnelle ; etc.);
- le développement communautaire - travaux publics - industrie (infrastructures sociales, etc.).

Les activités du PAM au Mali

L'accord de base entre le Programme Alimentaire Mondial et la République du Mali a été conclu le 13 avril 1968. Il prévoit une assistance alimentaire pour des projets de développement économique et social et pour des situations qui apparaîtront au Mali.

Toutefois, le PAM a commencé ses interventions bien avant cet accord. C'est ainsi que depuis 1964 un total de 28 projets ont été approuvés pour une valeur de 200 millions de $ dans les domaines de l'urgence (14%), du développement (79%), et de l'assistance prolongée en faveur des personnes déplacées.

Pour les projets d'urgence, de 1967 à 1985, 12 projets d'une valeur globale de plus de 28 millions de dollars des Etats-Unis (12,6 milliards de FCFA) ont été financés par le PAM.

En ce qui concerne les projets de développement, 15 projets ont été exécutés pour une valeur de 147 millions de $. Parmi lesquels on peut retenir : le projet laitier pour un coût global de plus 1,3 millions de dollars des Etats-Unis (590 millions FCFA); le projet de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC) pour 8,5 millions de dollars des Etats-Unis (4,8 milliards FCFA) et le projet de développement rural à objectifs multiples pour un financement total de 124,186 dollars des Etats-Unis (55,9 Milliards FCFA) dont la 5ème phase a pris fin en juillet dernier.

En une décennie de fonctionnement, le PRMC mis en place par le Gouvernement et les bailleurs (PAM, France, Allemagne, Canada, Pays-Bas, Union Européenne, Belgique, Royaume-Uni, USAID) a fait preuve, à travers ses structures que sont le SAP, SIM, SNS, OPAM, de son efficacité pour affronter les situations d'insécurité alimentaire localisées et conjoncturelles et pour appuyer le continuum urgence - développement.

L'unique projet d'intervention prolongée en faveur des personnes déplacées a été approuvé par le conseil d'administration du PAM en mars 1997. Ce projet, d'une valeur de 14 millions de dollars (soit environ 8 milliards de FCFA) est destiné à apporter une assistance aux Maliens réfugiés dans les pays limitrophes (Niger, Burkina Faso, Mauritanie, Algérie), aux rapatriés,

déplacés internes et affectés par le conflit au Mali ; dans les domaines de la Production agricole, de la lutte contre l'érosion, de la formation et des infrastructures sociales.

En plus de l'assistance alimentaire, le PAM a apporté une assistance non alimentaire au Mali, notamment des infrastructures de stockage des produits : le PAM a construit 11 magasins d'une superficie totale d'environ 8 600 m² pour plus de 400 millions de francs CFA dans les régions d'intervention de Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao, ainsi que des bureaux d'une valeur d'environ 150 millions de FCFA.

En vue de renforcer les capacités nationales pour l'exécution du projet, des équipements (véhicules, décortiqueuses, charrettes, palettes, etc.) ont été livrés au Gouvernement, pour des populations pauvres dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal.

Le PAM prône l'exécution nationale, appuyée par le Gouvernement par la création de la DNPP (Direction Nationale des Projets PAM), qui est l'agence d'exécution des projets du PAM.

D'autre part, une partie de l'aide alimentaire avait été monétisée et a généré des fonds de contrepartie qui ont été distribués sous forme de crédits pour près de 600 millions de FCFA aux paysans et agriculteurs démunis, pour l'achat de motopompes et autres moyens de production.

Dans le cadre de la relance de l'économie nationale et pour encourager la production locale, le PAM a adopté depuis 1988 une politique d'approvisionnement en céréales sur les marchés locaux ; c'est ainsi que environ 46 000 tonnes de mil - sorgho ont été achetées au Mali pour une valeur de plus de 4,5 milliards de FCFA pour les interventions au Mali et dans la sous-région.

Le groupe cible prioritaire du PAM reste les enfants et les femmes, en faveur desquels il a pris des engagements pour la période 1996-2000.

Perspectives

Dans le cadre de son mandat et de sa mission et conformément aux priorités du gouvernement axées autour de la lutte contre la pauvreté, le PAM envisage pour les 5 prochaines années (1998-2002) un programme qui couvrira, en plus du développement rural, les secteurs sociaux et de la sécurité alimentaire.

Ce programme est évalué à environ 26 millions de dollars E.U. Les domaines prioritaires retenus sont :

- la sécurité alimentaire, à travers une contribution annuelle de 200 millions de FCFA au PRMC, pour assister les populations pauvres souffrant de la faim dans les régions les plus démunies du Mali, d'après les indicateurs du DHD;

- la santé nutrition par l'amélioration de la santé maternelle et infantile, à travers la formulation et la diffusion d'un aliment de complément, l'amélioration de la couverture sanitaire, par la construction et la réhabilitation de CESCOM et CSAR et l'assainissement, à travers l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'hygiène des populations;

- et dans le domaine de l'éducation de base à travers l'assistance alimentaire aux jeunes enfants dans les écoles primaires, cantines scolaires, avec un accent particulier sur la scolarisation de la petite fille.

Ces interventions seront concentrées dans les régions de Mopti, Tombouctou, Kidal et Gao.

A travers ces interventions, le PAM cible les groupes vulnérables et pauvres ainsi que leur sphères socioéconomiques en privilégiant une approche globale de leurs contraintes, pour mieux saisir les dimensions de la pauvreté et en appuyant des activités novatrices qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté tout en renforçant les capacités des pauvres à tirer profit des opportunités qui leur sont offertes.

LE NORD-MALI DANS LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

par le Ministère de l'Environnement

On ne saurait oublier que la rébellion armée qui a sévi dans les trois régions du Nord entre 1990 et 1995 (désorganisant et freinant toutes les actions de développement) avait pour causes principales une longue liste de doléances, dont certaines restent hélas d'actualité encore aujourd'hui :

- la mauvaise intégration des populations du Nord, surtout nomades, à la vie politique et économique du pays;
- la faible performance des prestations des services sociaux;
- l'insuffisance du personnel d'encadrement, ainsi que le manque notoire d'infrastructures et de moyens logistiques.

Les personnalités ou organisations impliquées au Nord du Mali se souviennent, non sans fierté, des différentes étapes qui ont abouti à la résolution d'un conflit dont les débordements faisaient craindre l'embrasement d'une grande partie du territoire national. Sans intervention militaire extérieure, mais avec l'appui des partenaires au développement, les communautés du Nord et les autorités gouvernementales ont su gérer la crise et sortir de l'impasse constituée par un conflit désorganisé, dérivant vers un conflit inter-ethnique.

Le Nord du Mali vit aujourd'hui une phase de transition entre actions d'urgence, menées par les organisations humanitaires compétentes en la matière, et démarrage timide de véritables programmes de développement visant à résoudre les problèmes de fond. Cet exercice de transition entre deux systèmes d'aide revêt une importance cruciale et décisive pour la consolidation du processus de paix reconnu jusqu'ici, à l'échelle nationale et internationale, comme exemplaire.

L'élaboration d'une stratégie de Développement Humain Durable des régions du Nord-Mali s'inscrit dans la dynamique d'une stratégie globale de lutte contre la pauvreté au Mali en mettant en exergue la grande vulnérabilité des populations Nord et de leur système de production. Elle se base sur un diagnostic de la situation actuelle, en termes de contraintes et de potentialités, et sur les enjeux majeurs à gagner.

I. L'Etat du Nord-Mali

1. Développement agro-sylvo-pastoral et environnement

Les contraintes physiques, humaines et naturelles les plus importantes qui freinent le développement de ces régions sont nombreuses :

- leur enclavement, qui se manifeste au moins à trois niveaux :

• aucun axe routier permanent et praticable ne relie ces régions entre elles. Le réseau routier se résume à des pistes difficilement praticables et qui sont sous la menace constante de l'ensablement;

• avec le reste du pays, les liaisons sont essentiellement assurées par l'axe routier Sévaré - Gao, le fleuve Niger navigable une brève période de l'année (juillet-février en années de bonnes crues) et le transport par avion;

- avec les pays voisins, les liaisons routières existantes sont insuffisantes et méritent d'être renforcées;
- l'étendue de leur territoire représentant 937.742 km², soit 75% de la superficie totale du pays;
- la faible densité de la population et sa mauvaise répartition géographique (928.329 habitants);
- leur aridité, avec comme conséquence une situation de désertification très avancée hypothéquant leur développement socio-économique.

Malgré la volonté politique affichée de bâtir un Etat unitaire fondé sur l'intégration nationale, les régions du Nord accusent un retard considérable par rapport au reste du pays. Les investissements n'ont pas été à la hauteur de ce qu'exigeait la spécificité du Nord.

Dans le domaine de l'environnement, les actions entreprises ont été menées dans le cadre du programme national de lutte contre la désertification (PNLCD). On note également un important programme expérimental de lutte contre l'ensablement et de développement des ressources forestières qui a permis d'obtenir des résultats appréciables, notamment dans la ville de Tombouctou.

2. Secteurs sociaux

Dans le domaine social, la situation continue d'être très préoccupante, en dépit des efforts louables entrepris à la fois par les autorités maliennes, les populations locales et les partenaires au développement.

Dans le domaine de l'éducation, les Régions du Nord présentent le taux de scolarisation le plus bas du pays. Le rendement interne de l'enseignement y est tout aussi dérisoire à cause de la faible motivation du personnel enseignant, du mauvais fonctionnement des cantines scolaires, des moyens extrêmement limités des populations, de la faiblesse du suivi lié aux distances, et du sous-équipement. En 1995, par exemple, le taux de scolarisation moyen dans ces régions était estimé à 22,3% contre 39,1% au niveau national.

Sur le plan socio-sanitaire, les régions du Nord se caractérisent par la dispersion et la mobilité de l'habitat sur un territoire immense et enclavé rendant ainsi difficile l'implantation de structures socio-sanitaires classiques et leur viabilité. En outre, du fait de l'appauvrissement des populations, de la destruction massive des infrastructures pendant le conflit et de l'absence du personnel, une faible proportion de la population a accès aux soins de santé.

Concernant la satisfaction des besoins en eau, la situation déjà très préoccupante a été aggravée par la rébellion armée, qui a ralenti - sinon arrêté - la quasi-totalité des programmes en cours.

3. Secteur des communications et de la radiophonie

Dans le domaine des télécommunications, les trois régions viennent récemment de bénéficier d'un système de communication moderne par satellite à travers le projet DOMSAT (réseau domestique de communication par satellite). Il en est de même pour la couverture télévisuelle dans le cadre d'un important projet d'extension de la télévision à 14 localités.

La couverture radiophonique a enregistré des progrès importants ces dernières années avec la mise en place d'un réseau de radios rurales et privées.

4. Energie

L'accès à l'électricité est très faible et se fait à travers quelques centrales thermiques installées dans les capitales régionales et qui ont un grand besoin de réhabilitation, de modernisation et d'extension. Les énergies traditionnelles (notamment le bois de chauffe et le charbon de bois) sont prépondérantes dans la couverture des besoins énergétiques.

5. La problématique institutionnelle

Le mode d'administration centralisée ne laissait et ne laisse toujours pas suffisamment de place aux instances de décision locales.

Les populations du Nord n'ont, par conséquent, pas suffisamment bénéficié des prestations des services sociaux supposés être rendus par les services techniques régionaux et locaux.

Le déclenchement de la rébellion armée en juin 1990 a achevé de mettre en lumière l'inefficacité de ce mode d'administration.

6. Atouts et potentialités

En dépit de tout, le Nord-Mali recèle des ressources dont l'exploitation et la mise en valeur pourraient contribuer substantiellement au relèvement du niveau de développement économique et social. Au titre des principales potentialités, on peut retenir :

- l'existence du fleuve Niger, qui offre des potentialités non négligeables dans les domaines de l'agriculture irriguée et pluviale, l'énergie hydroélectrique, la pisciculture ;

- les ressources minières comme les phosphates de Tilemsi, le manganèse d'Ansongo, le sel, les matériaux de constructions (calcaire alhor de Tombouctou) ;

-les ressources en eaux souterraines abondantes mais dont les nappes sont assez profondes ;

- l'élevage favorisé par de grands espaces pastoraux, le potentiel élevé de bourgouculture et autres cultures fourragères et le savoir-faire des éleveurs qui ont une pratique multiséculaire de cette activité;

- l'artisanat et le tourisme liés à la très riche culture et à l'histoire de ces régions;

- les ressources humaines disponibles ;

- l'opportunité de la solidarité nationale et internationale.

II. Situation des projets en exécution dans les trois Régions du Nord-Mali : analyse et perspectives à court terme

1. L'aide d'urgence

En conformité avec leurs mandats respectifs, plusieurs organisations humanitaires intervenant dans l'urgence, (situations de conflit, de post-conflit ou dans le cadre d'opérations de rapatriements), qui ont travaillé au Nord du Mali ces dernières années, planifient de se retirer ou de diminuer leur contribution de manière significative d'ici à la fin de l'année 1998.

Ces interventions ont créé une économie artificielle. L'attrait exercé par cette "richesse du moment" a eu tendance à focaliser les énergies des populations rudement éprouvées du Nord, occultant et retardant la recherche de solutions aux véritables problèmes de développement.

2. Coopération au développement et contraintes actuelles

Le développement des régions du Nord du Mali continue de poser un problème d'intégration des espaces, des activités économiques, et des groupes humains. Certains projets existants ne tiennent pas compte de ces paramètres, leur approche reste encore trop sectorielle et leur répartition n'est pas équitable dans l'espace.

Une analyse de la situation fait apparaître que des efforts importants ont été faits par les partenaires au développement de ces régions mais des secteurs clés considérés comme étant indispensables au développement des régions du Nord ne sont pas suffisamment financés. Il s'agit des secteurs :

- des infrastructures routières ;
- de l'environnement et de l'énergie ;

- des secteurs sociaux (santé et éducation) et de celui de la communication

3. Couverture des régions du Nord par les projets

S'agissant de la répartition par région, sur les 63 projets qui évoluent dans ces régions :

- 19 concernent uniquement la région de Tombouctou, 7 la région de Gao et 2 celle de Kidal ;

- 12 projets couvrent la région de Tombouctou et de Gao ensemble ;

- 23 projets couvrent les trois régions en même temps.

III. Axes fondamentaux de la stratégie de développement humain durable au Nord-Mali

1. Consolidation de la paix et réhabilitation d'infrastructures

a) Mobiliser le capital social dans la prévention et la gestion des conflits pour consolider la paix par :

- le parachèvement des opérations de réinsertion socio-économique des ex-combattants ;

- l'approfondissement du dialogue social et intercommunautaire ;

- la mise en place de programmes de communication adaptés fondés sur la culture de la paix et la confiance entre les populations;

-la poursuite de l'assistance alimentaire.

b) Renforcer la sécurité et la paix civile par :

- la consolidation du dispositif de sécurité à travers la mise en place d'un système de sécurité territoriale (de la gendarmerie et de la garde nationale) et des actions de soutien à l'armée pour lui permettre d'assurer les opérations liées à la transition.

c) Réhabiliter les infrastructures et les circuits économiques et commerciaux par :

- la restauration et la redynamisation des circuits économiques et commerciaux ;

- la réhabilitation des infrastructures (boutiques, magasins, coopératives, etc.) endommagés pendant le conflit et la remise en état des parcs roulants des différentes entreprises ;

- la réhabilitation de la situation financière des opérateurs économiques du Nord ;

- la relance des activités de développement, notamment à travers les projets d'investissement et surtout les grand travaux de développement régional à haute intensité de main d'oeuvre (barrage de Tossaye, transsaharienne, route Gao - Tillabery, aménagement des ports fluviaux et plaines agro-pastorales).

2. Promotion d'un développement participatif

a) Responsabiliser les communautés locales dans la conception, la programmation et la mise en œuvre de leur développement économique, social et culturel.

b) Systématiser l'approche participative pour permettre aux populations de faire des projets leur affaire et de s'approprier plus facilement les projets financés par les partenaires techniques et financiers.

3. Création des conditions économiques viables et lutte contre la pauvreté et les inégalités

a) Adopter un statut économique particulier pour le Nord ; le statut économique particulier des régions du Nord pourrait s'appliquer sous des formes spécifiques d'appui financier, des régimes fiscaux ou douaniers dérogatoires au droit commun.

b) Concilier les exigences du marché avec la nécessité d'une régulation par l'Etat. Comme dans la quasi-totalité des pays du monde, le Mali s'est engagé depuis les années 80 dans un développement basé sur l'initiative privée et les forces du marché. Il n'est pas évident que l'inégalité naturelle reflétée de part et d'autre par les différents degrés de sécurisation et de stabilité des systèmes de production pourraient être compensée par les règles du marché libre.

Recommandations

Une stratégie de développement durable pour le Nord-Mali nécessite de :

- renforcer les capacités de gestion, de représentation politique et de bonne gouvernance locale;

- conserver et/ou adapter, valoriser et renforcer les formes et les constituantes spécifiques du "capital social" dans les régions du Nord;

- mettre en oeuvre les mécanismes économiques et financiers préférentiels;

- préserver et promouvoir la vocation naturelle, la spécificité et les réalités de l'économie régionale/locale, tout en favorisant son ouverture sur un contexte plus élargi, dans le cadre d'une approche de planification novatrice;

- préserver la diversité et la variabilité des écosystèmes dans le cadre d'une gestion des complémentarités.

DIMENSION GENRE ET DEVELOPPEMENT : LE CAS ACORD MALI

par ACORD MALI

ACORD est au Mali depuis plus de vingt ans : un grand défi relevé avec beaucoup de détermination et de courage contre tous les écueils. Les conditions au Nord du Mali sont extrêmement dures. Beaucoup de gens vivent au-dessous du seuil de pauvreté, certains bien en deçà; le manque de biens matériels, la vulnérabilité aux calamités naturelles et l'insécurité sont devenues un mode de vie. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de différenciation entre les habitants ; il y en a. Et, comme l'ont révélé les données collectées sur le terrain dans le cadre de l'enquête, il y a parfois des différences de taille entre les familles en termes de bien-être. Il est remarquable qu'ACORD ait pu maintenir ses activités au Nord pendant une si longue durée, parfois dans le cadre d'opérations d'urgence.

Les quatre programmes ACORD sont répartis entre Gao, Kidal, Tombouctou et les régions du Gourma dans le Nord du Mali. Les objets et la méthodologie sont quelque peu similaires, tandis que pour des raisons évidentes, certaines activités spécifiques détaillées diffèrent selon la zone et les personnes concernées. Mali 01 (Gao) travaille pour renforcer le plus ancien des quatre programmes d'ACORD, la capacité institutionnelle, améliorer la capacité de la communauté dans la production agro-sylvo-pastorale et promouvoir la participation des femmes aux activités de production et aux prises de décisions. Mali 02 (Kidal) se propose d'intensifier et de renforcer la production agro-pastorale et consolider la capacité institutionnelle de partenaires, groupes et éleveurs. Mali 03 (Tombouctou) est conçu pour aider à l'émergence de structures autonomes locales, renforcer leur capacité de négociation, améliorer la capacité socio-économique des partenaires dans la production, l'infrastructure, la commercialisation et l'élevage, et protéger l'environnement. Enfin, l'objectif de Mali 04 (Gourma) est de promouvoir une production viable pour les populations de la zone pour les réfugiés rentrants, (déplacés et restés sur place), renforcer le système de production, réhabiliter la production pastorale, réhabiliter les groupes socialement vulnérables et renforcer la capacité institutionnelle. Dans tous les quatre programmes, la méthodologie de base comporte le développement institutionnel, la participation, la sensibilité aux questions de genre, la pérennité de l'environnement et le crédit.

Nous œuvrons en faveur de l'égalité des chances pour tous les êtres humains. Cette vision ne pourra se réaliser tant que certains continueront à vivre dans une pauvreté extrême. Nous avons donc la volonté de réduire la pauvreté. Nous y œuvrons en aidant les plus démunis d'Afrique à faire valoir leurs droits fondamentaux, à préserver et à rehausser leurs moyens d'existence et à faire face aux situations de troubles et de conflits.

Cette vision s'inspire de la Stratégie de Programmation et de Financement de 1993 à 1996 en reconnaissant que le processus de développement et de renforcement des institutions doit aller au-delà d'un appui organisationnel. Il s'agit d'un processus démocratique de base qui permet à une société d'introduire des modifications durables de ses règles, de ses valeurs, de ses comportements et de ses structures de pouvoirs. Ces changements doivent permettre aux pauvres et aux minorités de tirer pleinement partie d'avantages sociaux et économiques et de participer pleinement à la vie de la société.

L'inégalité homme - femme qui marque les conditions de vie, les services, les potentialités économiques, les droits juridiques et le pouvoir politique est un problème universel. Les actions visant à redresser ce déséquilibre contribuent dans une large mesure à réduire le phénomène de la pauvreté. C'est un aspect qui préoccupe particulièrement les Africains tant hommes que femmes. Plus que jamais auparavant, les femmes doivent assumer le rôle de chefs de famille. Dans les situations de conflits, d'insécurité et de violence, ce sont les femmes et leurs enfants qui se retrouvent dans les situations les plus vulnérables. Il nous faut soutenir le rôle économique de la femme, ainsi que sa capacité à influencer tout processus de construction de la paix, et l'aider à faire son existence. Nous devons aussi soutenir les droits des femmes en matière de soins de santé qui leurs sont spécifiques ou de soins relatifs à la procréation ainsi qu'en matière de contrôle des naissances.

Nos objectifs généraux

Il nous incombe d'œuvrer en direction des trois grands objectifs suivants :

- réduire la pauvreté et la vulnérabilité: mieux comprendre les causes spécifiques de la pauvreté et rechercher les moyens de les éliminer;

- aider les populations à faire valoir leurs droits fondamentaux : aider les pauvres à faire valoir leurs droits fondamentaux de se nourrir et de surmonter les obstacles qui compromettent leur accès à un mode de vie de leur choix en toute sécurité. Nous y parviendrons en aidant les pauvres à combattre les injustices qui font obstacle à leur accession aux ressources, aux services sociaux à l'activité civique ou à la vie politique;

- aider les populations à faire face aux conflits et à promouvoir la paix : aider les communautés locales à se prémunir contre les injustices, les chocs éventuels et les crises et à œuvrer pour les changements auxquels ils aspirent.

Notre approche Genre-Développement

Elle est basée sur une politique définie en vue d'une plus grande équité dans les relations Hommes - Femmes tant dans les programmes qu'au niveau de ACORD.

Les actions de développement s'inscrivent dans une perspective de changement social. Promouvoir l'approche Genre vise à s'orienter vers une société plus équitable où la place de chaque groupe est socialement reconnue et admise et où le pouvoir est mieux réparti et mieux partagé.

Les besoins pratiques et stratégiques seront pris en compte par des activités gérées par les Femmes et définies avec les communautés : crédit, subventions, formation et sensibilisation, accès aux ressources, contrôles des revenus et des équipements, etc.

Les associations et groupements de Femmes seront créés pour permettre une plus grande participation des Femmes. La formation permettra d'accroître et de renforcer leurs capacités.

L'accroissement et le contrôle des revenus seront assurés aux femmes par le biais de leur accès aux ressources: crédit, activités génératrices de revenus, biens et équipements ; accès aux services sociaux de base (éducation et santé) ; et en tant qu'usagères à part entière de ces services, les femmes doivent être impliquées au même titre que les hommes dans les décisions touchant ces services.

Des études seront menées pour identifier les obstacles à leur participation au processus de développement : non-participation aux organismes et comités de gestion, difficultés d'accès aux ressources et aux équipements. Les études socio-économiques vont permettre de mieux cerner les déséquilibres et les processus de marginalisation.

Des actions de sensibilisation sur le genre, sur les droits et devoirs des hommes et des femmes : il faut améliorer les connaissances juridiques, informer sur les différents droits (coutumiers, coraniques et tous les autres textes juridiques). Ex : code de la famille, droit et décentralisation et démocratie, lois sur les associations, etc.

Formation du personnel et intégration de l'approche genre

Le recrutement de personnel féminin et la répartition équilibrée des ressources en faveur des activités touchant au genre : ces actions seront réalisées tout en contribuant à réduire la pauvreté et en renforçant les capacités des femmes surtout les plus vulnérables.

L'intégration de l'approche genre se justifie par les faits que :

- la différenciation des rôles et des responsabilités a un impact certain sur les projets ;
- ces différenciations ont un impact sur les aptitudes ;
- ces différenciations font que les projets ont des impacts différents sur les hommes et sur les femmes.

L'importance d'une telle approche découle de la nature même du développement visé. Nous visons un développement participatif, équitable, durable.

Pour qu'un tel développement se réalise, il faut :

- qu'il lutte contre la pauvreté;
- qu'il ait un impact positif et effectif sur la satisfaction des besoins essentiels des bénéficiaires ;
- qu'il tienne compte des disparités qui existent au sein de la communauté cible.

Aspects genre dans la vallée : Gao et Tombouctou

La prise en compte des aspects genre au cours du programme antérieur s'est beaucoup axée sur des questions d'ordre économique et organisationnel plutôt qu'aux questions stratégiques.

Les activités du programme antérieur avaient privilégié l'appui et l'organisation des femmes autour des activités socio-économiques susceptibles de procurer des revenus pour les femmes de façon plus collective qu'individuelle.

Ainsi, l'accent avait été mis sur l'appui à réorganisation des femmes autour d'activités socio-économiques dans le but :

- d'alléger la pénibilité de certaines tâches telles que l'approvisionnement;
- de développer les compétences des femmes (alphabétisation, santé, autres);
- de renforcer l'organisation des femmes autour d'activités économiques;
- d'améliorer la représentativité des femmes au sein d'organes de gestion et leur participation aux décisions.

Les résultats des activités menées ont permis :

- une prise en compte des besoins et des préoccupations des femmes;
- une reconnaissance et une revalorisation du rôle économique et social de la femme;
- une représentativité des femmes au niveau des organes de gestion et de décisions;
- une meilleure compréhension et une plus grande sensibilité au genre au niveau du programme, des communautés partenaires, des services techniques et des autres partenaires au développement;
- une plus grande connaissance des réalités socio-culturelles locales et leur interaction avec les questions économiques.

Ce que nous avons appris

- Malgré une certaine liberté d'expression et de participation aux réunions, la représentativité des femmes au sein des organes de gestion et des instances est faible, peu active et concerne uniquement les questions féminines dans beaucoup de cas ;

- la modestie des revenus créés n'a pas permis aux femmes d'avoir le pouvoir économique escompté ;

- les activités ont contribué à surcharger davantage les femmes sans que cela ne se traduise en un regain de statut ;

- aussi, la faiblesse du niveau général de sensibilité et de soutien des femmes en faveur de l'amélioration de leur statut ;

Pour remédier à cette lacune, la stratégie d'intervention retenue pour le nouveau programme vise à établir un équilibre entre les hommes et les femmes dans toutes les instances de gouvernance, mais de manière plus profonde, afin d'analyser les causes du déséquilibre et de prendre les mesures appropriées sur le plan social économique et culturel. C'est ainsi que, pendant les phases antérieures de l'intervention de ACORD, l'accent a été mis sur les questions pratiques et économiques.

Ce qu'il faudra envisager

Au regard de ces analyses, les nouvelles pistes d'intervention envisagées sont :

- l'information et la sensibilisation des acteurs sur le droit des tenues;

- la promotion des réseaux de solidarité et de défense des intérêts des femmes;

- la création des facilités d'accès aux ressources et aux moyens de production;

- le renforcement des compétences et des capacités;

-le plaidoyer pour une plus grande représentativité et de participation des femmes aux prises de décisions;

- l'information sur le code du mariage et autres lois et textes relatifs aux questions de droit des femmes;

- la promotion de l'épargne et du crédit en direction des femmes et des groupes vulnérables;

- la formation des équipes et des ONG locales sur les questions d'équation Hommes / Femmes;

- la bonne répartition des ressources du programme au bénéfice des femmes.

Le projet Naréna-Jigi

En réponse à des besoins exprimés par les populations de l'arrondissement de Naréna, le Groupe Action et Développement (GAD) a initié ce projet intitulé Projet intégré d'Assistance à la promotion des femmes de l'arrondissement de Naréna "Naréna-jigi".

Destiné en priorité aux femmes de 11 villages de l'arrondissement, le projet comporte 4 volets qui sont :

- le volet promotion féminine;
- le volet alphabétisation/Formation;
- le volet protection de l'environnement;
- le volet coordination.

Planifié pour une durée de cinq ans, le projet a bénéficié du soutien financier de la Fondation Commémorative de Ströme d'un montant de 121.000.000 (cent vingt et un millions de francs CFA) pour sa réalisation.

Tenant compte de la nature des activités retenues et de la cible visée, les différents volets sont constitués des sous activités suivantes :

1. promotion féminine : activités d'épargne crédit, d'équipement agricole collectif, banque de céréales, saponification, maraîchage santé, nutrition, vulgarisation de foyers améliorés ;

2. volet alphabétisation/formation : tenue de cours de masse en langue locale bamanan, formations spécialisées des gestionnaires d'activités ;

3. volet Protection de l'environnement : activités apiculture, reboisement, lutte anti-érosive, fertilisation organique (compostage) ;

4. volet coordination : planification, supervision technique, gestion des ressources financières, matérielles et humaines, appui institutionnel.

La promotion de la femme étant au cœur du projet, toutes les activités sont orientées et gérées directement par les femmes sur l'apiculture, le reboisement, la lutte anti-érosive et la fertilisation organique, cela pour satisfaire l'approche genre et développement.

La mise en œuvre du projet a effectivement commencé en avril 1995. La Coordination du projet est assurée sur place au chef-lieu d'arrondissement à Naréna où est basée toute l'équipe opérationnelle (coordination et agents de terrain).

Le projet encadre 11 Associations Féminines et 3 groupements féminins ; 11 groupements d'apiculteurs ; 11 brigades de protection de l'environnement autour des différentes activités initiées.

L'équipe technique d'encadrement est composée d'un coordinateur et 4 animateurs de volets dont une femme.

L'Approche

Axée sur l'approche genre, la stratégie adoptée vise à assurer une prise en charge effective et pérenne des activités initiées par les bénéficiaires à travers un transfert de compétence avec l'encadrement technique du projet.

Ce transfert de compétence repose sur la tenue des séances d'animation sensibilisation, l'organisation, la structuration des associations et groupements, la mise en place des organes de gestion et leurs formations spécialisées (en technique et en gestion).

La démarche est consolidée par une participation physique, matérielle et financière des bénéficiaires à la réalisation du projet.

De cette stratégie, le projet essaie d'impliquer tous les acteurs directs et indirects à ce processus de développement participatif.

Résultats de mi-parcours

Au terme de 4 ans de vie du projet, les résultats sont fort encourageants, voire positifs. Cette affirmation trouve sa justification dans un rapport d'évaluation externe à mi-parcours organisé par le GAD sous l'assistance technique et financier de la Fondation de France basée en France.

Quant à la gestion financière, un audit comptable annuel est tenu sous la supervision du bailleur de fonds (la fondation commémorative de Ströme).

Ces résultats sont les suivants :

• Sur le plan organisationnel :

- 11 Associations Féminines organisées et structurées;
- un comité de gestion nommé et formé autour de chaque activité initiée;
- 11 Associations Féminines dotées d'un fonds d'épargne Crédit remboursable sans intérêt au terme du projet;
- deux moulins installés au compte d'un groupement et d'une association féminine;
- deux périmètres maraîchers aménagés;
- trois associations féminines équipées en matériels de production de savon local amélioré;
- 11 groupements d'apiculteurs organisés, formés et équipés en matériels d'apiculture moderne;

- trois bosquets villageois réalisés par trois brigades de protection de l'environnement;

- une moyenne de 2 membres par brigade doivent maîtriser les techniques de compostage et de construction de dispositif anti-érosif au niveau des 11 brigades de protection;

- deux recettes culinaires (la bouillie améliorée et le Laro) ont été démontrées aux ménagères, mères d'enfants malnutris dans 11 villages;

- 85% des femmes ménagères se sont dotées de foyers améliorés du type Lougha;

- 22 animatrices formées à la pédagogie d'enseignement du bamanan;

- 592 femmes ont pris part régulièrement aux trois campagnes de cours intensifs.

Les problèmes

La planification initiale a subi quelques modifications de contexte dans certains villages. Ces changements jugés nécessaires sont les conséquences d'une part d'une expression biaisée des problèmes évoqués à l'identification mais et surtout d'autre part au retard accusé dans l'acquisition du financement.

Par exemple, le cas du 12ème village est très éloquent car la population de ce village au démarrage a exigé la prise en charge de leur quote-part à la réalisation de nouvelles salles de classes complémentaires en échange à certaines activités du plan d'action initial, ce qui a entraîné sa suspension pour cette première phase.

De façon générale, chacune des activités planifiées présente des goulots d'étranglement liés soit à l'analphabétisme soit aux difficultés de contribution financière des bénéficiaires.

Spécifiquement, le projet souffre de marginalisation de la cible principale (femmes) dans la prise de décisions et dans leur disponibilité constante et régulière autour de la gestion des activités de promotion.

Pour le projet, l'activité noyau est l'alphabétisation/formation autour duquel gravitent toutes les activités.

Dans sa gestion, cette activité destinée aux femmes rencontre d'énormes difficultés de participation des femmes dues à leurs occupations quotidiennes mais aussi et surtout à la pression des maris sur les épouses. Au rythme d'avancement actuel de cette activité, la durée de vie du projet est insuffisante pour atteindre 50% du nombre total des femmes actives capables de lire écrire et calculer correctement en langue locale. Quant aux activités économiques, notamment l'épargne crédit, son succès au niveau de la femme emprunteuse est influé négativement par le poids des charges qu'elle supporte au sein de son ménage. Cependant collectivement, le système initié a enregistré une réussite qui a entraîné un besoin de sécurisation des fonds auprès des associations féminines. Ce besoin pourrait être satisfait à partir de l'ouverture d'une caisse d'épargne Crédit susceptible de sécuriser les intérêts générés mais aussi de permettre aux hommes d'accéder à l'épargne Crédit dans le but d'équilibrer la balance genre.

S'agissant des activités de protection environnementale, une contrainte majeure se pose dans la prise en charge collective des actions par les bénéficiaires car les effets escomptés ne sont pas toujours immédiats. Ce qui ne leur permet pas de parer au plus pressé.

Conclusion

Nous pouvons affirmer que le GAD a développé quelques expériences dans l'approche genre et développement. Malgré son engagement, il est confronté à des difficultés réelles pour atteindre efficacement ses objectifs.

Ses difficultés sont plus exogènes qu'endogènes car la rareté de financement, la faible enveloppe financière des subventions, la courte durée des projets, la philosophie de certains partenaires financiers sont autant de paramètres qui freinent énormément la lutte contre la pauvreté.

Notre expérience sur le terrain à travers le projet Narena jigi est révélatrice car beaucoup d'autres besoins réels indispensables dans la lutte contre la pauvreté sont apparus comme la création de caisses d'épargne villageoise, l'implantation d'une petite unité de traitement de miel, la pauvreté de l'alphabétisation des femmes, etc.

La zone de Kayes-Nord

Elle couvre la partie Nord de Kayes et le cercle de Yélimané en entier. Elle est limitée à l'Est par le cercle de Bafoulabé, à l'Ouest par le Sénégal, au Sud par le fleuve Sénégal, au Nord par la Mauritanie et le Karakoro.

Elle couvre une superficie de 1.500.000 ha et a une population de 260.000 habitants répartis dans 286 villages et hameaux. Elle a un climat sahélien.

La population est à majorité Saracolé, puis viennent les Kassonké, les Peulhs, les Bambara et les Maures. Elle est fortement frappée par l'exode, fuite des bras valides vers les pays côtiers et l'Europe. Cette immigration était masculine. De nos jours, elle intéresse les deux (2) sexes, même si les femmes sont d'un pourcentage moins élevé.

Pour atteindre ses objectifs, la zone d'intervention de Kayes-Nord a été divisée en 3 sous-zones. Chaque sous-zone est gérée par un chef de sous-zone, un animateur et un technicien d'élevage.

Chaque sous-zone est divisée en encadrements ; et chaque encadrement est géré par un encadreur ou AVB. Chaque AVB a sous sa responsabilité l'encadrement technique de 5 à 15 villages suivant le rayonnement.

Le projet GCP/ULI/017/BEL intervient dans cette zone. Il encadre 77 groupements féminins répartis dans les 3 sous-zones. Chaque groupement féminin est géré par un comité de contact ou groupe d'animation. Les membres de ce comité travaillent en parfaite collaboration avec l'AVB, ce comité sert de trait d'union entre la population et le groupement d'une part, et d'autre part entre le projet et le groupement

Dans chaque groupement existe une animatrice rurale qui appuie le groupement dans l'organisation, qui l'anime et sert de relais entre le projet et le groupement.

Le Gouvernement du Mali, en collaboration avec la FAO et la Belgique, a assisté les femmes de Kayes-Nord pendant une dizaine d'années.

L'objectif est l'amélioration des conditions de vie de la femme, un appui à sa participation au développement socio-économique de son terroir. Les domaines d'intervention sont :

- l'organisation sociale ;
- l'économie familiale ;
- l'allègement des tâches de la femme ;
- la santé ;
- les activités rémunératrices de revenus.

Economie familiale

Maraîchage

Le maraîchage a été introduit pour la première fois en 1981 au Guidimaka par le projet, en 1984 à Yélimané. Une parcelle de démonstration a été mise en place dans chacun des villages encadrés où les conditions sont réunies. Dans chacune des parcelles, sont prodigués les formations, l'appui-conseil et le suivi formation pour permettre aux membres des groupements d'appréhender les techniques nouvelles.

Les produits sont commercialisés et les recettes mises dans une caisse communautaire gérée par le groupement.

Très tôt, l'activité a été individualisée tout en conservant la parcelle collective.

Les produits des parcelles individuelles sont en partie commercialisés, et en partie consommés. Cette activité a non seulement contribué à l'amélioration de la qualité de l'alimentation, mais aussi a été une source de revenus pour la femme et le groupement.

En effet, elle a créé un emploi pour les femmes pendant la saison morte et a contribué ainsi à la diminution de l'exode rural temporaire des femmes.

Dans les années de mauvaise pluviométrie, les femmes s'y adonnent de septembre à juin.

Les fonds des caisses communautaires ont servi à la mise en place des boutiques villageoises, des coopératives de consommation. Ces structures ont permis aux populations d'avoir dans le village les produits de première nécessité. Elles ont permis aux uns et aux autres de parer aux journées de perte de travail et au gaspillage d'argent dans le transport et les entretiens au lieu d'achat. Elles ont permis également d'améliorer le revenu de la femme et de garantir le pouvoir d'achat du groupement.

Ces structures sont gérées par les responsables des villages. Elles ont permis également de doter les familles des émigrés en denrées remboursées par des chèques aux gérants.

A moyen terme, ces structures ont été renforcées par les associations des émigrés qui prirent leur gestion en main. Plus tard, ces activités ont couvert tous les villages, même là où le projet n'intervient pas ; et sont privatisées par endroits.

Cultures pluviales

A ce niveau, le projet a introduit des semences hâtives sélectionnées (arachide, sorgho, maïs, niébé, riz, etc.) pour permettre de parer aux pluviométries médiocres et

peu abondantes. A cet effet, en plus des champs individuels, chaque groupement met en valeur 1 ou 3 parcelles collectives. Les productions des parcelles collectives sont stockées dans une banque de céréales gérée par le comité de gestion du groupement.

Pendant la période de soudure, une partie est commercialisée, une partie redistribuée en système de troc et une troisième partie sert de semences pour les parcelles collectives.

Les fonds perçus sont versés dans la caisse communautaire. Ces caisses ont créé des jalousies dans les villages dont les fonds varient entre 500.000 F CFA et 2.000.000 F CFA, dont une partie sert pour le renouvellement du stock.

Les recettes individuelles permettent aux femmes de pouvoir résoudre des problèmes quotidiens, de s'acheter des habits, des chaussures, des grains en cas de mauvaise année.

Activités d'accompagnement :

Pour améliorer le prix à la production, diminuer les pertes pendant le transport des produits de village en village, le projet a aidé les bénéficiaires à :

- améliorer le système commercial en créant des marchés hebdomadaires ;
- étaler la production de certaines spéculation (salade, oignon et niébé);
- mettre en place des prototypes de conservation d'oignon ;
- former les bénéficiaires aux techniques de transformation, de séchage et de conservation ;
- parer aux pertes de sous-produits agricoles et à leur utilisation dans l'embouche ovine.

Embouche ovine

C'est une activité traditionnelle pratiquée par les femmes de la zone, mais individuellement. Pour diminuer le temps mis par ces femmes pour emboucher une tête et les faire accéder à des techniques nouvelles, le projet a appuyé les groupements à mener l'embouche ovine sur 3 mois au lieu d'un an 1/2 ou 2 ans.

A cet effet, une enveloppe de 500.000 ou un million est octroyée au groupement demandeur pour acheter 30 à 60 têtes, les entretenir, et les commercialiser.

Le bénéfice permet au groupement ou au GIE d'avoir une marge bénéficiaire de 30 à 40 %.

Pour améliorer les productions, le projet a mis en place dans certains villages des retenues d'eau. Elles ont permis de :

- récupérer des terres nouvelles cultivables;
- augmenter les ressources en eau ;
- avoir beaucoup de poissons ;
- augmenter la nappe phréatique ;
- augmenter la production.

Arboriculture

Les arbres fruitiers sont très rares dans la zone du projet et la population n'a accès à ces produits que par le biais des commerçants. Le coût est très cher, 200 à 250 F CFA une mangue et de mauvaise qualité le plus souvent : de Bamako - Kayes - Village. Compte tenu du rôle que les fruits jouent dans l'alimentation, le projet a introduit l'arboriculture dans la zone.

Le but est d'informer, de sensibiliser les populations que l'activité peut être entreprise et peut réussir dans certains villages. C'est ainsi qu'en 1989, les premiers plants furent introduits dans quelques villages comme test. Les premiers résultats ont permis d'éveiller la conscience des populations.

Aujourd'hui, le projet ne peut pas satisfaire les demandes. Dans certains villages, les mangues, les bananes sont disponibles et les bénéficiaires commencent à en commercialiser.

Pour parer à la demande des arboriculteurs et diminuer leur dépendance de l'extérieur, le projet a appuyé l'installation de 3 pépinières fruitières dans la zone. Leur production a été de 973 plants cette année, malgré des difficultés.

Toutes ces activités contribuent à la diversification de l'alimentation, à l'amélioration du revenu et à la prévention de la malnutrition.

Allègement des tâches de la femme

Le projet a contribué à l'allégement des tâches de la femme en introduisant du matériel pour alléger quelques tâches, les plus difficiles et coûteuses en temps.

C'est ainsi que sont introduits des moulins, motopompes, charrettes pour transport du bois et de l'eau, et des foyers améliorés. En plus de ceux-ci, des puits et des forages ont été mis à la disposition des villages pour avoir l'eau potable et parer à la recherche de l'eau par les femmes. C'est ainsi que le projet a paré aux journées de pertes de travail et a permis à la femme de récupérer un minimum de temps qu'elle consacrera à des activités rémunératrices.

Vu la rentabilité de certaines de ces activités moulins, charrette, etc., les femmes ont été concurrencées et elles l'abandonnèrent. Avant le projet, l'activité n'existait presque pas. L'essentiel est que les femmes ont accès à ce matériel, moulin et charrette.

Santé

La santé est l'un des problèmes prioritaires souligné par les bénéficiaires: il y a présence des maladies infectieuses et parasitaires épidémiques et endémiques. Le projet s'est basé essentiellement sur la médecine préventive pour les aider à améliorer l'état de santé :

- éducation sanitaire;

- éducation nutritionnelle ;

- formation et recyclage des accoucheuses traditionnelles et des hygiéno-secouristes villageois pour dépister à temps les maladies graves, les dystocies et les évacuer à temps sur les centres de santé bien équipés ;

- soins élémentaires dans le village, ainsi que les soins d'urgence ;

- accouchements dans un minimum de conditions hygiéniques recommandées;

- premiers soins aux bénéficiaires ;

- surveillance médicale des mamans pour prévenir des hémorragies.

Il faut citer également la mise en place de pharmacies villageoises pour avoir des médicaments de base dans le village et résoudre ainsi les maladies banales et celles pouvant être compliquées (toux - diarrhée - dysenterie - fièvre, etc.). Cette action a suscité une reprise de l'activité par la population. En effet, des pharmacies ont été ouvertes partout, des agents de santé villageois formés, des centres de santé créés et équipés. Si, en 1981, il est difficile de voir un dispensaire ou une pharmacie sauf au niveau des chefs-lieux d'arrondissement ou de cercle dans cette zone, aujourd'hui, il est rare de voir un village dans cette zone sans centre de santé ou d'agents villageois de santé. Les accoucheuses traditionnelles sont formées dans chacun des villages. Les pharmacies sont un peu partout.

Accès au crédit

Le projet a mis en place un fonds de roulement pour permettre aux groupements de réaliser certaines activités.

Une première expérience était l'achat des moulins, des motopompes, etc., dont les femmes n'ont pas bénéficié. Après analyse de la situation, des discussions se sont engagées entre bénéficiaires et personnel pour voir ensemble dans quels domaines le projet peut appuyer les femmes à améliorer leur revenu et leurs conditions de vie. C'est ainsi que le consensus fut l'artisanat, le petit commerce, le petit élevage, et de continuer les activités collectives, soutenir la caisse communautaire, constituer des GIE à l'intérieur du groupement par affinité, par activité ou par famille, faire le choix de personnes ressources pour être formées en teinture et en savon.

Dans chacun des villages, au moins 2 femmes sont formées en teinture et 2 en savon.

Après formation, il a été demandé aux formées et aux groupements de contracter un crédit pour quelles puissent travailler et former d'autres ; ou de le faire avec des fonds propres.

Les formations ont eu lieu en 1990 et le démarrage des activités dans 6 villages la même année. Ces activités ont été accompagnées par le marketing social (l'étude du marché, connaître les besoins des clients, prévenir la saturation du marché), etc.

Ainsi, ces deux activités ont continué et ont motivé les femmes.

A partir des GIE, nous octroyons des petits crédits : 50.000, 100.000 et 500.000 FCFA suivant l'activité. Ils sont remboursés sur 6 mois et parfois l'intégralité de l'enveloppe après 5 mois. C'est ainsi qu'ils arrivent à faire le petit commerce :

- vente de tissus ;

- vente de grains (mil - riz - sorgho) ;

- vente de beignets ;

- vente de sucre et thé ;

- vente d'huile;

- fabrique et vente de savon;

- faire la teinture et vendre les produits.

Amélioration des circuits de commercialisation

Les marchés

L'ouverture des marchés hebdomadaires a facilité les circuits de commercialisation des produits de première nécessité (agricoles et non agricoles) a désenclavé certains villages et favorisé les échanges inter villageois.

Les marchés locaux sont gérés d'un commun accord avec les responsables des villages environnants. Ils sont fréquentés aussi par les commerçants locaux, des villes et même par des Mauritaniens que l'on rencontre dans le cercle Yélimané. En raison de l'insécurité persistante dans la partie Sud-Ouest depuis 1989, les activités de marché n'ont pu y être développées.

En 1986, seuls 4 marchés hebdomadaires existaient. En 1998, 15 marchés fonctionnent dans la zone du projet. Ces marchés fonctionnent 7 mois par an, de décembre à juin (saison sèche). Pendant l'hivernage, les boutiques, les coopératives et les banques de céréales assurent la relève de l'approvisionnement des populations.

Chaque marché hebdomadaire fonctionne en collaboration avec tous les villages voisins. Le Sud-Ouest ne bénéficie pas de marchés pour cause d'insécurité qui s'y est installée depuis 1989.

Les boutiques villageoises

Les toutes premières boutiques et coopératives de consommation villageoises ont été financées à partir des ressources tirées du maraîchage. Elles assurent l'approvisionnement des populations en denrées de première nécessité à moindre coût.

L'action a été renforcée par les apports financiers des travailleurs immigrés qui ont trouvé là une structure adaptée permettant de ravitailler la famille restée au pays. Plus tard, l'activité a été entièrement reprise par les responsables de travailleurs immigrés qui ont injecté d'importantes sommes d'argent.

Les groupements féminins se sont retirés de ce circuit pour s'investir dans le petit commerce des produits maraîchers et d'artisanat à partir de crédits consentis par le projet.

Des boutiques villageoises et coopératives de consommation sont ouvertes à travers toute la zone du projet.

Aperçu sur Guamina

Association d'appui au développement, Guamina est une organisation non gouvernementale créée en 1988 par des cadres maliens travaillant dans différents domaines du développement.

D'expression bambara Guamina signifie "foyers unis dans le travail, l'entraide, la solidarité et le partage".

Sa mission est d'appuyer les initiatives locales de base dans leurs efforts d'auto-développement.

Guamina intervient principalement dans 3 domaines de développement, à savoir :

- l'environnement au sens large du terme (lutte contre la désertification, aménagement de terroir, hydraulique villageoise et assainissement);
- le développement social (l'éducation, la santé et la promotion féminine);
- la création de richesse et d'emploi (caisse d'épargne, activités génératrices de revenus et micro-entreprise).

Elle intervient en milieu rural comme en milieu urbain et péri-urbain, essentiellement dans les régions de Tombouctou, Mopti, Ségou, Sikasso, Kayes et dans le district de Bamako.

La stratégie d'intervention générale de Guamina est de favoriser :

- la valorisation et le renforcement du savoir et du savoir-faire des communautés par leur implication et participation à toutes les phases d'identification, de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation d'actions les concernant;
- l'implication de l'Etat à travers ses services techniques et spécialisés dans la mise en oeuvre des actions considérées à juste titre comme complémentaires aux efforts de l'Etat;
- le développement du partenariat sur la base de la concertation pour l'échange d'expérience avec d'autres acteurs et/ou intervenants;
- la prise en charge par les populations cibles des actions entreprises après le retrait de l'ONG à travers leur formation, auto-organisation et responsabilisation.

De sa création à nos jours, Guamina a exécuté une dizaine de programmes et projets de développement. Présentement, Guamina est responsable de l'exécution de 4 programmes et de 5 projets dans les domaines de l'environnement, du développement social et de la création de richesse et d'emploi.

Pour contribuer dans la réussite de la présente concertation, nous décrivons nos interventions en matière de créations de richesses d'emploi et d'appui au développement social.

• Expérience en matière de création de richesse et d'emploi

Comme signalé dans l'introduction, la question de pauvreté est un tout. Le revenu et l'emploi constituent des éléments fondamentaux de ce tout.

C'est pourquoi, en respect de sa stratégie générale, Guamina exécute actuellement 2 programmes et 2 projets d'insertion socio-économiques des groupes défavorisés en milieu urbain respectivement à Kayes, Bamako et Ségou, Tombouctou.

Aussi, 2 programmes à volet crédit sont en exécution dans les régions de Sikasso et Mopti.
Les bénéficiaires de ces actions sont des groupes défavorisés et/ou marginalisés par les politiques officielles de développement. Il s'agit notamment :

- des jeunes déscolarisés et/ou non scolarisés;
- des jeunes qualifiés en quête d'auto-emploi;
- des micro-entrepreneurs;
- des femmes initiatrices d'activités génératrices de revenus;
- des bénéficiaires des micro-finances.

Trois grands dispositifs d'appui sont mis en place pour ces groupes cibles à savoir :

- ***Les appuis techniques,*** qui consistent à aider les groupes cibles à travers:
  - les formations techniques et professionnelles;
  - les formations en gestion, comptabilité, marketing ;
  - l'alphabétisation fonctionnelle et l'apprentissage ;
  - les appuis organisationnels ;
  - les informations et orientations.
- ***Les appuis matériels et financiers,*** qui consistent à appuyer les groupes cibles dans la création et/ ou le renforcement de leurs micro-entreprises à travers les crédits remboursables à des conditions avantageuses.
- ***Les appuis à la mobilisation de l'épargne locale,*** qui consistent à :
  - organiser;
  - former;
  - assister;
  - sensibiliser les groupes cibles pour la mise en place de structures alternatives de financement et auto-gérées : caisse d'épargne - crédit; caisse villageoise de crédit d'épargne ; fonds rotatif auto-renouvelable.

• **Résultats des 3 dernières années :**

Projets/ programmes	Bamako	Kayes	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombt.	Total
Appui apporté							
Formation technique et professionnelle	127 prs	52 prs	70	70	195	50	564
Formation en gestion d'entreprises	120 prs	65 prs	26 prs	33	40	6	290
Alphabétisation	15 non scol.	35 non scol.	-	-	235	45	330
Apprentissage	85 déscol	20	69	38	76	20	308
Appui Organisationnel	5 associat	6 asso-grpmts	8 asso-grpmt		15 asso groupmt	3 grpmt	37
Crédit octroyé FCFA	60 millions	18 millions	45 millions	20 millions	25 millions	10 millions	178 millions
Micro-entreprises créées	40	6	38	18	39	6	147
Nombre d'emplois productifs créés	120	18	115	56	220	30	559
Nombre de caisses d'épargne-crédit créées	orientat.vers les caisses	3	-	-	-	-	4

• **Difficultés rencontrées :**

- Difficulté de changement de mentalité et de comportement en matière de gestion d'entreprises.
- Contraintes budgétaires à satisfaire l'ensemble des besoins exprimés.
- Difficultés d'amener les patrons d'artisans à libérer les apprentis pour les formations techniques et professionnelles.
- Difficultés d'amener les groupes cibles analphabètes à communiquer avec leur environnement professionnel.
- Imposition forfaitaire des micro-entreprises par les services de fisc.
- Mauvaise foi des promoteurs à rembourser correctement les prêts qu'ils considèrent à tort comme des dons.

• **Expérience en matière d'appui au développement social**

En matière de lutte contre la pauvreté, si l'insertion par l'économique est un élément important, le développement social est un maillon essentiel.

Cela est d'autant plus réel que l'homme est au centre de tout développement durable.

Alors, l'acteur principal qu'est l'homme a besoin d'avoir un corps et un esprit sains et d'acquérir des connaissances nécessaires à son épanouissement.

Pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et participer à leur formation générale, Guamina est actuellement responsable de la mise en oeuvre d'un programme à volet éducation-santé à Sikasso, d'un projet d'éducation de base à Kayes et d'un projet de promotion féminine à Léré (Tombouctou).

Les bénéficiaires de ces actions sont les populations rurales démunies et/ou marginalisées, sans accès aux soins de santé primaire, à l'éducation de base et aux moyens de subsistance.

Les appuis apportés par Guamina auprès de ces groupes cibles consistent à :

- sensibiliser pour une prise en charge sanitaire;
- aider à construire et gérer des centres de santé primaire, maternelle et infantile;
- organiser, former pour une gestion autonome des infrastructures éducatives;
- assister et financer la construction et l'équipement des écoles rurales;
- accompagner les femmes des zones cibles dans les activités d'amélioration de conditions de vie.

• **Résultats des 3 dernières années :**

- Construction et équipement de 36 salles de classe de 6 écoles dont 3 à Sikasso et 3 à Kayes.
- Réhabilitation et dotation en équipement/ fourniture de 3 écoles de 6 classes chacune dont 2 écoles à Sikasso et 1 école à Kayes.
- Mise en place et redynamisation de 9 APE, de 9 comités villageois et de 9 associations de femmes chargées de la gestion des écoles.
- Construction et équipement d'une maternité rurale à Sikasso.
- Réhabilitation de 2 CSCOM à Sikasso.
- Réinsertion socio-économique de 180 femmes réfugiées de retour à Tombouctou à travers le financement d'activités de maraîchage, d'artisanat et de petit commerce.

• **Difficultés rencontrées**

- Contradiction entre les services techniques de l'Etat et les populations cibles dans le cadre du choix de certains sites d'infrastructures scolaires et sanitaires.
- Analphabétisme général (75 à 80%).
- Insuffisance d'implication et/ ou participation des femmes dans les activités de formation.
- La contribution des projets est souvent perçue comme un droit et non pas un appui aux initiatives locales.

L'APPORT DU PROGRAMME MICRO-REALISATIONS AU DEVELOPPEMENT SOCIAL DU MALI

par le Troisième Programme Pluriannuel de micro-réalisation - Lomé IV (PMR)

Introduction

La décentralisation et le développement à la base ont toujours été des constantes dans les préoccupations des différentes républiques qui se sont succédé depuis l'indépendance du Mali.

En 1977, des textes ont été élaborés dans le double sens de la régionalisation et de la participation des populations à leur propre développement, par la transformation progressive de l'Administration de commandement en une administration de développement.

La création des comités de développement en 1980 fut une étape décisive pour la mise en œuvre d'une politique de planification décentralisée qui a commencé effectivement en 1981.

Le plan quinquennal 1981 - 1985 a donc vu apparaître, à côté des programmes nationaux, les projets initiés à la base. De façon formelle, un fond d'appui aux initiatives de base (FAIB) piloté par la Direction Nationale du Plan a vu le jour en cette période.

Le séminaire national sur la planification décentralisée tenu à Gao en février 1987 a consacré l'unification des différentes taxes locales dans le but d'en faire un fond de développement régional et local destiné en majorité au financement de la participation locale, essentielle à la réalisation des projets locaux initiés à la base.

C'est dans ce contexte que, le 17 juillet 1978, la Commission des Communautés Européennes a approuvé la requête du Gouvernement de la République du Mali pour la mise en œuvre d'un premier Programme de Micro - réalisations (PNIR). Ce premier PMR a été financé sur les ressources du 6ème Fonds Européen de Développement et a eu pour but de renforcer la nouvelle stratégie du Gouvernement Malien afin de promouvoir le développement local à travers les initiatives de base.

De juillet 1987 à ce jour, trois programmes ont été successivement mis en œuvre : LOME II, LOME III, LOME IV, pour un volume global d'investissement de 12,5 millions d'ECU soit environ 8 milliards de FCFA au taux actuel de change. Les premier et deuxième programmes ont entièrement été engagés et exécutés. Le troisième programme, qui comporte deux phases, est au stade de finition.

Cadre général du projet

Le PMR est sous la tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité (MATS), qui était précédemment Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base (MATDB).

L'objectif général est l'amélioration des conditions de vie des populations au niveau local par la mise en œuvre de petites actions concrètes et prioritaires, initiées à la base et réalisées avec le concours des bénéficiaires.

Cet objectif général conduit à deux objectifs spécifiques :

- apporter un concours financier et technique aux collectivités de base dans le cadre d'activités déjà maîtrisées et correspondant à des besoins prioritaires de développement ;

- appuyer les acteurs locaux et les populations bénéficiaires dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et la gestion d'actions concrètes.

Les résultats sont exprimés en types et nombre de réalisations par secteur ; les principaux types de réalisations ont trait à la sécurité alimentaire et à la sécurisation de l'approvisionnement en eau : barrages, puits, périmètres irrigués, etc. Les infrastructures sociales (Écoles, dispensaires, etc.), le désenclavement à petite échelle et les petits équipements ruraux sont également concernés.

Le dispositif institutionnel comprend à ce jour, outre la Direction du Projet appelée "Cellule Centrale", cinq cellules d'appui régionales basées à Bamako, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. Ces cellules d'appui sont chargées de l'identification, de l'instruction et du suivi de la réalisation des actions financées par le programme.

Le financement des actions (micro-réalisations) est effectué sous forme de régie administrative, l'exécution est faite à partir de devis - programmes annuels couvrant la période de durée prévue du programme.

Evolution des PPMR

1er Programme; 3 millions ECU

Le premier PMR poursuivait trois objectifs :

- améliorer les conditions de vie et de production dans les zones de concentration de l'aide communautaire (régions de Ségou et Mopti) avec une attention particulière en faveur des populations victimes de la sécheresse;

- développer la capacité des structures publiques et privées à soutenir les initiatives de base;

- promouvoir les capacités techniques et de gestion des populations concernées en rapport avec la réalisation de micro-projets.

La mise en œuvre était assurée par une cellule autonome ayant un minimum de personnel permanent et utilisant par sous-traitance les compétences locales.

2ème Programme ; 2 millions ECU

Devant le succès rencontré en 4ème et 5ème régions pour le premier PMR et suite au nombre croissant de requêtes des populations, le Gouvernement de la République du Mali a demandé à la Commission des Communautés Européennes en novembre 1990 un renforcement des moyens du programme et une extension de sa zone d'intervention.

Suite à cette requête, un second programme à été approuvé en vue d'appuyer, à travers cet outil de développement local, la stratégie du gouvernement malien dans, les domaines de l'autosuffisance alimentaire, la maîtrise de l'eau, la lutte contre la sécheresse et la désertification, et l'amélioration des conditions de vie et de l'état de santé des populations.

La zone d'intervention a été élargie vers l'Ouest du pays et a pris en compte les villes secondaires.
Pour sa mise en œuvre, la structure de gestion du programme a été renforcée par deux Cellules d'Appui et deux Antennes.

3ème Programme ; 4 millions ECU

Le 3ème programme est un prolongement du précédent suivant une requête du Gouvernement Malien du 30 mars 1992. Les domaines d'intervention sont restés les mêmes mais l'accent a été mis sur le renforcement des structures de gestion et sur la multisectorialité des interventions.

En vue d'une extension de la couverture géographique, le nombre de cellules d'appui a été porté à trois pour une zone couverte d'environ 300.000 Km².

3ème Programme, 2ème phase ; 3,5 millions ECU

Cette phase, approuvée en février 1994, a été une continuation de la phase précédente, tout en augmentant sa zone d'intervention. La structure de gestion a été renforcée par deux cellules d'appui supplémentaires, portant le nombre de cellules à cinq.

Stratégie d'intervention

Critère de sélection

Les critères en vigueur se résument aux trois principes suivants:

a) principe de bénéfice collectif;
b) principe de contribution;
c) principe d'appropriation.

Ceci se traduit comme suit sur le terrain :

- le projet est d'intérêt collectif, l'idée de projet vient du groupe ou du village;

- le projet répond à un besoin fondamental pour lequel les populations ont essayé, dans la mesure de leur possibilité, de trouver une solution sur leurs propres ressources;

- le projet correspond à une activité bien connue des villageois qu'il faut réhabiliter, pérenniser ou augmenter par la mise en place d'infrastructures ou d'équipements. Il n'y a donc pas nécessité d'animation ou de formation importante en amont et en aval;

- le cas échéant, pour l'appropriation du projet, il sera recherché une synergie d'actions avec des structures pérennes capables d'assurer l'encadrement nécessaire le temps qu'il faut;

- l'existence d'une solution technique fiable est prouvée et est appropriable par le groupe ou le village. Le ratio investissement / impact est raisonnable;

- pour les projets productifs, il faut s'assurer du calcul coût / bénéfice. La participation du FED ne peut pas dépasser 300.000 ECUS;

- une participation financière et/ou physique est assurée par les populations pour 25% du coût global des infrastructures et équipements, hormis les frais d'étude, d'encadrement et de direction de chantier.

Cadre institutionnel

Cellule Micro ou Centrale

Cette cellule assure la direction du Projet.

Elle est composée d'un chef de projet (expatrié au départ, remplacé en fin 1997 par un cadre local), de deux assistants au chef de projet recrutés localement et du personnel d'appui. Les assistants sont chargés d'assurer l'encadrement de proximité des cellules et sont à cet effet installés l'un à Bamako, l'autre à Sévaré.

Cellules d'Appui

Elles sont au nombre de cinq, respectivement installées à Bamako, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. Elles sont dirigées par des volontaires expérimentés, assistants techniques, agent de développement selon la terminologie utilisée par l'organisme les mettant à disposition du PMR ; ceux-ci sont aidés par des assistants recrutés localement.

Antenne

En vue d'étendre les zones d'intervention sans pour autant multiplier les cellules d'appui, une expérience a été tentée dans la région de Kayes via ce qui a été appelé des "Antennes".

Il s'agissait d'ONG répondant aux critères suivants :

- être professionnel dans un secteur déterminé répondant à la principale préoccupation des villageois;

- être installé dans une zone géographiquement bien délimitée, conférant ainsi une bonne connaissance du milieu;

- avoir un soutien institutionnel sûr, gage d'une présence à long terme.

- collaborer, en ce qui concerne les organismes étrangers, avec des structures locales pouvant assurer la relève;

- avoir une équipe d'encadrement administratif et technique permanente, assurant la "mémoire du savoir-faire" pour les agents de terrain.

Mise en œuvre de projet

Dépôt des requêtes

Les requêtes proviennent d'origines diverses. Elles peuvent être transmises directement au PMR par les communautés elles-mêmes, les ressortissants, les ONG, l'administration, etc.

Aucune forme précise de présentation n'est exigée pour les communautés, quant aux ONG et à l'Assistance technique, un formulaire type est exigé, afin de recueillir le maximum d'informations sur le projet proposé et d'en faciliter l'appréciation.

Toutes les requêtes sont enregistrées pourvu qu'elles aient trait à des projets communautaires et qu'elles se situent dans les zones d'intervention définies antérieurement.

Visites des sites par les agents PMR

L'organisation de la mise en œuvre des microréalisations commence par l'identification de toute requête recevable. La cellule d'appui de la région se charge de l'identification, elle vérifie en premier lieu que le projet demandé répond aux critères de sélection. Le rapport d'identification est discuté en table ronde entre le chef de projet, son assistant et les deux agents de la cellule d'appui. La table ronde détermine l'acceptation de principe et les termes de l'instruction de la MR ; un projet peut passer plusieurs fois en table ronde tant que l'on estime que tous les éléments ne sont pas réunis pour son acceptation ou son rejet.

Etude des micro-réalisations

Pour les projets simples, la faisabilité peut être déterminée sur place, les opérateurs sont déterminés et le sous-devis est formulé. Quant aux projets complexes, des études de faisabilité sont entreprises et débouchent sur l'élaboration d'un avant-projet détaillé.

Exécution des micro-réalisations

Le PMR sous-traite l'ensemble de ses prestations à différents opérateurs : associations, bureaux d'études, services d'État, ONG et Entreprises.

Les contrats sont attribués au gré à gré ou après consultation restreinte, selon le montant.

Lorsque l'attributaire est une ONG ou une Administration, les contrats sont présentés sous forme de Protocole d'Accord. Ce Protocole est un recueil des spécifications et modalités convenus entre les deux parties dans le cadre de l'exécution des travaux concernés.

Les contrats d'études, d'exécution et de surveillance peuvent couvrir une ou plusieurs micro-réalisations, ils sont alors divisés en lots ou volets. La compilation des différents coûts fait l'objet d'un sous-devis où apparaissent toutes les interventions budgétisées au titre du projet.

Les sous-devis ainsi établis sont soumis à l'approbation du Ministère de Tutelle et de la Délégation de la Commission Européenne.

Suivi des projets

Le suivi pendant l'installation des équipements ou pendant la réalisation des travaux est assuré d'une part à travers les contrats de surveillance, et d'autre part par les visites des agents du PMR.

Après projet, une assistance est assurée aux collectivités afin d'apporter les adaptations nécessaires et lever les points de blocage susceptibles de gêner le bon fonctionnement du projet.

Bilan des activités

Tout au long des dix premières années d'exécution du PMR, l'ensemble des régions du Mali ont été couvertes. Cependant, dû à l'historique de la mise en place du programme, à l'expansion progressive de sa structure de gestion et sa zone d'intervention, ainsi qu'à l'évolution de la situation sociale au Mali, une répartition géographique différentielle peut être constatée.

En effet, Ségou et Mopti, régions couvertes par le PMR depuis le premier programme, ont été les régions les plus favorisées, avec une participation de 34,7% et 25,3% respectivement sur les fonds d'action globaux. L'expansion de la zone d'intervention vers le Sud du pays à partir du deuxième PMR a permis des pourcentages de participation de 11,9, 8,3 et 7,4 respectivement pour les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso. Le Nord du Mali, ayant un accès tardif aux ressources du programme, présente des taux de participation très faibles : Tombouctou 4,9%, Gao 4,2% et Kidal 3,3%.

Près de 1.100 requêtes provenant d'origines diverses ont été enregistrées pendant ces dix années de PMR. Environ 400 micro-projets ont été instruits et réalisés sur l'ensemble du territoire malien, ce qui fait en moyenne 50 réalisations par an, pour un volume d'investissement annuel moyen de 650.000.000 F CFA.

Répartition des actions par secteur :

	Pourcentages
Puits	17%
Périmètre irrigué	6 %
Barrage, bas fond	20 %
Elevage	5 %
Magasin	6 %
Equipements	6 %
Protection milieu naturel	5 %
Social	12 %
Piste, amélioration condition de vie	2 %
Formation	5 %
Surveillance travaux	13 %
Etude	4 %
Total (Y. c. participation Population)	100 %

Répartition des actions par région

Région de Kayes

Les actions entreprises dans la région sont les suivantes :

- soutien de projets initiés par les ressortissants de Kayes en France et dont la mise en œuvre était confiée à l'ONG dénommée GRDR. Il s'agissait de réalisations de périmètres irrigués par groupe motopompe pour la riziculture;
- financement à travers l'ONG HELVETAS de programme de lutte contre l'érosion dans le cercle de Djéma.

Dans les deux cas, l'encadrement des populations et l'animation étaient assurés par les ONG partenaires.

Région de Koulikoro

L'essentiel des actions concernent :

- l'aménagement de bas-fonds pour des buts agricoles et pastoraux
- l'aménagement de lutte anti-érosive;
- la construction d'écoles;
- le creusement de puits.

Les actions se situent pour la plupart dans les cercles de Koulikoro, Kati et Banamba.

Dans les zones couvertes par l'OHVN, les associations villageoises ont été des partenaires très actifs pour les instructions et la mise en oeuvre. Le projet a eu souvent recours à l'OHVN lui-même pour assurer l'encadrement technique des actions. Certains projets en dehors des zones encadrées ont eu l'assistance des ONG présentes sur leur terroir par le biais de contrats passés par le PMR.

Région de Sikasso

Les interventions ont porté sur les secteurs suivants :

- sécurisation de nappes souterraines pour permettre aux maraîchers de boucler le cycle de la pomme de terre et autres spéculations aux alentours de Sikasso;
- désenclavement pour construction de pistes, ponceaux et radiers;
- les constructions d'écoles, de puits;
- aménagements de bas-fonds, équipements complémentaires (charrettes et ânes, intrants agricoles) pour optimaliser l'exploitation de zones aménagées.

La région de Sikasso est largement couverte par la CMDT. Les associations villageoises ont une tradition d'investissement et de gestion qui date des années 1980. Cette situation a contribué à faciliter les identifications et instructions de projets. La participation tant financière que physique n'a jamais posé de problème.

Région de Ségou

Les activités entreprises à Ségou se subdivisent en 3 grandes catégories :

- le maraîchage (plus de 20 puits maraîchers avec aménagement et clôture des parcelles ont été exécutés dans les villages aux environs de la ville de Ségou);
- les aménagements de bas-fonds;
- L'approvisionnement en eau (creusement de puits modernes).

La fixation de nomades, pour la plupart déplacés ou réfugiés de retour, autour de points d'eau créés.

L'approvisionnement en eau, volet principal, est complété par l'octroi de petits ruminants, d'animaux de trait et d'intrants agricoles pour la viabilisation des sites.

Le maraîchage et les aménagements de bas-fonds ont été entrepris avec des associations qui pratiquaient déjà ces activités. Les fixations de nomades ont été préparées en collaboration avec des ONG et suivies par elles à la mise en œuvre.

Région de Mopti

Les projets ont porté principalement sur les domaines suivants par ordre d'importance :

- construction d'écoles: 21 écoles (fondamentales, de base, communautaires);
- puits (domestique): 20;
- micro-barrages sur le plateau dogon et dans la plaine du Seno;
- périmètres maraîchers aux alentours de la ville de Mopti;
- construction de magasins de stockage sur des périmètres mis en place par le projet VRES/FED.

La situation physique du plateau dogon a favorisé la construction d'écoles en maçonnerie de moellons, ce qui a permis un gros allégement au niveau de la participation financière. Cela requérait toutefois une participation physique importante dont les populations, dogons pour la plupart, se sont toujours acquittées de façon satisfaisante. Il en a été de même pour les petits barrages en pierres maçonnées.

Région de Tombouctou

Les actions entreprises sont les suivantes:

- reconstitution du cheptel par l'aménagement de bourgoutières et l'octroi d'animaux aux bénéficiaires;
- construction d'écoles;
- creusement de puits pastoraux (Gourma et Haoussa);
- reboisement par création de 20 bosquets villageois;
- aires d'abattage et parcs de vaccination;
- périmètres maraîchers féminins à Gourma Rharous.

Toutes ces actions ont été entreprises en partenariat avec des ONG de la place dans le cadre des activités qu'elles sont chargées de promouvoir dans cette zone (VSF et APROMORS).

Région de Gao

- Soutien au maraîchage dans la vallée du fleuve par creusement de plus d'une dizaine de puits maraîchers dans les cercles de Gao et Bourem (partenaire à l'étude et à l'exécution : AFVP);
- creusement de puits pastoraux dans les arrondissements du Djebock et Almoustarat;
- construction de barrage de dérivation dans l'arrondissement de Djebock.

Région de Kidal

- Construction du marché de Kidal;
- soutien à la culture oasienne à Tessalit par le creusement et la sécurisation de 18 puits pour la mise en valeur d'environ 12 ha;
- identification pour la réhabilitation de la palmeraie dattier de Tessalit;
- soutien aux activités féminines par la réhabilitation d'un bâtiment servant de centre d'activités.

Le marché de Kidal est initié par les populations en partenariat avec l'Administration, quant aux projets de Tessalit, ils ont été identifiés, instruits et mis en œuvre en partenariat avec l'ONG ACORD (représentation de Kidal).

Les partenaires

Le problème de partenariat s'est très souvent posé au niveau des régions. Pour certains types d'études ou travaux, les compétences locales n'existent pas. Le PMR a dans des cas pareils fait recours aux bureaux et entreprises spécialisées résidant dans d'autres Régions ou dans la capitale.

Un effet induit du PMR a été l'utilisation et l'amélioration des compétences locales. Le tableau ci-après reprend la répartition des types de contrat et du nombre de jours de travail.

	Nombre contrat	Nombre jours de travail
Etude	61	1220
Protocole d'Accord	91	7280
Lettre de Marché	116	6960
Surveillance Travaux	99	5940
TOTAL	367	21 400

La répartition du nombre de partenaires se présente comme suit

ONG	Bureau d'étude	Entreprise	Service d'état	Consultant	TOTAL
28	20	37	10	9	104

Ainsi 104 partenaires se sont répartis 367 contrats totalisant 21.400 journées de travail.

Impact du projet

Les évaluations qui se sont succédé s'accordent à dire que l'impact du projet est positif dans son ensemble même si cet impact est dispersé sur l'environnement. On peut dire que cette dispersion est en cohérence avec la philosophie des micro-réalisations par rapport à la situation qui prévalait au Mali. Cette philosophie est résumée par ses initiateurs comme suit : "beaucoup de petites choses en beaucoup de petits lieux, pour beaucoup de petites gens, peuvent bouleverser la face du monde"- et aussi : " c'est petit, c'est minuscule, c'est microscopique, mais comme un microbe, cela se développe, cela est contagieux : ce sont les micro-réalisations".

Le PMR a quelque similitude avec cette conception de base surtout en ce qui concerne l'aspect pédagogique qui s'en dégage.

L'évolution du projet prouve à suffisance sa pertinence et sa cohérence tant vis-à-vis de la situation qui prévaut au Mali que vis-à-vis des objectifs de la coopération communautaire.

Un des indicateurs les plus significatifs est l'engouement des populations pour ce programme, qui s'exprime par le nombre élevé de requêtes restant encore en souffrance en cette fin de programme.

Au cours de sa vie, le programme a évolué tant au point de vue du cadre institutionnel, que de la gestion des requêtes et des critères de sélection.

Cadre institutionnel : de deux cadres et 4 agents d'exécution au départ, le programme a atteint à ce jour une douzaine de cadres et une vingtaine d'agents d'exécution. A ce niveau, les ONG ont joué un rôle prépondérant :

a) en servant d'antennes pour le projet dans les conditions décrites plus haut;
b) en mettant à la disposition du PMR des volontaires pour la gestion des cellules d'appui;
c) en participant au projet comme partenaire à l'exécution pour des prestations identiques à celles des bureaux d'études et des entrepreneurs.

Requêtes : L'origine des requêtes a évolué de façon significative. Au début du projet, elles provenaient des administrations (Comités de Développement) et des ONG, mais très vite ce sont les populations elles-mêmes qui se sont adressées directement au PMR.

Critères de sélection

Les critères adaptés ont été plus restrictifs :

- d'une part, quant à la durée des interventions et au type d'actions (ils favorisent des actions à court terme avec une technologie simple et maîtrisée par la population);
- d'autre part, ils excluent des types d'actions qui nécessitent formation ou accompagnement des bénéficiaires.

Par ailleurs, cela suppose également que certaines hypothèses et suppositions soient remplies, en particulier que les populations et les bénéficiaires soient suffisamment dynamiques et organisés, ou encore qu'ils soient encadrés de façon pérenne par un autre organisme.

Ceci, pour dire que le PMR, pour rester efficace, a cherché à mettre constamment en cohérence ses actions avec les réalités socio-économiques du terrain. Des synergies d'action ont toujours été recherchées avec les différents acteurs présents sur le terrain afin de pallier le manque de volet d'accompagnement. Pour autant, bien des demandeurs qui ne forment pas d'organisations structurées dans les zones où l'encadrement fait défaut se sont vus refuser les projets au motif bien fondé que l'appropriation n'en est pas assurée.

Il faut dire que cette problématique, posée au PMR au début, tend à évoluer. En effet, depuis 1991, avec la démocratisation de la vie sociale et politique et la libéralisation de l'économie, l'environnement des acteurs du développement à la base se densifie et se structure. L'émergence d'acteurs locaux organisés offre au projet l'opportunité d'avoir des interlocuteurs avertis permettant une pleine participation des bénéficiaires et la levée des critères restrictifs.

Conclusion et perspectives

Basé sur l'article 148.1 de la Convention de Lomé II, sur les articles 201, 202, 207 et 914 de la Convention de Lomé III, et sur les articles 252, 253 et 290 de la Convention de Lomé IV, trois programmes pluriannuels de micro-réalisations FED (PMR) se sont déroulés au Mali depuis mars 1988. Les secteurs d'intervention des PMR successifs ont concerné pratiquement l'ensemble des domaines du développement rural, notamment les aménagements agricoles, l'hydraulique, les infrastructures sociales et les petits équipements ruraux.

Le volume global des trois programmes a été de 12.500.000 ECU soit 8.291.000.000 CFA (au taux actuel de change ECU/FCFA). Environ 50 micro-projets, représentant un volume d'investissement annuel moyen de 650.000.000 CFA, ont été instruits puis réalisés chaque année sur l'ensemble du territoire malien. Cependant, les régions du Nord ont été jusqu'à présent moins concernées tant pour des raisons de l'historique du projet, que des difficultés d'accès et d'instabilité.

Tout au long de ces dix ans d'expérience, les micro-réalisations ont eu un impact positif sur l'amélioration des conditions de vie des populations au niveau local. Elles ont répondu à des besoins vitaux des communautés rurales en matière d'approvisionnement en eau, de santé, de scolarisation, de désenclavement. Les réalisations ont été de conception simple et maîtrisable par les

bénéficiaires et le niveau d'appropriation a été considéré par les évaluations comme satisfaisant.

Sur le plan de la démarche d'intervention, le PMR a été un précurseur tant en matière de coopération décentralisée (maîtrise d'oeuvre confiée à des ONG) que de décentralisation (intervention à l'initiative et avec la participation des administrations de cercle et d'arrondissement, des collectivités de base et d'associations de bénéficiaires). Dans ces différents domaines, il a acquis une expérience reconnue.

Les acquis des trois premiers PMR et l'évolution du contexte institutionnel actuel militent en faveur du maintien de cet outil de développement local en complémentarité avec les autres actions prévues dans le cadre de la coopération entre l'Union Européenne et la République du Mali. Cependant, certaines adaptations seront nécessaires pour prendre en considération les recommandations de la dernière évaluation, mieux intégrer l'évolution prévue dans la structure administrative malienne et garder une cohérence avec les nouvelles orientations de la coopération entre l'Union Européenne et le Mali.

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION AGIR

L'expérience de AGIR

par l'Association AGIR

AGIR étant une association qui lutte en faveur de la protection de l'environnement et de la qualité de la vie, notre contribution portera sur les aspects environnementaux qui sont susceptibles de réduire la pauvreté ; ses aspects couvrent les domaines économique, culturel et social.

D'entrée de jeu, nous disons à AGIR que nous ne sommes pas pauvres car nous avons les ressources humaines ; nous avons la vie ; il nous manque certainement la volonté de changement, d'organiser et peut-être l'expertise.

Que constatons-nous aujourd'hui ?

Dans le domaine économique :

Nous avons opté pour un système de "Sani/Féré" traduit en "achat/vente". En effet, dans notre pays tout le monde vend quelque chose: que ce soit 3 noix de cola, 3 oranges, 3 paires de chaussures, 3 chemises et de surcroît tout le monde vend et fait les mêmes choses.

Ce comportement existe à tous les niveaux : prolifération de papeterie, de salons de couture et de coiffure, d'ateliers de toutes sortes (menuiseries, teinture, etc.) et à des niveaux plus élevés, prolifération de cabinets/cliniques médicaux, pharmacies, souvent sans l'expertise adéquate. C'est un amateurisme qui ne génère ni emploi ni qualité par rapport aux pays voisins.

Notre pays est un pays agro-pastoral : mais où sont les usines (qui créent l'emploi) pour transformer nos produits. Où sont ces grands élevages de bétail (alors que nos rues sont encombrées et remplies d'animaux qui divaguent et polluent notre environnement) : les grands élevages fourniront certainement plus de lait, dérivés de lait et plus de cuir.

C'est bien d'avoir de petites unités mais il en faut de grandes pour pénétrer le marché extérieur.

Prenons simplement le secteur du bâtiment et celui des agrumes : aucun Malien dans son pays ne peut réaliser de gros travaux en bâtiment. Aucun Malien ne s'est investi rationnellement dans la transformation de nos produits. Les procédures administratives sont certes lourdes mais notre handicap est que nous ne voulons pas nous regrouper pour former des grandes unités qui créeront de l'emploi, et en même temps la qualité. Par ignorance certainement, ou parce que tout simplement chacun veut être le chef ; alors nous créons ce qui n'est pas viable et qui tue le pays.

Un autre aspect qui n'enrichit pas le pays et qui paupérise l'Etat : par manque d'expertise/compétence réelle, un marché qui doit coûter 1.000.000 coûtera 10, 20 fois plus car le marché est sous-traité plusieurs fois et comme toutes les sous-traitances sont payées, faites le calcul. Et mieux, le bénéficiaire du marché n'a pas souvent l'expertise pour contrôler la qualité du produit ou du travail, alors "bonjour les dégâts". Et lorsque c'est l'Etat qui commande les travaux, il paie plus cher or l'Etat c'est nous.

Dans les domaines social et culturel :

Les valeurs traditionnelles positives sont délaissées au profit des négatives. Nous vivons dans la démesure :

- démesure entre les dépenses et les avoirs;
- démesure entre l'utile et l'agréable;
- démesure entre le principal et l'accessoire.

Cette démesure est encore plus prononcée chez les couches instruites et les plus favorisées : dépenses de prestige pendant les mariages et les baptêmes, pratique élevée de la polygamie, nombre élevé des enfants, manque de prévisions à long terme, absence d'objectifs prioritaires.

Lorsque vous faites partie des décideurs sociaux, vous avez le devoir de montrer le bon exemple et d'être un pionnier dans les pays comme les nôtres. En effet, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre l'inégalité, contre l'exclusion, commence dans la cellule familiale.

Nous avons également une mauvaise perception de la religion et de la tradition. Cette mauvaise perception nous amène à cultiver le parasitisme ; des bras valides ne travaillent pas ; ils vivent sur le dos d'autres au nom d'Allah et de la solidarité.

Que faire ?

En ce qui concerne l'Administration (puisqu'on la taxe de tous les maux) l'ADS doit mettre en place avec ses partenaires une équipe, un genre de "task force" ayant l'expertise pour atteindre les objectifs suivants :

- révision ou rédaction de manuels de politiques et procédures administratives et du personnel pour les structures étatiques;
- un manuel de description des postes-types que l'on trouve dans l'administration;
- un manuel de correspondance (circulation du courrier, de l'information, format des documents et lettres);
- un plan de classement;
- un organigramme avec indication des supervisions réelles;

- un manuel sur l'inventaire, la conservation des biens immobiliers ou mobiliers;

afin que l'employé, le fonctionnaire sache :

1. le pourquoi de sa fonction;
2. les objectifs généraux de sa section/division;
3. les objectifs spécifiques qui lui sont assignés;
4. comment atteindre ces objectifs;
5. les moyens mis à sa disposition pour atteindre ces objectifs;
6. l'évaluation de la performance;
7. les mesures disciplinaires et les recours;
8. les droits et devoirs de sa fonction;
9. l'interdépendance de sa section avec d'autres.

Ce sont des dispositions qui existent certainement mais qui sont à parfaire, à réviser et surtout à appliquer. Si elles sont appliquées, surtout au niveau des directions nationales et techniques, elles aboutiront à une meilleure organisation du travail avec moins de perte de temps, la facilité de prendre des sanctions, moins de gaspillage de fonds, parce que tout simplement ces méthodes feront automatiquement ressortir la nécessité de faire des plans de travail annuels, les objectifs réels à atteindre sur une année par la section/division ou le département et également l'objectif à atteindre à chaque niveau y compris planton, chauffeur, etc.

Cette équipe, le travail effectué, devra passer dans les différents ministères pour expliquer et former à ces nouvelles méthodes.

L'ADS doit, en collaboration avec les ministères des finances, du commerce, de l'industrie, les mairies trouver les voies et moyens pour que les commerçants qui déversent leurs marchandises sur les trottoirs prennent des magasins plus grands avec des vendeurs supplémentaires, donc créent l'emploi et donnent le passage aux piétons et aux enfants. Les éleveurs de bétail, surtout dans les villes, construisent de vraies étables, cultivent du fourrage, donc créent l'emploi et ne polluent plus nos villes. Mettre en place un système genre "food for work and school" pour montrer à ces jeunes désoeuvrés les bienfaits de la terre accompagnés d'études de plans de formation. Il reste entendu que le non-respect de ces dispositions mises en place entraîne des sanctions financières très lourdes.

L'ADS doit également mettre en place un programme de sensibilisation à travers les communes et le pays entier pour éduquer, informer sur les bienfaits du retour à la terre par le biais de démonstrations concrètes et sur les méfaits de certains comportements quotidiens.

On ne voit pas immédiatement l'impact du volet sensibilisation mais la solution est que nous devons changer les comportements, le mode de vie (consommation vestimentaire, alimentaire, comportement social, etc.).

Nos villes étant des "villes/ campagnes", nous avons délaissé nos vraies valeurs au profit des valeurs néfastes du développement. C'est une tâche de longue haleine, mais lorsque l'on veut, on peut. Il faut reconnaître que nous n'avons pas toutes les expertises. Donc, nous devons encore plus travailler, mais pour le faire il faut changer de comportement, laisser certaines habitudes, apprendre à faire des projections à long terme, et à "prioritiser" nos besoins.

RESEAU DES CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT DU MALI - NYESIGISO

par Nyèsigiso

I. Présentation de Nyèsigiso

1.1. Mission

Rendre accessible les services d'épargne et de crédit à la population malienne.

1.2. Zones d'intervention

rurale, périurbaine et urbaine.

1.3. Objectifs

Nyèsigiso est une institution à caractère social et économique à but non lucratif et a pour objectifs de :

- regrouper les caisses d'épargne et de crédit;
- consolider les liens qui les unissent;
- favoriser leur croissance et leur développement;
- promouvoir la philosophie coopérative en général;
- promouvoir les caisses existantes et à créer.

1.4. Groupes cibles

Même si le réseau veut s'ouvrir à toute personne voulant devenir membre, le déploiement et le développement de l'offre de produits et de services se fera d'abord pour les intervenants du secteur informel.

Le réseau cible les intervenants du secteur informel.

Parmi la clientèle du secteur informel, certains produits sont destinés aux plus pauvres, aux producteurs, aux petits entrepreneurs et enfin aux commerçants de catégories de revenus différents.

II. Principaux partenaires

2.1. Partenaire financiers

- Agence Canadienne de Développement International (ACDI);
- United States Agency for International Développement (USAID);
- Gouvernement Malien.

2.2. Partenaires techniques

- Développement International Desjardins (DID);
- Freedom from Hungers (FFH);
- Union des producteurs agricoles du Québec (CDI-UPA).

2.3. Autres partenaires

- UNICEF/DRAS;
- Corps Paix;
- DNAFLA;
- Jumelage Angoulême/Ségou;
- GADB - (Groupe d'Appui au Développement à la base).

III. Offre de services

3.1. Produits classiques

3.1.1. Epargne courante :

L'objectif visé par ce service est l'accumulation collective de l'épargne locale et de la recycler sous forme de crédit.

3.1.2. Epargne profit nyèsigiso

Objectif :

L'objectif est de maximiser le rendement de l'épargne du membre. Aucun frais n'est lié à son administration.

Caractéristiques

Durée : 6 à 36 mois

Montant minimum : 50.000 F

Taux d'intérêt : 4 à 7 %

3.1.3. Dépôt salaire nyèsigiso

L'objectif est d'accroître le volume d'épargne des Caisses de base afin que celles-ci puissent offrir des services financiers aux membres et ainsi accroître ou atteindre la rentabilité.

Il est ouvert à toute entreprise désirant relier leurs salariés à une Caisse d'épargne et de crédit (CEC).

3.1.4. Crédit ordinaire

Objectif :

L'objectif est de favoriser l'accès au crédit à tous les membres de la caisse.

Caractéristiques :

Il est ouvert à toute personne physique et/ou morale qui remplit les conditions définies dans la politique de crédit.

3.2. Produits spécifiques

3.2.1. Programme crédit épargne éducation P/CEE

Objectif : lutter contre la faim chronique et la malnutrition

Stratégie : utilisation du crédit comme véhicule de changement de comportement et de soulagement de la pauvreté.

Thèmes d'éducation : diarrhée, allaitement, alimentation, planification familiale, vaccination et développement de la micro - entreprise.

Début du programme: janvier 1998.

Zones d'interventions : rurales et périurbaines

Nombre de membres: 9.000

Cumul de crédit : 1,5 milliards

3.2.2. Accès des femmes au crédit AFCRED

Objectif : améliorer le statut économique et les conditions de vie des femmes en favorisant leur accès au crédit et à l'épargne.

Stratégie: AFCRED effectue l'encadrement et les démarches avec les femmes pour l'obtention d'un prêt pour des activités génératrices de revenus.

Plafond de crédit:

- individuel : 500.000 F
- groupement : 1.500.000 F
- Certaines dérogations sont accordées pour faciliter l'accès au crédit
- Apport personnel: 10 à 20 %
- Durée pour avoir accès au crédit : 1 mois

Ressources humaines : 12 salariés
Taux de couverture de charge : 85 %
Cumul de prêts octroyés : 2.314.952.280 F CFA
Nombres de bénéficiaires: environ 5.000 femmes individuelles et 900 groupements.

Date de démarrage : 1995

3.2.3. Projet d'appui à la commercialisation des céréales au Mali (PACEM)

Date de démarrage 1995

Objectif : permettre aux producteurs de jouer à travers leur organisation un rôle actif dans la filière afin qu'ils puissent obtenir un juste prix pour leurs productions et leur revenu stable.

Stratégie:

- appuyer et encadrer une organisation de producteurs (Faso-jigi) regroupant des producteurs organisés de riz, mil, sorgho, maïs et CPBD comprenant des producteurs de blé de la zone de Diré;

- offrir par un système de paiement anticipé un service de crédit à la production et à la communication aux producteurs encadrés.

Volume de crédit accordé : 323.408.500
Nombres de bénéficiaires : 1.623

3.2.4. Caisse Associative d'Epargne et de Crédit des Commerçants et Entrepreneurs (CAECE)

La CAECE est une caisse spécialisée dans les financements des entrepreneurs et Commerçants du secteur informel. Pour adhérer à la CAECE, votre activité principale doit être celle d'un entrepreneur ou d'un Commerçant.

Plafond de crédit progressif de six cent mille (600.000) à 10 millions.

Nombre d'employés : 32 personnes

Taux de couverture des charges : 100%

Taux de capitalisation : 33,89%

Nombre de bénéficiaires : 1.485

Cumul de crédit : 1.572.220.000 Fcfa

Sociétaires : 1.222

Date d'ouverture : Avril 1996

IV. Faits saillants de 1993 à 1998

Le nombre de caisses est passé de 5 à 45.

Le nombre d'employés est passé de 10 à 250.

L'encaisse de crédit atteint 2,8 milliards de F CFA.

L'épargne mobilisée est de 3 milliards de F CFA

La Capitalisation est de 14,5%

L'autonomie financière atteint 137 %.

L'Actif est de 4 milliards.

Plus de 48.000 sociétaires atteignant jusqu'à 80.000 bénéficiaires.

Plus de 1.000 dirigeants bénévoles oeuvrent au développement du Réseau.

Plus de 45.000 transactions mensuelles avec 3,3 milliards de FCFA de flux monétaires.

V. Valeur ajoutée d'une structure mutualiste

Structure organisationnelle et décisionnelle en place:

Propriété des sociétaires (démocratisation et solidarité);

Services de proximité et possibilité de progression;

Sources de fonds (épargne et fonds propres);

Vases communiquants (redistribution des ressources au sein d'un réseau);

Education et formation des sociétaires;

Maintien de la philosophie mutualiste et permanence des structures.

Les 4 P Inimitables

- **Propriété** : collective des membres de la caisse
- **Pouvoir** : les membres sont responsables de l'adoption des orientations politiques à travers les dirigeants
- **Partage** : les surplus d'opération sont la propriété du milieu
- **Patrimoine** : le réseau a accumulé une expérience des compétences et s'est doté des réserves financières impartageables qui constituent un Patrimoine inaliénable

Les 2 P Essentiels

- Pratiques Commerciales :

  l'offre de service est caractérisée par la provenance, l'accessibilité à tous, la transparence, l'équité et ce dans le respect des exigences d'une saine gestion

- Pratiques de gestion :

  la caisse privilégie un style de gestion favorisant la participation, le travail d'équipe, l'engagement personnel, l'adhésion aux valeurs et finalités de l'entreprise coopérative.

Les 3 E Différents

- Engagement :

  le réseau Nyèsigiso soutient le développement social du milieu et s'engage dans divers projets économiques

- Education :

  le réseau fait la promotion de la coopération auprès de ses membres et les conseille dans la gestion de leur finance

- Entraide :

  par le biais du réseau les caisses collaborent entre elles

Les 5 R Fondamentaux

- Respect de la personne
- Respect de la vérité
- Respect du bien commun
- Respect des lois et statuts
- Respect de l'organisation

IV. Impact

Au niveau de la communauté :

- Indépendance économique des femmes bénéficiaires
- Amélioration du statut de la femme concrétisé par le changement de perception par ses pairs
- Augmentation de la solidarité
- Création d'emplois
- Stabilisation de l'économie du milieu
- Responsabilisation du milieu par rapport à son propre développement

Au niveau de l'individu :

- Gain de pouvoir pour les bénéficiaires (acquisition de connaissances, meilleure utilisation des ressources, augmentation des revenus disponibles)
- Le système de paiement anticipé a permis au producteur de se procurer des intrants agricoles au moment opportun, d'éviter le bradage de leurs productions, d'augmenter leurs revenus en vendant leurs productions à un juste prix.
- Augmentation de la capacité d'entreprenariat
- Confiance en soi

VII. Perspectives

Les Gouvernements du Canada et du Mali viennent de signer un protocole d'entente pour le financement de la phase II de Nyèsigiso.

Le défi majeur de cette phase est de consolider les acquis et la prise en charge de Nyèsigiso par ses dirigeants et ses cadres.

Pour les 5 (cinq) prochaines années, Nysigiso compte atteindre:

- 150 mille membres
- 16 milliards d'épargne
- 17 milliards de crédit
- 80 CEC

III.
LISTE DES PARTICIPANTS

A. Administration: 18 Représentants

Départements ministériels cibles: 9 représentants

Primature	1
Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration	1
Ministère de l'Education de Base	1
Ministère de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité	1
Ministère du Développement Rural et de l'Eau	1
Ministère des Finances	1
Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	1
Ministère de la Promotion de la Jeunesse	1
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	1

Services Centraux: 9 représentants

MDRI - Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles	1
CADB - Cellule d'Appui au Développement à la Base	1
DNAS - Direction Nationale de l'Action Sociale	1
ODHD - Observatoire du Développement Humain Durable	1
DNSI - Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique	1
DNCI - Direction Nationale du Commerce International	1
SAP - Système d'Alerte Précoce	1
OEF - Observatoire de l'Enfant et de la Famille	1
Secrétaire Exécutif DHD/LCP - Développement Humain Durable/Lutte Contre la Pauvreté	1

B. Partenaires techniques et financiers : 20 représentants

Multilatéraux: 12 représentants

PNUD	2
Banque Mondiale	1
UNICEF	1
FAO	1
OMS	1
FNUAP	1
Union Européenne	1
HCR	1
BIT	1
UNESCO	1
Croix Rouge	1

Bilatéraux: 8 représentants

Mission Française de Coopération	2
GTZ/KFW	2
Coopération Canadienne	1
Coopération des Pays-Bas	1
Coopération Suisse	1
USAID	1

C. Société Civile: 48 représentants

Groupements: 6 représentants

Conseil Economique et Social	1
APCAM - Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali	1
CCA/ONG	1
SECO/ONG	1
CAFO - Collectif des Associations et Organisations des Femmes	1
CVM - Corps des Volontaires du Mali	1

ONG - Projets - Programmes - Fonds: 32 représentants

Helvetas	1
Plan International	1
World Education	1
Vision Mondiale	1
Save the Children	2
Care Mali	1
Africare	1
Guamina	1
Oxfam UK	1
GRAD	1
Secours Islamique UK	1
Corps de la Paix	1
AFVP - Association Française des Volontaires du Progrès	1
PAIB - Projet d'Appui aux Initiatives de Base	1
ACODEP	1
Tassaght	1
NEF - Douentza	1
Solidarité Canada Sahel	1
AMAPROS	1
Mali Enjeu	1
Fédération des ONG du Sénégal	1
IRED - Niamey	1
NAM - Burkina Faso	1
Enda Tiers Monde	1
Fondation Ford	1
FRAO	1
Fondation Rockfeller	1
GRDR - Kayes	1
Shelter International	1
BRAC	1
Grameen Bank	1

Associations Communautaires: 10 représentants

Santé	2
Education	2
Micro-crédit	2
Femmes	2
Autres	2

IV.
QUELQUES DONNEES SUR L'ADS

CONTEXTE NOUVEAU

• Au niveau institutionnel

- Responsabilisation des départements ministériels dans la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles.

- Existence des programmes et projets sectoriels de développement.

- Existence d'agences d'exécution spécialisées (ex: AGETIPE).

- Existence d'acteurs non-étatiques (ONG, Associations, Opérateurs Privés) justifiant des expériences et expertises en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté.

- Arrivée d'acteurs et partenaires nouveaux (communes, par exemple).

- Absence de structure supra ministérielle chargée de la coordination au niveau national et intersectoriel

PREOCCUPATION MAJEURE DE L'ADS

Préoccupation majeure de l'ADS : Contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers l'impulsion et la coordination des actions de développement social (améliorer les conditions de vie des populations)

- servir d'instrument d'appui à la mise en œuvre de la SNLCP;

- servir de cadre de concertation entre partenaires et acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNLCP :

  • Départements ministériels ;

  • services déconcentrés de l'Etat ;

  • partenaires techniques et financiers (bailleurs) ;

  • programmes et projets sectoriels;

  • programmes et projets communautaires ;

  • associations et ONG ;

  • opérateurs privés ;

  • collectivités territoriales (communes, conseils de cercle, assemblées régionales);

  • etc.;

- coordonner et suivre les actions et interventions concourant à la lutte contre la pauvreté;

- au niveau des grandes options et priorités gouvernementales, en matière de développement:

  • adoption de la SNLCP;

  • SNLCP, fer de lance pour l'amélioration des conditions de vie des Maliens;

  • priorités aux secteurs sociaux (adoption et mise en œuvre des programmes et projets sectoriels, santé, éducation, etc).

  • adoption et mise en œuvre de la décentralisation (ou encore de la gestion de proximité des problèmes de développement);

  • rendre plus efficace le système international d'aide au développement par une meilleure coordination;

  • rendre plus efficace les actions de lutte contre la pauvreté par une meilleure coordination;

- au niveau du financement:

  • promotion d'une capacité locale et nationale de financement;

  • diminution de l'aide et plus particulièrement de l'aide publique au développement.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DE L'ADS

Afin de:

- favoriser l'impulsion et la coordination des actions de développement social au Mali;

- promouvoir un environnement favorable à la réalisation des actions de développement social et de la SNLCP en général;

- élaboration des plans et programmes périodiques de développement social et de lutte contre la pauvreté;

- appuyer la mise en œuvre de la SNLCP (et plus particulièrement des actions de développement social;

- renforcer la capacité des secteurs sociaux (santé, éducation eau potable, assainissement);

- atténuer les effets négatifs des politiques économiques et monétaires;

- assurer le reporting et le monitoring des actions de développement social et de la SNLCP;

les trois objectifs stratégiques suivants peuvent être dégagés:

OBJECTIF STRATEGIQUE 1
Impulsion et coordination des actions de développement social et de lutte contre la pauvreté

- Promotion d'un environnement favorable à la mise en œuvre du développement social et de la SNLCP.

- Conception d'un dispositif national.

- Création d'un cadre de concertation entre acteurs, partenaires et bénéficiaires.
- Développement d'un réseau d'intervenants.

- Implication dans l'élaboration des plans et programmes concourrant à la lutte contre la pauvreté.

  • Les programmes issus de la SNLCP
  • Les programmes et projets sectoriels
  • Les programmes de développement communal
  • Les projets communautaires
  • Programmation du filet social

OBJECTIF STRATEGIQUE 2
Appui à la mise en œuvre des actions de développement social et de la SNLCP

• Renforcement de la capacité des secteurs sociaux (santé, éducation, eau potable, assainissement) par :

- réhabilitation/construction d'infrastructures dans les secteurs sociaux;

- équipement des secteurs sociaux;

- appui aux projets communautaires;

- appui aux projets communaux;

- IEC;

• Atténuer les effets des politiques économiques et monétaires par :

- IEC;

- actions humanitaires d'urgence;

- appui et soutien aux activités génératrices de revenus pour les couches sensibles (CEC, PMI, PME et autres activités mutualistes);

- coordination des partenaires et acteurs impliqués;

- créer et animer un panel des partenaires et acteurs

OBJECTIF STRATEGIQUE 3
Assurer le reporting et monitoring des actions de développement social et de la SNLCP

- Constitution exploitation et diffusion d'une banque de données sur les interventions et les acteurs;

- suivre et évaluer les actions de développement communautaire et social;

- suivre et évaluer les ONG et autres associations et opérateurs privés impliqués dans les actions de lutte contre la pauvreté;

- appuyer et conseiller les intervenants locaux (renforcement de leur capacité);

- appui conseil aux bénéficiaires des actions de lutte contre la pauvreté;

- développer des actions de communication et de mobilisation sociale autour des actions et des préoccupations retenues par la SNLCP.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES